

RAPPORT

D'ACTIVITÉ 2020 DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



SOMMAIRE

(Document établi sur la base de l'organigramme des services en vigueur en 2020)

TRANSFORMATION DÉMOCRATIQUE	4
Direction de l'intercommunalité	5
Mission sécurité civile.....	9
Direction des Relations européennes et internationales (DREI).....	14
TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE	18
Direction de la construction et du patrimoine bâti.....	19
Direction urbanisme et territoire	29
Direction mobilité espaces publics et naturels	38
Direction de l'environnement et des services publics urbains	43
Direction du développement économique et de l'attractivité	50
Mission Terre	54
Mission Climat	60
TRANSFORMATION SOCIALE	62
Direction Solidarités Santé Jeunesse.....	63
Direction de la Culture.....	70
Direction des Sports.....	73
ACCOMPAGNEMENT - MISSIONS TRANSVERSALES	79
Audit interne et maîtrise des risques	80
Mission des temps et services innovants	83
Direction de la communication	84
Direction des finances et de la programmation	90
Direction des Ressources Logistiques.....	95
Direction des ressources humaines.....	103

INTRODUCTION

En vertu des dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'EPCI est tenu d'adresser chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité des services au cours de l'année antérieure. Tel est l'objet du présent rapport.

TRANSFORMATION DÉMOCRATIQUE



DIRECTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

I. Principales missions de la direction

La Mission intercommunalité assure le bon fonctionnement des instances de concertation de l'Eurométropole de Strasbourg avec les 33 communes membres de la collectivité. Tout au long de l'année 2020, ce sont treize conférences des Maires et 10 réunions des Directeurs Généraux des services de l'Eurométropole qui ont été organisées.

II. La Conférence des Maires

Point fort de la gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg, elle permet un échange permanent entre les maires sur des enjeux d'agglomération, les principaux projets, et les politiques métropolitaines. Elle constitue l'instance de débat et d'arbitrage pour les principales orientations stratégiques, les projets importants et les grandes décisions.

Treize réunions ont été organisées en 2020 dont neuf entre septembre et décembre 2020. Les ordres du jour portaient principalement sur les points suivants :

- Crise sanitaire COVID 19 et ses conséquences (33%) ;
- Mobilités (20%) ;
- Climat, environnement, énergies (17%) ;
- Urbanisme (13 %).

III. Les réunions des Directeurs Généraux des Services (DGS)

Les DGS des communes sont très attachés à ces réunions qui leur permettent de bénéficier de l'expertise des services de l'Eurométropole et de structurer un partage d'expériences avec leurs homologues de l'intercommunalité.

10 réunions ont été organisées en 2020 portant principalement sur les points suivants :

- Finances et numérique (26 %) ;
- Climat, environnement (22 %) ;
- Voirie, mobilités (22%).

IV. L'espace collaboratif des communes

Cet espace numérique partagé permet de gérer des forums, de mettre à disposition des documents, des ordres de jour et des dossiers des réunions aux DGS des communes.

En 2020, 4 983 connexions des DGS au site ont été effectuées. Le succès de l'espace prouve l'intérêt des DGS pour ce type de collaboration. Ils y contribuent eux-mêmes par les forums de discussion. 29 discussions ont été créées en 2020 par les DGS sur des thématiques variées : finances, ressources humaines, urbanisme, administration générale.

V. Le Bloc-notes des élus municipaux

Le Bloc-notes est une lettre d'information dématérialisée dont le lien est adressé par courriel aux 874 élu.e.s des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'aux membres du conseil de développement, aux DGS des communes et aux Directeurs et chefs de service de l'Eurométropole.

Il s'agit de leur apporter un éclairage synthétique sur les principaux projets et politiques de l'Eurométropole, ainsi qu'un résumé de l'actualité de la collectivité. Les articles sont basés sur les délibérations du mois en cours ainsi que sur les sujets de la conférence des Maires.

Composé de cinq articles synthétiques, il est publié chaque fin de mois sauf juillet et août.

Le top 6 des articles les plus vus en 2019 :

- Nouveaux maires et élu-es : important renouvellement des exécutifs dans l'Eurométropole et les communes
- L'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'A35 au 1er janvier 2021
- Le nouveau conseil de développement de l'Eurométropole ouvre grandes ses portes aux représentant-es des communes
- Le plan vélo passe sur le grand braquet
- Quelles compétences pour l'Eurométropole et les communes
- Le transport à la demande pour tous

VI. 6ème rencontre des communes de l'Eurométropole le 5 février 2020 à Fegersheim

La Mission intercommunalité a coordonné l'organisation de cette réunion à laquelle ont participé environ 250 élus municipaux, membres du Conseil de développement, DGS des communes et cadres de l'Eurométropole sur l'avenir de l'A35 avec la participation de l'urbaniste Henri BAVA, président de l'Agence Ter et le secrétaire général de la Préfecture.

VII. Le contrat de réciprocité

La Mission intercommunalité pilote ce projet adossé au Pacte État-Métropole de 2017. L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) assure la mise en œuvre du programme partenarial en liaison avec les services et les élus de l'Eurométropole de Strasbourg, des deux intercommunalités volontaires, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et, de la Présidente de l'Association du massif vosgien.

VIII. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

1. Le résumé des conseils de l'Eurométropole

Créé en novembre 2020, le résumé des réunions du Conseil de l'Eurométropole est adressé le jour ouvrable suivant la réunion du conseil aux 33 maires de l'Eurométropole. À partir de ce document, ces derniers peuvent, soit :

- Le communiquer aux élu.e.s de leur conseil municipal pour leur permettre de comprendre les principaux enjeux des 80 à 100 points inscrits à l'ordre du jour de chacune des séances mensuelles ;
- Le reprendre partiellement ou en totalité dans la communication municipale (bulletin communal, site Internet, réseaux sociaux...).

2. La valorisation des communes de l'Eurométropole

Plusieurs supports ont été mobilisés au second semestre 2020 pour promouvoir la place des communes au sein de l'Eurométropole de Strasbourg :

- « Eurométropole magazine » : plus fréquent avec davantage d'espace pour la mise en valeur des initiatives des communes (de 4 à 5 pages) ;
- Site web de l'Eurométropole : la nouvelle mise en page permet de valoriser les communes et d'établir un lien vivant, en temps réel, avec leurs sites Internet respectifs.

La gouvernance du dialogue intercommunal a été renforcée avec la mise en place de deux vice-présidences particulières : équité territoriale et dialogue intercommunal, participation citoyenne et débat public pour rapprocher l'Eurométropole de ses citoyens.

3. Les visites territoriales de la Présidente

Les contraintes imposées par la crise sanitaire ont contrarié les visites de communes programmées par la présidente en 2020. Toutefois, des premières rencontres ont été engagées en visioconférences sur les territoires suivants en novembre et décembre 2020 :

- Nord première couronne (Bischheim, Hœnheim, Schiltigheim, Souffelweyersheim) ;
- Ouest (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen) ;
- Sud (Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim).

Ces réunions ont permis de prendre en compte les préoccupations de ces 13 communes et de mettre en place un tableau de suivi.

4. Accompagnement des communes dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19

Durant la crise et pendant la période de confinement, la Mission Intercommunalité a adapté à la situation ses missions habituelles d'information des communes de l'Eurométropole. Dans cet esprit, elle a pris des initiatives opérationnelles nouvelles :

- Diffusion d'information et réponses aux questions posées par les communes :

Une communication régulière par mailing ou par « Foire Aux Questions » a été mise en place à destination des DGS des communes. Ainsi, plus de 160 mails ont été envoyés de manière groupée aux DGS des communes. Les sujets abordés ont souvent été liés aux ressources humaines (autorisations spéciales d'absence, statut des personnes en télétravail, etc.), ou avec la gestion des aspects sanitaires de la crise (règles sur le port de masque, ouverture des lieux publics...) ou des sujets institutionnels (informations juridiques, confinement, continuité des services, continuité institutionnelle...). Une réunion des DGS et une conférence des Maires spécifique à la crise ont été organisées en mai.

- Nouvelles missions liées à la crise Covid-19 :

La mission intercommunalité a coordonné avec la Direction des ressources logistiques les achats de masques pour les habitants et les agents des communes et organisé leur distribution en fonction des choix de chaque commune. La mission intercommunalité s'est également vu confier le recensement des agents volontaires en interne pour assurer des missions nouvelles liées à la crise et le recensement des emplacements dans les cimetières des communes ainsi qu'une estimation quotidienne, dans chaque commune, du nombre de décès lié à la crise.

5. Séminaire de co-construction de la feuille de route 2020-2026 de l'Eurométropole de Strasbourg : « Un avenir commun ! », le samedi 10 octobre 2020 à Entzheim

La mission intercommunalité a organisé ce séminaire qui a réuni les exécutifs communaux et métropolitains : Maires, Présidente et Présidentes déléguées, Vice-président.e.s, conseiller.ère.s délégué.e.s.

Ce rendez-vous avait notamment pour objectif d'établir de la cohésion, de partager et donner du sens aux actions, de renforcer les relations interpersonnelles, d'officialiser les priorités d'action et la feuille de route, de préciser ensemble la gouvernance et les règles de fonctionnement.

Trois séquences successives ont réuni les participants dans des ateliers thématiques :

- « *Aujourd'hui, une vision partagée* » de l'Eurométropole de Strasbourg. Sa raison d'être, sa gouvernance par les élu.e.s
- « *Un avenir visible et gagnant* ». Demain 2026, quelles réalisations ? Quels sujets prioritaires pour le climat ? Quelle équité sociale, quelle solidarité ? Quelle transition démocratique ?
- « *Les règles, le pacte de gouvernance* ». Quelles règles de fonctionnement ? Quel partenariat entre les communes et l'Eurométropole de Strasbourg ? Quel pacte de gouvernance avec les habitants, la participation citoyenne sur les projets métropolitains ?

La synthèse de ces ateliers a permis d'enrichir la feuille de route métropolitaine 2020-2026 et de préfigurer le futur pacte de gouvernance dont le principe d'élaboration a été adopté par le Conseil de l'Eurométropole le 20 novembre 2020.

MISSION SÉCURITÉ CIVILE, SERVICE PRÉVENTION URBAINE, SIRAC

Marquée par une double crise, sanitaire et climatique, l'année 2020 a été celle d'une grande remise en question sociétale sur les modes de vie en ville. L'occasion, pour les services de la collectivité, de réfléchir à un rapport à l'habitant plus étroit et d'imaginer des politiques publiques plus agiles.

Premier objectif : une meilleure efficacité, à travers des missions mieux comprises, mieux réalisées et mieux coordonnées. Avec un outil performant : le partage d'informations

C'est dans cette dynamique que la mission sécurité civile, le service prévention urbaine et le SIRAC ont œuvré, accompagnés par le service administration générale et ressources relevant de ce périmètre.

I. Mission sécurité civile

Coordination des permanences et/ou astreintes d'événement ou de gestion de crise par les directions et services pour garantir une information et une intervention rapide en cas d'incidents susceptibles de survenir dans l'une des 33 communes de l'Eurométropole (administration et partage des coordonnées agents-es, communes et partenaires institutionnels externes sur un espace numérique dédié).

Gestion courante et budgétaire de la convention de transfert des services d'incendie et de secours vers le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (de l'ordre de 27,5 M€). Préparation et participation aux Conseils d'Administration et interface privilégiée entre les services, les élu.e.s et le SIS67.

II. Service prévention urbaine/CIPS

Pilier opérationnel de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (STSPDR), le service prévention urbaine est au cœur du dispositif partenarial et des orientations politiques dans les domaines de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique sur les territoires de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le contrat intercommunal – SPDR est articulé autour de 3 axes :

- Prévenir les facteurs de rupture (action axée notamment sur les jeunes) ;
- Développer l'aide aux victimes et l'accès au droit ;
- Améliorer la sécurité et la tranquillité publique.

Pour y parvenir, le service est organisé autour des missions suivantes : analyse statistique et description du « climat » territorial en matière de tranquillité publique, vidéoprotection de l'Eurométropole (24/24h), accès aux droits et aide aux victimes, travail d'intérêt général, prévention situationnelle.

A l'occasion de la Saint-Sylvestre, l'ensemble de ces thématiques est regroupé au sein d'un plan d'actions « Nouvel an » afin de prévenir et lutter contre les violences urbaines habituellement constatées dans l'agglomération.

1. Faits marquants 2020 et principaux projets

Bilan de la crise sanitaire et gestion quotidienne :

- Accompagnement des services en matière de sécurité privée pour la réouverture de certains lieux publics à l'issue de la crise sanitaire (marchés alimentaires et lieux de vaccination).
- Suivi et appuis vidéo pour les nombreuses manifestations contre la proposition de loi « sécurité globale ».
- Préparation du nouvel an dans les conditions sanitaires et sécuritaires inédites : interdiction de tout rassemblement public, mise en œuvre de mesures d'accompagnement des interdictions de stationner (gratuité de certains P+R), création d'un outil de partage des véhicules ventouses et épaves (PN GN Bailleurs Services), création d'une fourrière provisoire à Schiltigheim, etc.
- Impulsion et participation à un Webinaire national sur le développement du Travail d'intérêt général dans les collectivités.
- Accompagnement des services de la collectivité par des diagnostics de prévention situationnelle (étude de sûreté du Parc des expositions, sécurisation des plans d'eau de l'Eurométropole...).

Projets :

- Intégration de la mission prévention de la radicalisation violente et extension du périmètre d'action pour l'Eurométropole.
- Pilotage du dispositif animations de fin d'année pour les actions associatives à portée prévention de la délinquance.
- Création d'un groupe local de traitement des incivilités commises par les mineurs.
- Relance du Comité d'éthique de vidéoprotection de l'Eurométropole (dont sous-commission technique) pour l'accompagnement en équipement des communes et le positionnement face aux nouveaux outils.

2. Chiffres clés

- Participation mensuelle à 15 Groupes de partenariat opérationnels (GPO), pilotés par la Police nationale sur Strasbourg et sa 1ère couronne.

- 159 candidatures pour du Travail d'intérêt général, représentant 14 190 heures.
- 8 000 accueils téléphoniques réceptionnés à la Maison de la Justice et du Droit.
- 1 085 réquisitions d'images CSV et 6 806 demandes de transferts d'images en direct.
- 304 comptes rendus d'incidents concernant nos agents réceptionnés et traités (diagnostics de sécurité selon besoins).
- 31 associations soutenues en matière d'accès aux droits et d'aide aux victimes pour un montant de 483 045 € (271 240 € par la Ville et 211 805 € par l'Eurométropole).

III. SIRAC (Service de l'information et de la régulation automatique de la circulation)

Dans ce service qui, depuis 1978, veille à la fluidité et à la sécurité des déplacements dans l'Eurométropole de Strasbourg, 58 agents œuvrent quotidiennement pour mener à bien sept missions principales :

- Gestion de la mobilité pour tous les usages et priorité des Transports en Commun aux carrefours ;
- Contrôle d'accès aux zones aires piétonnes et zones sensibles ;
- Exploitation du tunnel de l'Etoile et de la Passerelle fluviale du Heyritz ;
- Information des usagers sur les conditions de trafic ;
- Pilotage de la politique Sécurité Routière et sensibilisation aux dangers de la route dans le milieu scolaire ;
- Aménagement numérique du territoire et gestion des réseaux de communication ;
- Pilotage de projets dans le cadre de la mobilité innovante (véhicules connectés, ...).

Le SIRAC a la particularité de disposer d'équipes qui fonctionnent 24h/24 et 7j/7, une permanence qui renforce la réactivité du service pour garantir la sécurité des usagers et le bon fonctionnement du réseau Tramway.

La mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement numérique du territoire dont le service a en charge le pilotage permettra aussi de rendre l'Eurométropole plus attrayante pour les entreprises, tout en facilitant l'accès au télétravail grâce au déploiement du Très Haut Débit. Celui-ci devrait concerner la plupart des habitant.e.s d'ici fin 2022. La crise de la COVID, qui a entraîné un fort développement du télétravail, a encore renforcé la nécessité d'offrir un service de qualité aux habitants.

1. Faits marquants 2020 et principaux projets :

- Gestion de la mobilité : 14 nouveaux carrefours équipés de feux tricolores installés sur le territoire de l'Eurométropole, une grande partie étant liés à la création de la Zone Commerciale Nord et à l'extension du TRAM jusqu'à Koenigshoffen ; 17 nouvelles stations d'analyse de trafic ont été déployées.
- 22 nouvelles caméras dédiées à la gestion du trafic ont été installées ; 1 nouveau contrôle d'accès par borne a été installé pour sécuriser une école.

- Avec la poursuite du programme de rénovation des carrefours, 98% des carrefours sont maintenant équipés de feux à LED, ce qui contribue à diminuer fortement la consommation électrique.
- Mise en place d'un observatoire mobilité dès le début du confinement pour analyser l'évolution des déplacements en voiture et Vélos.
- Sécurité/Prévention : 425 réquisitions des forces de l'ordre pour des images de caméras SIRAC.
- Baisse considérable des accidents corporels de la circulation (268 accidents en 2020 par rapport à 420 accidents en 2019).
- Baisse de l'activité du Centre d'Éducation Routière lié principalement à la fermeture des écoles avec seulement 2.073 enfants sensibilisés par rapport au 5000 envisagés.
- Numérique : mise en place d'une gestion du patrimoine des installations numériques (réseaux et antenne) a permis de titrer une recette de 363 570 € en 2020 dont 27 000 € pour le compte de la Ville de Strasbourg.
- Organisation de la conférence citoyenne sur la 5G.

2. Chiffres clés

Le patrimoine du SIRAC est au premier janvier 2021 :

- 608 carrefours équipés de feux dont 193 à priorité TRAM et 103 à priorité BUS ;
- 504 stations d'analyse du trafic dont 88 pour les pistes cyclables ;
- 71 contrôles d'accès par borne pour sécuriser les espaces publics et sites sensibles ;
- 14 panneaux à messages variables (PMV) ;
- 49 panneaux de jalonnement dynamique ;
- 313 caméras dont 49 dédiés à la surveillance de bâtiments publics (CA, 38RH et Hôtel de Ville).

La régie du SIRAC en charge de l'entretien préventif et curatif des équipements a réalisé 4 140 interventions.

IV. Administration générale et ressources

L'administration générale et Ressources coordonne, en étroite collaboration avec les services, la gestion des ressources humaines et des affaires générales ainsi que les ressources financières, informatiques et logistiques de la direction de la Police municipale et de la surveillance de la voie publique, de la direction de la réglementation urbaine, du SIRAC, du service prévention urbaine. La mission sécurité civile est également de son ressort.

Elle contribue aux orientations de la collectivité en matière de gestion des ressources par ses propositions et ses participations aux groupes de travail interne à la collectivité. Elle apporte notamment ses conseils aux directions et services dans la définition des orientations stratégiques.

Elle veille également à la sécurisation des procédures en termes de RH et de ressources financières par son expertise auprès des directions et services.

1. Faits marquants en 2020 et principaux projets

En raison de la Covid-19, les ressources humaines ont été contraintes d'adapter les procédures afin de fonctionner majoritairement en télétravail. En conséquence, des actions exclusivement « présentielles » jusque-là ont pris une forme distancielle. Les recrutements, par exemple, ont dû être effectués en visio-conférence. Les échanges avec les services se sont faits par voie dématérialisée. Dans cette organisation inédite, la gestion du temps de travail a pris une place prédominante dans les activités quotidiennes en raison d'un nécessaire suivi individualisé par agent.

La dématérialisation comptable, quant à elle, a été menée à bien et s'est achevée en 2020.

Les services ont également progressé dans la maîtrise de la prospective financière et développé les outils de dialogue de gestion.

2. Chiffres clés (Ressources humaines et financières)

- 353 agents gérés dont 22 contractuels, 7 immersions et 4 apprentis.
- 35 jurys et 26 recrutements réalisés.
- Plan de formation d'un montant de 89.000 € alloué pour l'ensemble des directions et services. L'accent a été mis sur l'accompagnement à l'évolution des métiers.
- 29,5 M€ de budget global en dépenses de fonctionnement et 3,5 M€ € en investissement.
- 639K€ perçus en recettes de fonctionnement et 6,4M€ en recettes d'investissement (en hausse de 300K€ par rapport à 2019).
- 1.695 actes traités (664 engagements de dépenses/938 mandatements/93 de titres de recettes).

DIRECTION DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES (DREI)

I. Principales missions de la direction

Les champs d'action de la DREI portent sur :

- Le développement de la coopération transfrontalière : renforcement de l'agglomération transfrontalière avec Kehl, du GECT (Groupement européen de coopération territoriale) Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et du positionnement de Strasbourg à l'échelle du Rhin Supérieur, adoption et mise en œuvre d'un Schéma de Coopération Transfrontalière de l'Eurométropole ;
- Le développement et l'intensification des relations avec les institutions européennes et le corps diplomatique et consulaire strasbourgeois ;
- L'organisation d'évènements protocolaires ou à destination du grand public, en relation avec les institutions européennes et le tissu associatif ;
- La poursuite d'échanges dans le cadre des 5 jumelages de la Ville de Strasbourg (Boston, Leicester, Stuttgart, Dresde et Ramat Gan) qui associent l'Eurométropole (Boston, Leicester, Stuttgart, Dresde et Ramat Gan), et de partenariats « anciens » avec Jacmel (Haïti), Douala (Cameroun), et Fès (Maroc) ;
- Le développement de partenariats ou de relations privilégiées avec d'autres villes : Vologda et Moscou (Russie), Istanbul (Turquie), Oran (Algérie), Kairouan (Tunisie), Kagoshima (Japon), Kampala (Ouganda), Montréal (Canada), Zurich (Suisse), Karlsruhe (Allemagne) ;
- L'implication de la Ville et de l'Eurométropole dans les réseaux européens et internationaux, ainsi que dans les associations de collectivités (Eurocities, AFCCRE, CUF, CGLU, MOT...) ;
- La veille sur les financements européens et l'accompagnement des services de la collectivité pour le dépôt de réponses à des appels à projets européens ;
- Le développement et l'accompagnement de projets européens et internationaux, en lien avec des acteurs de la société civile et l'ensemble de l'administration de la Ville et de l'Eurométropole ;
- L'accueil de délégations étrangères.

II. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

La coopération transfrontalière a été fortement pénalisée par la crise sanitaire et par les mesures de restriction de circulation qui ont compliqué le franchissement de la frontière franco-allemande. La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont ainsi trouvées en première ligne pour gérer les effets quotidiens de cette désorganisation temporaire qui s'est éternisée pendant de longues semaines.

La collectivité, en coopération avec les autres partenaires du territoire, a renforcé son soutien envers les instances d'information et de conseil de proximité (*Infobest Kehl-Strasbourg*, Centre européen de la consommation) amenées à traiter un flux très important de questions de résidents confrontés à des législations française et allemande souvent différentes dans la gestion de la pandémie. L'Infobest a ainsi bénéficié d'un renforcement temporaire de son équipe pris en charge par ses partenaires cofinanceurs dont l'Eurométropole.

L'*Euro-Institut*, à la demande des villes de Strasbourg et de Kehl, a notamment continué d'accompagner l'équipe binationale de la *Maison de la petite enfance franco-allemande*. En 2020, les activités de l'Euro-Institut ont été fortement affectées par la situation sanitaire. Néanmoins, cet organisme a réussi à s'adapter rapidement et a proposé de nombreuses formations en distanciel.

Strasbourg a fait valoir la nécessité d'une prise en compte des bassins de vie transfrontaliers auprès des autorités nationales et européennes, notamment au sein du Comité de coopération transfrontalière instauré par le Traité d'Aix-la-Chapelle. L'Eurométropole y suit également les thématiques de la reconnaissance transfrontalière des vignettes Crit'Air et de l'adhésion de partenaires étrangers à des sociétés publiques locales, en vue de lever des obstacles juridiques à des projets sur son territoire. Les relations de proximité avec Kehl sont restées denses et régulières avec le souhait de les approfondir par une convention de partenariat, tout comme avec l'Eurodistrict où la collectivité a œuvré pour un recentrage de ses champs thématiques d'intervention (mobilités, bilinguisme, culture, environnement).

La mise en œuvre de projets transfrontaliers a d'ailleurs été poursuivie à l'instar de la coopération avec les BSW de Kehl pour la récupération de la chaleur fatale qui a bénéficié d'un financement européen INTERREG et réunit toutes les conditions pour la création d'une société d'économie mixte transfrontalière. L'Eurométropole a également co-organisé avec la Région Grand Est et la Mission Opérationnelle Transfrontalière un atelier dans le cadre de la Semaine européenne des villes et des régions en octobre 2020 consacré au redimensionnement des échelles de coopération transfrontalière. Elle est également intervenue lors du 1er Borders Forum organisé par la MOT dans un atelier sur les transitions dans les espaces frontaliers. Enfin, le Schéma de coopération transfrontalière a fait l'objet d'un approfondissement de sa feuille de route en préalable à une actualisation en continu de ses orientations et leur traduction par des projets concrets. C'est à ce titre que les échanges avec Karlsruhe se sont poursuivis avec un atelier en présentiel sur le développement urbain durable en septembre 2020.

Créée et installée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en août 2020, « *l'Agora Strasbourg Capitale européenne* » regroupe toutes les forces vives du territoire qui œuvrent pour la stratégie européenne de Strasbourg. Formée des anciennes instances *Task Force « Strasbourg The Seat »* et *CŒURS* (Comité pour l'Europe de et à Strasbourg), elle réunit les partenaires institutionnels (Ville et Eurométropole de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'État), les acteurs associatifs et transfrontaliers et a pour objectif de porter collectivement une stratégie européenne dont l'un des enjeux prioritaires est la promotion du siège du Parlement européen à Strasbourg. L'Agora est le lieu de dialogue,

de coordination des actions menées en commun, de portage et de mise en œuvre d'initiatives pour la promotion de l'Europe à Strasbourg.

À la suite des élections municipales, une nouvelle dynamique d'investissement des réseaux européens et internationaux a été lancée avec des présentations aux élus et dans les instances de coordination, des différentes opportunités existantes pour valoriser les politiques publiques de Strasbourg. La Maire de Strasbourg a été désignée co-présidente de la nouvelle commission Europe de France urbaine ce qui permet de renforcer la visibilité de Strasbourg auprès des partenaires nationaux sur les différents enjeux européens du moment pour les territoires : Plan de relance, Conférence sur l'Avenir de l'Europe, Présidence française de l'UE 2022.

La maire a également eu l'opportunité d'intervenir lors de la conférence annuelle d'*Eurocities* tandis que son adjointe aux relations européennes et internationales, Julia Dumay, a intégré les instances politiques des réseaux européens et internationaux suivants : *AFCCRE*, *CCRE*, *Platforma* et *CUF*. Au niveau technique un suivi et une veille régulière sur les actions de ces réseaux perdurent en lien avec les directions thématiques concernées.

Au cours de l'année 2020, dans le cadre de la préparation de la programmation européenne 2021-2027 et des négociations autour du plan de relance européen, les élus de la Ville et l'Eurométropole ont contribué aux plaidoyers envers les décideurs nationaux et européens pour faire des villes et des métropoles des bénéficiaires directs de ces fonds.

Depuis septembre 2020, la *Maison Europe Grand Est*, basée à Bruxelles et pilotée par la région Grand Est assure un service de veille, de suivi et d'animation sur les sujets européens pour ses membres, dont l'Eurométropole fait partie. Son action sera complétée dès 2020 par l'intervention d'un.e représentant.e permanent.e de Strasbourg à Bruxelles.

L'année 2020 a été marquée par le 60ème anniversaire de jumelage entre Strasbourg et Boston. Malgré les perturbations liées à la situation sanitaire, différents événements ont pu être organisés, en lien avec la ville de Boston et les comités de jumelage de part et d'autre de l'Atlantique, tant au niveau économique que culturel, célébrant la diversité des liens et relations unissant les acteurs des deux villes.

Les échanges d'expérience ont continué entre Strasbourg et San Diego aux États-Unis en matière de développement urbain promouvant le bien-être et les mobilités actives dans le cadre du programme européen *International Urban Cooperation* (IUC) jusqu'à octobre. Une délégation strasbourgeoise composée d'experts du sport et des mobilités a été accueillie par les experts urbains de San Diego en janvier. Un plan d'actions en a résulté et a abouti à de nombreuses actions dans les villes inspirées par les expériences respectives, tels qu'un guide des manifestations sportives éco-responsables.

Dans la continuité de la collaboration sur les éco-quartiers, une délégation d'urbanistes de la ville de Montréal a été reçue à Strasbourg pour une visite d'étude faisant suite à une intervention lors d'un événement national à Paris sur le label éco-quartier. Les pratiques partagées ont permis d'établir un diagnostic reposant sur les complémentarités de chaque

territoire dans le domaine de l'urbanisme en transition et de la participation citoyenne, posant les bases pour le développement d'un projet de coopération.

Lauréate de l'appel à projet « *Partenariats pour des villes durables* » de la Commission européenne, Strasbourg a démarré en juin 2020 le projet *AUTREMENT* (Aménagement Urbain du Territoire pour REinventer les Mobilités et ENGager les Tunisiens), fruit de sa coopération avec la municipalité tunisienne de Kairouan qui s'étend désormais à la municipalité tunisienne de Mahdia avec l'appui de trois partenaires techniques. Malgré la crise sanitaire, les premiers mois ont été prometteurs : mise en place d'un bureau projet à Kairouan et d'outils de coordination, échanges à distance sur les activités du projet en particulier sur les aménagements urbains tactiques, actions de communication, etc.

L'année 2020 s'est traduite par la finalisation de la rédaction du projet « bâtir une ville durable, apprenant et inclusive à Kampala, Ouganda » en collaboration avec *GESCOD*, réseau régional multi-acteurs du Grand Est, et Kampala Capital City Authority.

Trois directions de la collectivité sont fortement impliquées dans ce partenariat qui compte trois composantes : agriculture urbaine, éducation, espaces verts et biodiversité. L'*ADEUS* est également partenaire du projet.

Strasbourg a tenu à manifester sa solidarité à l'égard du Liban suite aux explosions dans le port de Beyrouth, à travers une contribution de 15 000 € au Fonds de solidarité Liban initié par le réseau Cités Unies France. Elle participe régulièrement aux réunions du comité des donateurs qui fixe les orientations pour l'utilisation des fonds récoltés et détermine le programme d'actions et les projets soutenus.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE



DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DU PATRIMOINE BÂTI

I. Le service Ressources et administration générale

Le service Ressources et Administration Générale de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti regroupe 3 départements et une cellule recettes d'investissement.

1. Le département affaires générales et ressources humaines (AGRH)

Sa mission est d'accompagner les agents et la hiérarchie sur les différents volets RH et d'apporter une aide aux réflexions organisationnelles de la Direction.

- Effectif de référence : 206 postes budgétaires permanents au 31/12/2020.
- Moyenne d'âge : 46,6 ans – âge maxi : 67 ans – âge mini : 21 ans

2. Le département budget et comptabilité (DBC)

Ses principales missions sont :

- D'assurer la gestion financière et administrative des marchés ;
- D'établir les mandats de paiement en lien avec le service de la comptabilité centrale ;
- D'élaborer la programmation budgétaire en étroite collaboration avec les services concernés ;
- D'établir les documents budgétaires (programme pluriannuel d'investissement, budgets primitif et supplémentaire, décision modificative) en lien avec la direction des finances et les directions thématiques.

Le budget général de la Direction en 2020

	Crédits inscrits BP2020 (k€ TTC)		Total crédits inscrits 2020 (k€ TTC)		Crédits réalisés 2020 (k€ TTC)		Taux de réalisation / BP2020 (k€ TTC)		Taux de réalisation / crédits inscrits (k€ TTC)		Nombre de mandats 2020
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
E M S	5561	70 560	6 124	44 490	6 115	29 551	110%	63%	100%	66%	2 154

Évolution du crédit consommé de 2019 à 2020 (Investissement + Fonctionnement)

<i>Réalisé (k€ TTC) Invest. + Fonct.</i>	2019	2020	Évolution 2019- 2020
<i>EMS</i>	53 618	35 666	-33%

3. Le département « marchés publics » (DMP)

Ses missions sont :

- De gérer les procédures de consultations formalisées et adaptées qui sont nécessaires à l'exécution des projets pilotés par la Direction (rédaction, attribution et notification des marchés) ;
- D'accompagner les chefs de projets dans la gestion de leurs procédures de passation et de suivi des marchés ;
- D'assurer le suivi des marchés par l'établissement et la notification d'actes d'exécution (avenants, déclarations de sous-traitance, suivi des marchés fractionnés) ;
- D'assurer une veille juridique en coordination avec le service des Achats et de la Commande publique.

Nombre de consultations publiées (une consultation pouvant regrouper plusieurs lots) et nombre de marchés (lots) notifiés pour le compte de l'Eurométropole

	EUROMETROPOLE	
	Consultations	Marchés
AOO	5	26
Concours	0	1
Marché négocié	1	4
PCAN	4	1
MAPA1	0	8
MAPA2	6	19
MAPA3	9	6
MAPA4	10	19
TOTAL	36	84

Comparatif des exercices antérieurs

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Consultations	36	25	48	86	154	49	65	94	84	91	87
Marchés	84	65	78	78	79	87	170	188	205	196	192

4. La cellule recettes d'investissement

Ses missions sont :

- De piloter les recettes d'investissement de la collectivité ;
- **De gérer et suivre** le processus opérationnels d'investissement pour les projets dont les crédits sont délégués à la DCPB.

Recettes d'investissement perçues en 2020 (en millier d'euros)

	Budgets délégués DCPB	Autres budgets	TOTAL
Communes	467	26	493
Conseil Départemental du Bas-Rhin	200	0	200
Caisse d'Allocations Familiales	491	0	491
Région Grand Est	1 040	524	1 564
État	3 152	978	4 230
Europe	60	22	82
TOTAL	5 510	1 550	7 060

II. Le service gestion et inventaire du patrimoine bâti (GIPB)

Ce service patrimonial a pour missions principales :

- la gestion locative du patrimoine privé et public de l'Eurométropole ;
- l'optimisation de l'usage de ce patrimoine en suscitant des mutualisations ;
- la maîtrise des coûts de fonctionnement ;
- l'administration de la base de données patrimoniales ;
- le développement d'une vision stratégique à moyen et long terme par la mise en œuvre des schémas directeurs immobiliers ;
- la recherche de sites ;
- le pilotage du mandat de gestion du patrimoine privé et le contrôle sur le prestataire ;
- la définition, le suivi et la mise en œuvre des plans patrimoine de l'Eurométropole.

I. Le département Gestion du patrimoine

Ce département a en charge la gestion du patrimoine immobilier à usage public et privé de l'Eurométropole, hors patrimoine thématique.

Il est le correspondant privilégié des occupants pour les relations courantes. Il assure la gestion administrative, juridique et fiscale des baux et conventions d'occupation ainsi que l'entretien des biens relevant de la pleine propriété ou de copropriétés.

II. Le département inventaire et valorisation du patrimoine

Ce département s'articule autour des 3 missions suivantes :

⇒ La base de données patrimoniales

Cette mission porte sur :

- L'administration et l'adaptation de la base de données patrimoniales répondant aux divers besoins liés à la gestion immobilière et au suivi des travaux du patrimoine de la collectivité.

⇒ Le suivi et la mise en œuvre du plan de cession du patrimoine

La cellule plan patrimoine a pour mission de :

- Préparer, piloter et exécuter les plans patrimoine bâti de l'Eurométropole ;
- Développer une vision stratégique du patrimoine à moyen et long terme en contribuant à la mise en œuvre des schémas directeurs immobiliers ;
- Présenter les propositions de cession d'actifs immobiliers.

⇒ Le suivi des mandats de gestion locative et de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux du patrimoine privé de l'Eurométropole par :

- La mise en place des processus de contrôle de la gestion du patrimoine confié au délégataire tant sur la gestion locative que sur la programmation des travaux ;
- La participation à la construction d'une vision stratégique du suivi et du devenir du patrimoine confié en gestion.

Patrimoine en 2020 Hors emphytéoses, inclus logements de service et les copropriétés	Compétence Eurométropole
Nombre total bâtiments	180
Surface totale bâtiments m ²	122 000
Nombre total lots	355
Surface totale lots m ²	70 000
Recettes Redevances annuelles	1 420 000 €
Dépenses fonctionnement inclus taxes foncières	4 700 000 €
Dépenses investissement sur crédits récurrents	500 000 €

Prises à bail 2020	Compétence Eurométropole
Nombre total baux	9
Dépenses loyers annuels	270 000 €

Lots de copropriété 2020 Hors Habitation Moderne et autres services	Compétence Eurométropole
Nombre total lots	16
Dépenses charges copropriétés annuelles	120 000 €

Emphytéoses 2020 Hors Habitation Moderne et autres services	Compétence Eurométropole
Nombre total bâtiments	25
Recettes loyers annuelles	123 000 €

Logements de service et autres locaux gérés pour des services tiers 2020	Compétence Eurométropole
Nombre total	38
Surface m2	2 300

Patrimoine privé en gestion chez Habitation Moderne 2020	Compétence Eurométropole
Nombre total bâtiments	120
Surface m2	26 000
Recettes loyers annuels	700 000 €
Dépenses travaux	532 000 €

Plan cession 2020	Compétence Eurométropole
Nombre total bâtiments cédés	2
Recette	322 500 €

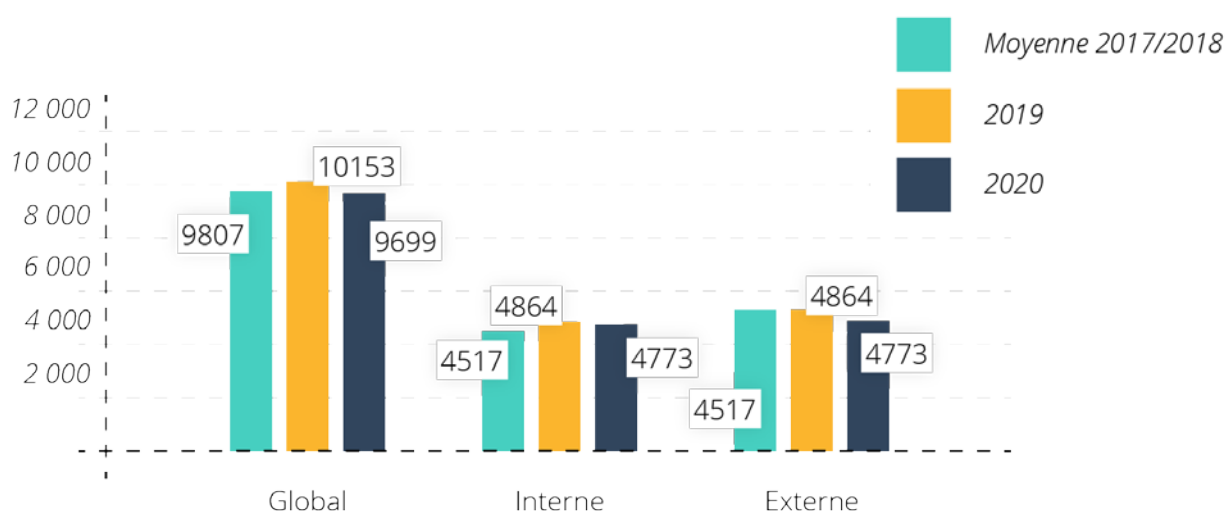
III. Le service maintenance bâtiment (SMB)

Les missions du service Maintenance bâtiment sont :

- La maintenance du patrimoine bâti ;
- La sécurité du patrimoine bâti ;
- L'optimisation de la gestion des équipements énergétiques ;
- La conception et gestion des marchés techniques transversaux ;
- L'astreinte 24H/24H – 365J/365J ;
- La logistique « fluides » des animations et festivités (sonorisations, branchements).

La maintenance technique

Bilan global : 9 699 interventions pour un montant de 10,608 M€ TTC



IV. Les services opérationnels de la construction (SOC)

Une mission commune :

Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de constructions en lien avec les directions thématiques.

Les projets de construction résultent de l'articulation entre une addition de compétences et de savoir-faire d'une part, et une succession de phases ayant chacune ses objectifs propres d'autre part. Le chef de projet est le pivot de ces composantes. Il articule les interventions des différents acteurs du projet et orchestre les différentes phases de l'opération. Il est le référent du dossier et en porte la responsabilité dans toutes ses dimensions, programmatique, technique, administrative, économique et temporelle.

Les services opérationnels de la construction (SOC) sont constitués des chefs de projets et de leurs assistantes, qui pilotent en qualité de maître d'ouvrage les différents projets de la Ville et de l'Eurométropole

Présent dès l'origine de l'opération, le chef de projet veille à la reformulation des besoins sous forme d'un programme d'opération :

- Il organise la consultation des marchés de maîtrise d'œuvre ;
- Il conduit les études en validant, après concertation des différents acteurs, les différents éléments de mission qui composent les études de maîtrise d'œuvre ;
- Il encadre la consultation des marchés de travaux et suit l'avancement des travaux ;
- Et après réception des travaux, il organise enfin la transmission des plans et dossiers aux utilisateurs et au service maintenance.

1. Pour le service des constructions enfance, éducation et sport

Le programme d'investissements

L'année 2020 se caractérise par la mise en service du PAPS-PCPI (Pôle d'Administration Publique de Strasbourg et Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle) et de l'usine de valorisation des déchets de Strasbourg totalement rénovée.

L'année 2020 a enfin été l'occasion de préparer les arbitrages budgétaires du mandat des nouveaux élus. Ce programme donne une large priorité aux projets scolaires ainsi qu'aux rénovations énergétiques.

2. Pour le service des constructions culturelles, sociales et administratives

Une activité globale d'environ 32,5 millions d'euros pour 2020.

Les réalisations livrées en 2020 :

- Bastion VXI : création d'un stockage

Les études en 2020 qui seront mises en chantier en 2021 :

- Site ZIELBAUM : mise en place de bâtiments modulaires et hangars dans le cadre du transfert de compétence de l'A35 de l'État à l'Eurométropole ;
- District de propreté quai Jacoutot – Création d'une base technique – District de nettoyage Nord-Est ;

- Site de la Fédération – Construction de hangars pour le service de l’eau ;
- Schiltigheim : aménagement de la médiathèque communautaire Nord ;
- Centre administratif : construction du nouvel accueil de la Ville et Eurométropole ;
- Centre administratif : aménagement d’une conciergerie pour le personnel ;
- Restauration de la couverture du bâtiment historique et du bâtiment d’entrée du cimetière Nord à la Robertsau ;
- Création du cimetière d’Osthoffen.

Les études lancées en 2020 :

- Fédération : rénovation énergétique de bâtiments (bâtiment 3 et bâtiment PVA) ;
- Bâtiment d’accueil Lyautey : aménagement d’une maison des projets ;
- District Comtes : amélioration énergétique et mise en place de panneaux photovoltaïques.

V. Le service ingénierie de la construction (SIC)

Le service Ingénierie de la construction a pour mission :

- De réaliser des études de faisabilité et de programmation ;
- D’assurer les expertises des études réalisées en maîtrise d’œuvre externe
- De réaliser des études en maîtrise d’œuvre interne ;
- De garantir la transversalité dans les approches techniques, économiques, fonctionnelles et environnementales des projets suivis par les trois services opérationnels ;
- De développer des méthodes et protocoles internes ;
- De mettre à jour au fil des opérations les plans des bâtiments du patrimoine de la Ville et de l’Eurométropole ;
- D’élaborer la stratégie et les objectifs dans le cadre du Plan climat pour le patrimoine bâti ;
- D’effectuer ponctuellement des diagnostics techniques patrimoniaux, des audits énergétiques, des conseils et expertises divers...

Études effectuées par le service Ingénierie de la construction en 2020 :

- 71 études de faisabilité ;
- 23 programmes architecturaux et techniques détaillés ;
- 170 phases d’expertises des études des prestataires externes ;
- 7 permis de construire, déclarations préalables et demandes d’autorisation de travaux ;
- 16 DCE (dossiers de consultation des entreprises).

Les évolutions du service actées par le projet de service entré en vigueur en mai 2013 sont effectives depuis ces sept dernières années :

- Développement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'expertise technique, économique : « *plus et mieux* ».

Maîtrise d'œuvre interne : « *moins mais mieux* », conserver de la maîtrise d'œuvre en interne essentiellement technique et une maîtrise d'œuvre « + qualitative », à forte plus-value pour un maintien et un enrichissement des compétences.

1. Principales missions de la direction

La Direction Urbanisme et territoires (DUT) est composée de 7 services, de 3 missions ou directions de projets et de 6 directions de territoires. Elle compte au total 253 agents au 31 décembre 2020.

La DUT est une direction stratégique et opérationnelle qui a en charge la définition et la mise en œuvre des politiques et des projets de développement urbain à toutes les échelles et à toutes les étapes : planification territoriale, définition et programmation des projets urbains, mise en œuvre opérationnelle, droit du sol. Elle est le lieu où se traduisent et s'assemblent sur le territoire les différentes politiques territoriales portées par la collectivité : habitat, politique de la Ville, transition énergétique, environnement, transports, développement économique... La DUT exerce sa compétence pour le compte de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole. Elle intervient également en appui dans le domaine des projets urbains des communes.

➤ Mission Ville en transition

2. Les faits marquants et les principaux projets

Ecocité

Le développement des actions innovantes Ecocité initiées en 2011 s'est poursuivi en 2020 :

- Évaluation de la démarche Ecocité de l'Eurométropole et des 32 actions (ingénierie et investissement) de la démarche Ecocité en lien avec la DGALN ;
- Réflexion sur un cadre d'expérimentation ouvert et permanent porté par le pôle de compétitivité *Fibres Energivie* dans le cadre d'une des initiatives du PACTE.

Le PACTE : tenue d'une cinquantaine d'ateliers pour faire vivre les 16 initiatives :

- Contribution d'opérateurs à la définition et faisabilité des objectifs à atteindre du volet air, climat, énergie de la modification 3 du PLU ;
- Développement d'une formation dédiée à l'urbanisme favorable à la santé, réunissant la diversité des agents des collectivités et des opérateurs privés.

De nouvelles coopérations entre acteurs et initiatives spontanées ont vu le jour à travers le réseau du PACTE comme le plus grand projet français de ferme photovoltaïque en autoconsommation collective, des projets de construction bois entre promoteurs et entreprises bois...

Stratégie de construction bois

Mise en œuvre de la stratégie pour développer les constructions en bois sur l'Eurométropole sur la base d'un travail itératif avec Fibois Grand Est (interprofession du bois).

- Structuration d'outils pour rendre opérationnel l'objectif annuel de 300 logements ;
- Présentation à la Fédération des promoteurs immobiliers des outils développés pour rendre opérationnels les objectifs de construction bois ;

- Contribution à la réflexion nationale avec participation à la Commission maîtrises d'ouvrage et territoires d'ADIV Bois, participation à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques et leviers d'action à destination des aménageurs et collectivités et intervention au webinaire « Favoriser et prescrire la construction bois : la parole aux collectivités et aménageurs » ;
- co-pilotage du *Lab'construction bois* du Ministère pour identifier et promouvoir les leviers de la construction bois, laboratoire créé pour tirer les enseignements des démonstrateurs bois Ecocité.

Démarche Ecoquartier

- Participation aux deux journées nationales à Paris pour les 10 ans de la démarche Ecoquartier ;
- Poursuite des animations liées à la participation citoyenne dans certains Ecoquartiers.

Démarche air-climat-énergie

- Plan Climat : participation à l'équipe projet, ateliers et coordination des fiches actions de la DUT ;
- Accompagnement technique et partenarial du dispositif air-climat-énergie élaboré dans le cadre de la modification 3 du PLU ;
- Accompagnement des travaux menés par le service Habitat dans le cadre de la mise à jour des outils et dispositifs tels que la révision des marges locales de loyer en prévision d'un éventuel label local.

DIRECTION DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE

1. Les faits marquants et les principaux projets

Le soutien aux initiatives portées par les acteurs associatifs : l'appel à projets annuel a été retravaillé pour gagner en opérationnalité et le développement des outils de dématérialisation a été poursuivi ; l'instruction partenariale a été ajustée pour répondre rapidement aux besoins croissants des QPV ; une mobilisation renforcée a été mise en place pour accompagner l'émergence de projets de conciergeries solidaires de quartier et le développement de l'offre d'animation estivale.

L'animation du réseau professionnel et l'accompagnement des partenaires de la Politique de la ville : l'accompagnement des directions de projet territorialisées et l'animation de réseau des professionnels du développement social urbain ont été portés à travers l'organisation d'un séminaire « *Vers des politiques locales de Jeunesse plus intégrées* » (90 agents), 7 réunions thématiques « *La politique de la Ville et...* » (20 à 30 agents), 5 webinaires (10 à 20 agents) et une formation pluri-acteurs « *Égalité femmes-hommes dans les projets de développement social urbain* » (100 participants).

L'engagement du 2^e programme de renouvellement urbain : la convention pluriannuelle a été signée en mars ; le dispositif de coordination opérationnelle (interne et partenarial) a été mis en place ; la construction d'outils ou de chartes nécessaires à la mise en œuvre (hors site, protocole foncier, heures d'insertion...) et les études environnementales ont été engagés ; deux candidatures à des appels à projets : « *Eau et QPV* » de l'AERM et « *Quartiers Fertiles* » de l'ANRU.

2. Chiffres clés

- Appel à projets 2020 du Contrat de Ville : 582 dossiers instruits, subventions attribuées : 1,05 M€ Ville, 0,49 M€ Eurométropole ;
- Convention pluriannuelle de renouvellement urbain : 27 signataires, 1,03 Mds€ investissements publics prévisionnels sur 7 QPV pour 10 ans.

➤ Mission ESPEX 23 (extinction de la dotation aux bailleurs sociaux)

1. Les faits marquants et les principaux projets

- **Les dispositifs de capitalisation et diffusion des expériences** : la capitalisation des expériences déclinée et partagée au sein de l'administration au travers de plusieurs guides co-construits avec les acteurs : « *Infiltrer les eaux pluviales dans un aménagement* », « *les nouveaux usages de mon quartier* », les conventions d'exploitations publiques et privées. Elle est également rapportée dans plusieurs supports élaborés avec les acteurs de la démarche.
- **Sites en travaux** : Guirbaden – Wihrel (livraison 2021) Singrist (livraison début 2022).

- **Sites en études** : cité Rotterdam, Strasbourg et quartier des généraux, Schiltigheim.

2. Chiffres clés

- 19 projets de territoire en secteurs en QPV ou de veille, 94 000 habitants, plus de 450 acteurs concernés sur 147 hectares ;
- Budget de plus de 16 M€ pour l'Eurométropole et 15 M€ pour les bailleurs ;
- 20 % à 35 % désimperméabilisation des sols.

➤ Service Conduite des opérations d'aménagement

1. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- **Prise en compte des enjeux de la nouvelle mandature** et mise au point des évolutions de projets correspondantes : intégration de la végétalisation, prise en compte d'une meilleure mixité programmatique, amélioration de la mobilité active, relèvement des performances énergétiques, renforcement de la qualité et du cadre de vie (opération Techno Parc à Strasbourg, ZAC des Deux Rives à Strasbourg, ZAC Danube à Strasbourg, ZAC Parc D'innovation d'Illkirch, ZAC les Vergers Saint Michel à Reichstett, ZAC les Rives du Bohrie à Ostwald, Zone commerciale Nord à Vendenheim...).
- **Aménagement en régie des zones d'activités** (ex. : ZA Joffre II à Holtzheim, ZA Quadrant II et IV à Entzheim, ZA du Château Sury à Vendenheim, ZA Neuhardt à Eschau, ...).
- **Appui aux communes** : Quartier du Parc à Mundolsheim, Lotissement rue des Fleurs à Eckwersheim, secteur Scheidweg à Wolfisheim, PAE opération stade à Oberhausbergen, secteur Krittweg à Ostwald, lotissement rue des artisans à Geispolsheim, ...).

➤ Service Géomatique et connaissance du territoire

1. Les faits marquants et les principaux projets

- OD@CiT : données libres et Ville en 3D pour une vision augmentée du territoire, un service Web3D qui permet une découverte 3D intuitive du territoire, en étant accessible à tous ;
- Festival International de la Géographie de Saint-Dié-des-Vosges : tenue d'un stand de l'Eurométropole au salon géonumérique sur le thème « Climat (s) » ;
- Traitement et mise à disposition dans les outils SIG de l'images Pléiades juillet 2020, ainsi que de l'orthophotographie à 5cm réalisée par l'État dans le cadre du transfert de gestion de l'autoroute A35 ;
- Réalisation d'un relevé laser 3D aéroporté (LIDAR) 2020 : marché résilié en novembre 2020 du fait d'une production non-conforme aux spécifications techniques ;

- Cadastre napoléonien : signature d'une convention avec les Archives départementales pour disposer des scans sur tout le territoire de l'Eurométropole.

2. Chiffres clés

- 70 000 actualisations (environ) des données topographiques de référence;
- 9 200 demandes (environ) de travaux externes traitées ;
- 900 prestations gratuites d'édition réalisées pour les services de la collectivité, leurs prestataires ainsi que pour les communes.

➤ Service Police du bâtiment

1. Les faits marquants et les principaux projets

- Les évolutions du nombre de dossiers instruits entre 2019 et 2020 varient fortement selon les communes : Oberschaeffolsheim et Achenheim ont la plus grande baisse des déclarations préalables (DP) instruites (- 20 %) alors que certaines communes sont à + 60 % (Mundolsheim, Oberhausbergen, Lampertheim), + 90 % (Entzheim, Hangenbieten) ;
- Pour les permis de construire (PC), La Wantzenau, Vendenheim, Wolfisheim, Achenheim ou Breuschwickersheim ont eu une baisse conséquente du nombre de demandes (entre -27 % et -50 %). Au contraire, Illkirch-Graffenstaden, Hangenbieten, Mundolsheim, Kolbsheim ou Blaesheim ont connu une augmentation supérieure à 40 % ;
- En 2020, l'Eurométropole a répondu au contrôle de légalité de la Préfecture concernant la délibération des secteurs de TA majorée de l'année précédente : le périmètre de la route de Brumath à Souffelweyersheim a été supprimé et celui de la rue de Artisans à Geispolsheim modifié ;
- Une réunion URBA CLUB (lieu d'échanges en matière d'urbanisme à destination des agents des communes) s'est tenu a été consacré à la fiscalité de l'urbanisme, en partenariat avec la DDT-fiscalité, et au projet de dématérialisation. Un guide pratique ainsi qu'un mémento des pièces à transmettre à la DDT-fiscalité ont été co-élaborés et diffusés dans les communes ;
- La révision-extension du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) se poursuit : le renouvellement des membres de la Commission locale a été délibéré en septembre, par le Conseil de l'Eurométropole. La Commission locale du 23 novembre a validé fiches « unité foncière » et « espace public », le règlement graphique, les enjeux des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et les périmètres des OAP sectorielles.

2. Chiffres clés

- 8 605 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme instruits pour l'Eurométropole, dont : 1 341 permis de construire, 3 795 déclarations préalables, 2 380 logements autorisés (contre 5 828 en 2019), 74 procès-verbaux dressés (contre 64 en 2019).
- La taxe d'aménagement perçue s'élève à 11,2 M€ (50% reversée aux communes).

➤ Service Aménagement du territoire et projets urbains

1. Les faits marquants et les principaux projets

- Organisation de la « *Tournée des communes* » de Mme Danièle Dambach, présidente déléguée de l'Eurométropole en charge de la transition écologique et de la planification urbaine : échanges sur les perspectives de mandat des communes en matière d'aménagement du territoire.
- Animation de l'Ateliers des communes : conclusion de la démarche 2019 « *Qualité urbaine* ».
- Promotion de « *Tous unis pour plus de biodiversité* » : 4 nouveaux acteurs rejoignent la démarche (114 au total).
- Présentation aux élus-es communaux et à Alsace Nature du projet *MackNeXT* à Plobsheim en février. Dialogue pour un projet plus vertueux et plus qualitatif.
- « *Strasbourg ça Pousse* » : 140 projets d'espaces déminéralisés.
- Renouvellement de l'accord cadre « *Prestation Écologiques* » et augmentation de la capacité maximum à 400 000 € annuels.
- Contributions PCAET, stratégie climat Ville, Cit'ergie, CTEC sur thématique nature.
- Renouvellement partenariats Associations naturalistes, ZAEU, Chambre d'agriculture et Bio en Grand-Est.

2. Chiffres clés

- 10 interventions d'ingénierie auprès de projets communaux ;
- 50 projets privés accompagnés ;
- 200 points de modifications du PLU dans le cadre la modification 3 ;
- 20 ha supplémentaires protégés au titre des Espaces plantés à conserver ou à créer (EPCC) et 200 ha supplémentaires protégés car contribuant aux Continuités Écologiques ;
- 2 labels écologiques obtenus pour les 2 collectivités ;
- 124 ha avec BRCE sur foncier agricole de la collectivité de 500 ha ;
- 5 travaux de recherches : thèse Cifre, ZAEU.

➤ Service Habitat

1. Les faits marquants et les principaux projets

- **Volet Habitat du PLU faisant office de Plan local de l'Habitat (PLH) :** afin de suivre et évaluer la politique menée, la collectivité s'est dotée d'outils de suivi à travers trois nouveaux observatoires mis progressivement en place depuis 2014 : l'observatoire local des loyers, l'observatoire de la promotion immobilière et l'observatoire des copropriétés.
- **Développement de l'habitat participatif :** poursuite de la structuration du réseau des acteurs de l'habitat participatif et le développement d'autres projets sur toute la métropole via une délibération cadre du 16 novembre 2020.
- **Développement de l'habitat « évolutif » pour seniors et personnes handicapées :** deux groupes de travail intégrant bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers

volontaires ont expérimenté un référentiel pour produire un logement évolutif, transformable en logement accessible à un coût optimisé. À titre expérimental, une « étude de définition des besoins en habitat seniors » a été proposée en 2020 à 4 communes volontaires (Reichstett, Wolfisheim, Ostwald, Eckbolsheim).

- **Volet logement du Plan quinquennal pour le « Logement d'abord »** : lancement grand public de la plateforme de captation des logements privés FAC'il. Les premiers résultats de l'outil sont encourageants avec près d'une cinquantaine de logements captés.

Parc public

- **Rénovation énergétique des logements sociaux** : en 2020, la nouvelle convention de partenariat Eurométropole – AREAL – CDC a été élaborée visant systématiquement dans les opérations de rénovation du parc social l'atteinte du niveau BBC Rénovation. En complément, des réflexions sur le soutien d'opérations exemplaires ont été travaillées.
- **Etude-action de promotion d'un environnement intérieur sain (PEIS) – Volet Santé du PLU** : l'action expérimentale initiale (2017-2019) a été reconduite et étendue au parc privé, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF.

Parc privé

- **Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter l'Eurométropole »** : le PIG et les aides propres de l'Eurométropole ont permis de rénover 785 logements dont 27 locatifs, 226 appartenant à des propriétaires occupants et 441 concernant des lots de copropriétés fragiles. Pour 691 logements, le gain énergétique a dépassé après travaux 25 %.
- **Aides aux handicaps et à la perte d'autonomie** : 79 dossiers ont été financés par l'Eurométropole dont 62 également aidés par l'ANAH.
- **Opération programmée d'amélioration de l'habitat** : démarrage opérationnel de la nouvelle OPAH copropriétés dégradées 2019-2024 dont le périmètre couvre 10 copropriétés (soit 1 225 logements). 2020 a été consacrée à la réalisation d'études pré-opérationnelles et à la définition des plans d'actions et des plans de financement.
- **Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés** : dans le cadre d'une convention avec l'ANAH 2018-2020, l'Eurométropole a mis en place un plan d'actions avec son réseau associatif (Alter Alsace énergie, la FNAIM, Éco-quartier, l'ADIL 67 et SOLIHA Alsace). 39 accompagnements de copropriétés sont en cours fin 2020. Grâce à ce dispositif et à l'aide de l'ANAH « copropriétés fragiles » 77 copropriétés ont bénéficié d'une subvention pour leur projet de travaux, représentant un total de 441 logements.
- **Étude pré-opérationnelle d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat** : lancement d'une étude pré-opérationnelle pour évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le quartier de Koenigshoffen.
- **Logement vacant** : le dispositif « Mieux louer mon logement vacant » s'est poursuivi avec la participation des partenaires sur le parc privé ainsi que 10 communes volontaires.

2. Chiffres clés

Logement aidé

- 1 711 logements instruits ;
- 977 logements locatifs sociaux agréés (construction neuve ou acquisition-amélioration), 123 réhabilitations, 192 logements intermédiaires et 75 logements en accession sociale à la propriété (PSLA) ;
- 369 candidatures proposées dans le cadre du contingent réservataire de l'Eurométropole pour 182 logements signalés ;
- 195 dossiers instruits dans le cadre du dispositif « *Mutations problématiques* » ;
- Environ 400 situations individuelles relatives à l'accès à un logement ou à un hébergement traité en appui des travailleurs sociaux du territoire.

Aide aux particuliers

- 563 logements rénovés dans le cadre PIG « *Habiter l'Eurométropole* » ;
- 160 logements conventionnés avec l'ANAH dont 118 en loyer social et 42 en intermédiaire ;
- 27 logements indignes ou insalubres rénovés avec des subventions ANAH.

➤ Service Politique foncière et immobilière

1. Les faits marquants et les principaux projets

- **Recherche de sites** : En 2020 a été mis en œuvre une cellule interservices de recherche de sites composée par ATPU et PFI, permettant de d'inventorier, proposer et assurer le suivi de l'ensemble des besoins fonciers, qu'ils relèvent de sollicitations privées ou de demandes internes : hébergement d'urgence, aire d'accueil des gens du voyage, stations GNV, extension de groupes scolaires...
- **Ancien hôpital militaire Lyautey** : Ce projet mixte comprend le nouveau collège Solignac, la création d'un équipement public de 1 000 m², le développement d'un programme de 100 logements en accession sociale et libre. Le service et la DT avancent en partenariat avec l'EPF d'Alsace en vue de l'acquisition de cette emprise. L'EPF d'Alsace portera l'acquisition du foncier de 2,3 ha tout en procédant aux aménagements de déconstructions et de dépollution.
- **Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Port aux pétroles, 63-65 quai Jacoutot** : l'Eurométropole est devenue propriétaire de deux bâtiments dans le cadre de l'arrêté préfectoral engagement de l'État au financement des mesures foncières du PPRT. Le financement de ces acquisitions fait l'objet d'un partage entre l'État, les entreprises génératrices du risque et les collectivités territoriales.

2. Chiffres clés

- Dépenses d'investissement : 5,9 M€ ;
- Recettes d'investissement : 3,9 M€ ;
- DIA : 3 943, soit 7,9% de moins qu'en 2019, pour 12 préemptions ;

- Domanialité Publique : acquisition de 17 parcelles, soit 157 ares, conclusion de 8 actes ;
- Transactions immobilières : 31 actes d'acquisition, 25 actes de cession.

DIRECTION MOBILITÉ ESPACES PUBLICS ET NATURELS

1. Principales missions de la direction

La direction mobilités, espaces publics et naturels a pour mission de décliner les politiques publiques en matière d'aménagement, de mobilité et de gestion des espaces publics et naturels en répondant aux attentes des usagers, élus et habitants dans le respect des orientations définies par les élus et des moyens alloués.

À ce titre, elle assure :

- La définition des plans d'actions transversaux et thématiques : charte de l'espace public, plan lumière, programme pluriannuel d'intervention.
- La conduite des projets opérationnels et d'entretien significatif sur les espaces publics et naturels, couvrant toutes les composantes : espaces verts et naturels, voirie, ouvrages d'art, eau, assainissement, éclairage public, signalisation statique et dynamique, jalonnement, signalétique, mobilier urbain et affichage.
- La gestion stratégique et patrimoniale, l'entretien et l'exploitation du patrimoine des espaces publics et naturels dont la collectivité a la charge.
- La définition et la traduction au travers de documents de planification et de schémas directeurs des orientations stratégiques des politiques de mobilité.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

➤ Service Tramway, Grands Projets

- Mise en service de l'extension du Tram F à Koenigshoffen, le 29 août 2020.
- Lancement des études *Tram vers l'Ouest* (prolongement de la ligne F jusqu'à Wolfisheim) avec des ateliers de concertation pour un développement urbain respectueux des enjeux climatiques. Objectif : développer une offre de transport en commun maillée, efficace et qualitative en rendant plus accessibles les pôles et équipements publics des secteurs traversés.
- Études sur le tramway nord et la ligne G.
- Poursuite des études du projet VLIO (Voie de liaison intercommunale Ouest).
- Appropriation du projet TSPO (Transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois) et poursuite des travaux.
- Réalisation du bassin de Geispolsheim (3 500 m³).

➤ Service Voies publiques

- *Exploitation Interventions Interurbaines* : mise en service de la 2^e phase de la Rocade Sud (M353) entre le pont Pflimlin et l'Autoroute A35 au terme de cinq ans de travaux ;
- *Ouvrages d'art* : Réhabilitation des passerelles secteurs Malraux.

➤ Service Aménagement espace public

Strasbourg Sud, Ouest :

> Rue Michel Ange à l'Elsau (délibéré 1 400 000 € TTC)

Réaménagement complet de cette voirie avec le recalibrage du profil de la rue au profit d'un aménagement visant à réduire les vitesses et améliorant la qualité de vie au sein du quartier (réduction de la largeur de chaussée, réorganisation du stationnement, sécurisation des traversées piétonnes, ...). La restructuration a permis également de régler en zone 30 les rues adjacentes à la rue Michel Ange.

> Rue Boileau à HautePierre (délibéré 225 000 € TTC)

Réaménagement complet de cette rue en zone 30, mise en sens unique de la rue avec un contre sens cyclable, réorganisation du stationnement dans la rue, sécurisation des traversées piétons/cycles au carrefour avec la route d'Oberhausbergen.

Strasbourg Centre-Nord-Est :

> Secteur Laiterie à la Gare (délibéré 1 530 000 € TTC)

Réaménagement complet du secteur en zone 30, modification des sens de circulation, réorganisation du stationnement et réaménagement paysager du parking, création de pistes cyclables bi-directionnelles de type *Vélostras* et sécurisation des traversées piétons/cycle.

Communes Nord :

> Aménagement du pont au-dessus du canal de la Marne au Rhin (Eckwersheim), premier aménagement de la rue des Chasseurs et de la rue du Chêne (Schiltigheim).

Communes Sud :

> Rue de Lingolsheim à Holtzheim (930 000€)

Requalification complète de l'artère principale d'entrée dans l'agglomération.

Mise aux normes des cheminements piétons ainsi que des arrêts bus, mise en place d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) pour favoriser les cheminements cyclables, infiltration des eaux de pluie d'un tronçon de voie à l'entrée de la commune.

> Rue de l'École à Achenheim (60 000€)

Réaménagement de la venelle devant l'école maternelle en zone de rencontre tout en sécurisant le carrefour avec la rue de la Fontaine par un plateau surélevé. Le tronçon entre l'école et la rue des Tilleuls est, quant à lui, entièrement piéton. Des barrières sécurisent l'arrivée des enfants sur le passage piétons de la rue des Tilleuls. Création d'espaces verts non arborés.

> Accès au groupe scolaire Au Fil de l'eau à Plobsheim (1 310 000€)

La réalisation par la commune de Plobsheim d'une nouvelle école primaire «*au Fil de l'Eau* » a été réalisée en coordination avec le réaménagement du parking de la salle des fêtes, du parvis de la mairie et la création d'un nouvel accès à l'école. Ces aménagements ont été réalisés sous maîtrise d'Ouvrage désignée pour un montant de 550 000 € dont 480 000 € à charge de l'Eurométropole. Ils permettront de fluidifier la circulation et de créer un cheminement sécurisé pour les cyclistes et les piétons.

➤ [Réseaux Eau et Assainissement](#)

Eau Potable :

- Rue du Mal Foch à Lingolsheim : Renouvellement de 700 m de conduite AEP de DN 300 mm en tranchée ouverte. Montant de l'opération 460 k€ HT, 5 mois de travaux.
- Quai Menachem Taffel à Strasbourg : renouvellement par tubage de 800 m de conduite AEP de DN 300 mm 2 mois de travaux pour 300 k€ HT.
- Route de Hausbergen à Schilik : renouvellement en tranchée ouverte de 600 m de DN 100 et 200 mm. 300 k€ HT et 3 mois de travaux.

Assainissement

- SP25 Rue du Bassin de l'industrie à Strasbourg : réhabilitation de la station de pompage et traitement à l'aluminate de calcium contre le H₂S. 400 k€ et 6 mois de travaux (8 si on compte l'arrêt durant le confinement).
- Quai Heydt à Ostwald : renouvellement du déversoir d'orage n°122 ainsi que 300 ml de réseau d'assainissement. 310 k€, de travaux et 2 mois de travaux.
- Porte de l'Hôpital et Quai Menachem Taffel : réhabilitation par chemisage de 350 ml de réseaux ovoïdes 1200/800. 275 k€ HT et 5 mois de travaux.

➤ Service Qualité Concertation

L'audit de surveillance n°1 de la certification ISO 9001 (démarche qualité) de la DMEPN s'est déroulé du 5 au 7 octobre 2020.

⇒ Démarche qualité :

Les auditeurs ont pu confirmer le maintien de cette certification pour les services déjà inclus dans le champ de certification et qui ont été audités (Service Programmation, études pré-opérationnelles et évaluation, Aménagement espaces publics, Espaces verts et de nature). Le service Déplacements et le service Stratégie et gestion du stationnement ont obtenu pour la première fois cette certification.

À présent, l'ensemble des services de la DMEPN est donc certifié.

⇒ Communication :

En appui des services organisateurs :

- l'inauguration de l'extension de la ligne F du tramway vers Koenigshoffen le 28 août 2020 ;
- le challenge « *Au boulot à vélo* ».

➤ Service Stratégie et gestion du stationnement

- Extension de tous les abonnements à du 24h/24 durant les périodes de confinement et confinement partiel. Une mesure exceptionnelle prise dans le contexte de la crise sanitaire en faveur des habitants.

- Nouveaux parkings en ouvrage :

Poursuite du travail avec la SPL des Deux Rives concernant la construction puis la gestion des cinq parkings mutualisés du nouveau quartier. Le premier parking, Citadelle Sud, est en cours

de construction et sera rétrocédé à l'Eurométropole au dernier trimestre 2021. La gestion en sera assurée dans un premier temps par marché d'exploitation.

➤ Service Déplacements

L'année 2020 a cumulé la réalisation de projets déjà engagés et la mise en place de dispositifs d'adaptation au contexte de crise sanitaire.

En matière de transports en commun, 2020 a vu la mise en service de la ligne de BHNS H et de ses véhicules électriques innovants Aptis. Autre satisfaction : le déploiement de l'usage du transport à la demande sur le secteur sud-ouest de l'agglomération est un succès. C'était aussi la dernière année du contrat de concession CTS datant de 1990. Cette échéance a donné lieu à un intense travail de préparation pour mettre en place le nouveau contrat de concession de la CTS à compter du 1er janvier 2021.

L'année a également été un temps fort pour apporter un écho dynamique aux appels à projets « Vélo » de l'État. Ce processus a permis d'accélérer et d'augmenter le cofinancement de maillons manquants du réseau cyclable, préparant ainsi l'actualisation du schéma directeur vélo en 2021.

Le service a surtout dû faire face à l'impact fort de la crise sanitaire sur les déplacements. Un travail intense a été réalisé avec la CTS pour adapter l'offre aux périodes de confinement, en fonction des besoins des usagers (avec une prise en compte particulière des personnels hospitaliers) et des contraintes des personnels de conduite disponibles. Les équipes ont, parallèlement, fait preuve d'une réactivité exemplaire pour mettre en place les protocoles sanitaires et les mesures de distanciation impératives. L'adaptation au contexte imposé par la pandémie a mobilisé d'autres services (Vélhop, Mobistras, Flex'hop). Elle s'est traduite par la mise en place d'aménagements provisoires de l'espace public (« coronapistes ») ou de réglementations (centre-ville en zone de rencontre) permettant d'accompagner les changements de pratiques et de permettre les distanciations dans des espaces contraints. Il a même été possible de concrétiser des actions de mobilisation qui se sont traduites par des changements de comportements facilement observables. Ainsi, l'édition 2020 d'*Au Boulot à Vélo* 2020 a, en dépit d'un contexte particulier, connu un beau succès.

Enfin, l'année 2020 a été une année de transition entre deux mandats, avec un important travail de préparation pour préparer les arbitrages du nouvel exécutif sur des enjeux majeurs du mandat : projets de TCSP (extensions tram et BHNS), métamorphose de l'usage de l'A35 en lien avec les services de l'État (avec une approche préalable pour baliser les futurs transferts à l'Eurométropole des compétences sur le réseau autoroutier). Par ailleurs, l'évolution de services (futur renouvellement de la DSP Vélhop par exemple) a nécessité bilans et enquêtes prospectives.

3. Chiffres clés

La DMEPN compte, au 31/12/2020, 615 agents.

Les dépenses effectuées pour mener à bien l'ensemble des projets de compétence métropolitaine se sont élevées à 201 312 843 € (toutes sections confondues).

Autres chiffres, relatifs à la gestion patrimoniale :

- Laboratoire : réalisation de 530 sondages d'auscultation des chaussées et production de 170 rapports de préconisation au titre des programmes 2020 et 2021, réalisation de près de 1200 contrôles d'exécution.
- Voirie urbaine : 1490 interventions en 2020 (dont 644 réfections de nids de poule) réalisées dans le cadre de l'entretien curatif.
- Exploitation Interventions Interurbaines : renforcement de 4 kms de route dans le cadre de l'entretien préventif.
- Équipements de la rue : 4000 interventions curatives et adjonctions de signalisation horizontale, verticale et mobilier urbain.
- Plantation de 155 arbres sur la saison de plantation 2020-2021 (966 en comptant les arbres de compétence Ville de Strasbourg).

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SERVICES PUBLICS URBAINS

1. Principales missions de la direction

- La protection et restauration des ressources naturelles (cours d'eau et nappe phréatique, sol, air) ;
- La mise en œuvre des politiques de prévention et gestion des risques naturels (inondations, effondrement de galeries souterraines) ou technologiques (sites industriels classés Seveso, silos...) ;
- L'analyse de l'impact des ondes électromagnétiques et des nuisances liées aux activités des installations classées pour la protection de l'environnement : odeur, bruit, pollutions diverses, ... ;
- La production, la distribution d'une eau de qualité destinée à la consommation humaine et conforme aux prescriptions du code de la santé publique ;
- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel ;
- Le nettoyage manuel et mécanisé de l'espace public et des toilettes publiques ; entretien particulier pour la viabilité hivernale des équipements ;
- La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que leur réduction sous toutes ses formes ;
- L'éducation à l'environnement et la communication.

La direction de l'environnement et des services urbains compte 1170 postes répartis en 5 services.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 :

Les services de la direction de l'environnement et des services publics urbains ont été fortement mobilisés lors de la crise Covid-19. Ils ont déployé des efforts considérables pour assurer la continuité des activités essentielles et vitales en matière de salubrité publique (propreté, collecte et traitement des déchets, assainissement), de santé publique (production et distribution d'eau potable, suivi qualité...) de l'air et de sécurité des biens et des personnes (prévention et gestion des inondations, galeries souterraines...).

Au total, ce sont près de 330 personnes qui ont été mobilisées au quotidien, et principalement en présentiel.

Malgré les contraintes imposées par la pandémie, et les confinements, le service de la collecte et valorisation des déchets a pu maintenir :

- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors le service complet en période de confinement) ;
- Partiellement, la collecte des encombrants sur appel ;

- L'accès aux déchetteries, lui, n'a été suspendu que pendant la durée du premier confinement.

Pour le service de la propreté urbaine, la gestion de la crise COVID est passée par une adaptation permanente de l'organisation des prestations au regard des consignes sanitaires :

- Réalisation d'opérations de désinfection des stations de tram lors de la crise sanitaire de mars à mai 2020.
- Suspension des prestations de lavage et de balayage mécanisé durant la première crise sanitaire, sur la base des prescriptions nationales de la Haute Autorité de Santé.
- Suspension des opérations de nettoyage de fond.
- Suspension des principales manifestations exceptionnelles 2020.
- Suspension de l'accès aux toilettes publics en période de confinement.

Face à la situation exceptionnelle de la crise sanitaire, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg et ses exploitants ont appliqué les plans de continuité d'activité afin de garantir le maintien des services publics essentiels à la vie de nos concitoyens, des autres services publics et de l'ensemble des activités économiques. Nos agents ont été fortement mobilisés pour poursuivre les opérations essentielles pour maintenir nos activités.

À noter qu'un programme de recherche national baptisé *Obépine* (Observatoire Épidémiologique dans les eaux usées) a été créé en avril 2020 pour suivre l'évolution de la COVID19 par des indicateurs dans les eaux usées. Plus de 150 stations de traitement, réparties sur tout le territoire français, font partie de ce réseau de surveillance, dont celle de Strasbourg-La Wantzenau.

Les données sont mises en ligne, en open-data (données ouvertes) sur le site du réseau *Obépine* <https://www.reseau-obepine.fr/>.

En raison de la crise sanitaire l'activité du département communication et éducation à l'environnement du service administration générale et ressources, de ses partenaires associatifs et institutionnels a été très fortement limitée :

- Un peu plus du tiers des animations scolaires de l'association SINE ont pu être effectuées et seules deux expositions grands publics ont été maintenues ;
- Seules 25% du nombre de visites de sites industriels réalisées en 2019 ont pu être effectuées dans les Centres de tri des déchets et dans celui de valorisation des déchets verts. Une seule pour la Station d'épuration de La Wantzenau.

Démarrage de la construction d'un Contrat de Territoire Eau et Climat entre l'Agence de l'eau Rhin - Meuse, l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg pour la période 2021-2023.

Une rencontre, le 13 octobre 2020, entre Mmes la Maire de Strasbourg, la Présidente et la Présidente déléguée de l'Eurométropole, d'une part, et la direction de l'AERM, d'autre part, a confirmé la volonté partagée de travailler en partenariat pour réduire les pollutions de l'eau de toutes origines, pour protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques et pour

mettre en œuvre des politiques publiques en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique.

Les principaux projets portés par les services :

Galeries souterraines

- Poursuite des opérations pour la prévention et la gestion du risque lié à la présence de cavités souterraines en lien avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Sites et sols pollués

- Poursuite de l'Inventaire Historique Urbain (IHU) sur le territoire de 6 communes (Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim et Eschau). L'objectif de l'IHU est d'améliorer l'anticipation des problématiques liées à la gestion des sites et sols pollués. Ce projet d'ampleur se réalisera jusqu'en 2025 et mobilise de nombreux services internes et partenaires institutionnels.
- Développement d'une stratégie de gestion des délaissés des Tanneries sur les communes de Lingolsheim et Ostwald.

Qualité de l'air

- Poursuite du programme « *Strasbourg Ville et Métropole respirables* ».
- 4 déclenchements du plan pollution de l'Eurométropole.
- Instauration en août 2020 de la gratuité des transports en commun dès le premier jour de procédure préfectorale d'alerte.
- Projet *Fonds air bois* : 17 dossiers validés pré-travaux, 8 dossiers complets avec versement de la prime, pour un montant total de 6 200 €
- Lauréats de l'appel à projet *AACT'AIR* de l'ADEME : programme d'actions intitulé « *SCOL'AIR* » portant sur la mise en œuvre de nouvelles campagnes de mesure de qualité de l'air aux abords et/ou à l'intérieur des établissements accueillant des jeunes enfants, identifiés comme étant potentiellement les plus exposés à des dépassements de valeur limite de qualité de l'air.

Ondes électromagnétiques

- Évolution de la technologie de téléphonie mobile 5G, qui s'est concrétisée par l'attribution par l'État de nouvelles bandes de fréquence (3,5 GHz) aux opérateurs en octobre et par l'autorisation accordée dès novembre pour lancer le déploiement des premières installations radioélectriques 5G sur l'ensemble du territoire national.
- Organisation d'une conférence citoyenne sur la 5G et les usages numériques en décembre 2020, et dont l'exposition aux ondes électromagnétiques a constitué un des axes de travail.
- Démarrage d'actualisation des travaux d'actualisation de la charte relative aux antennes relais de téléphonie mobile.

Gestion des Milieux Aquatiques / Prévention des Inondations / Lutte contre l'érosion des sols / Vie fluviale

- Poursuite des opérations de restauration des milieux aquatiques : Restauration des berges de l'Ehn à Geispolsheim, étude préalable à la restauration du Muhlbach de Koenigshoffen, étude préalable à la création d'une zone d'expansion des crues à Vendenheim, étude préalable à la restauration du Muhlbach d'Achenheim, déviation du Muhlbach d'Eckwersheim ;
- Régularisation des systèmes d'endiguement de Holtzheim et du Heyritz ;
- Poursuite des études de danger visant à régulariser les systèmes d'endiguement liés au Canal de la Bruche, barrage d'Eckwersheim, digue de Geispolsheim, digue du Muhlwasser, digue du CREPS et routes métropolitaines 93 et 63 à Holtzheim ;
- Mise en œuvre du Programme de réduction des risques liés aux coulées d'eaux boueuses en collaboration avec la chambre d'agriculture.

Poursuite des travaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire de l'Eurométropole et pour diversifier la ressource du champ captant de Plobsheim

Le développement des puits s'est poursuivi en 2020. Les travaux de la station de pompage se sont poursuivis en 2021 pour une réalisation des pompages d'essai au 2ème semestre 2021.

Travaux du schéma directeur d'assainissement, réalisés en 2020 et visant à lutter contre les inondations par débordement des réseaux d'assainissement et à préserver et améliorer la qualité des cours d'eau par le retour à leur bon état écologique :

- Sur la commune d'Eckwersheim : les travaux de pose de conduite, du bassin (1 350 m³) et des ouvrages annexes sont terminés.
- Sur la commune de Vendenheim : les travaux sur le réseau sont en partie achevés, environ 1000 ml. Les études de projet pour le bassin de 7 400 m³ ont été réalisées, les travaux débiteront courant 2021.
- Sur la commune de Geispolsheim : les travaux de construction du bassin de 3 500 m³ ont été achevés en 2020.
- Sur la commune de Mundolsheim : les travaux de lutte contre les inondations sont achevés.
- Sur la commune de Plobsheim : les travaux sur le réseau sont terminés, environ 1400 ml, les études de projet pour la réalisation du bassin de 2 500 m³ ont été réalisées, les travaux débiteront en 2021.
- Sur la commune de Lipsheim : les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 830 m³ sont lancées.
- Sur la commune de Lingolsheim, sur le nord d'Ostwald et sur Strasbourg-Koenigshoffen : les travaux sur le réseau sont en cours de réalisation. Les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 800 m³ sont en cours.

- Sur la commune de Fegersheim, les études de projet pour la restructuration de la partie ouest du réseau sont finalisées, les travaux débiteront en 2021.

Viabilité hivernale (2020 /2021) :

La saison hivernale 2020/2021 a particulièrement été intense en nombre d'interventions. L'hiver a été plus rigoureux : + 11 interventions de plus par rapport à la saison hivernale de 2019/2020. Total de sel consommé : 3 500 t.

Collecte et valorisation des déchets

La réduction des déchets

- Du 21 au 29 novembre 2020, malgré un contexte rendu difficile par la crise sanitaire, la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) a été un vrai succès. Depuis 5 ans, le service Collecte et Valorisation des Déchets édite le programme des événements organisés par les acteurs du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Pour l'édition 2020, les partenaires ont su s'adapter pour offrir un programme 100% numérique. C'est ainsi plus de 15 acteurs qui ont proposé pas moins de 35 actions : 6 ateliers, 14 visio-conférences, mais aussi des projections de films avec débats, des quizz, des jeux concours et des tutoriels. Certaines animations ont rassemblé plus de 70 participants, et 90 lauréats des jeux concours proposés par la collectivité ont gagné des kits zéro déchet et des bons d'achats à utiliser dans des épiceries « vrac » (BeeVrac, Graine & Cie et Le bocal).
- L'Eurométropole de Strasbourg a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) pour 4 ans, de 2020 à 2023, afin de passer d'une stratégie de gestion et recyclage des déchets à un objectif d'économie circulaire sur le territoire. Ce contrat fixe deux objectifs de réduction des déchets : - 6 % des Ordures Ménagères Résiduelles et - 4 % des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2018 et 2023.
- Assurée par 6 associations retenues dans le cadre de l'appel à projets 2019 (BOMA , Sikle, Recyclerie by AMITEL, Famille d'Illkirch, Emmaüs Mundolsheim, Humanis), la mise en œuvre de différentes actions permettant la réduction, le réemploi et la valorisation des déchets a débuté en 2020.

La valorisation

860 foyers strasbourgeois du quartier de Cronembourg ont rejoint l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires. Les locaux poubelles des immeubles concernés ont été équipés d'une nouvelle poubelle de couleur brune. Les résidents sont invités à y déposer leurs restes de repas, produits périmés sans emballages et tout autre déchet alimentaire en utilisant les sacs en papier kraft et les bioseaux préalablement distribués. Les déchets sont collectés une fois par semaine par un camion dédié puis sont déconditionnés (préparation des déchets permettant de retirer les éventuels indésirables) avant d'être valorisés en énergie renouvelable (biogaz) et amendements organiques pour les sols.

Les premiers résultats sont encourageants avec plus de 700 kg de déchets collectés par semaine. À terme, le dispositif pourrait être étendu à d'autres secteurs du centre-ville caractérisé par un fort taux d'habitat collectif.

Éducation à l'environnement

- Conventions d'objectifs triennales mises en place pour soutenir la Chambre de Consommation d'Alsace (31.500€), Alter Alsace Energie (38.900€) et FACE Alsace (25.300€).
- Appel à projets annuel : 41 projets portés par 27 associations pour un montant global de 195.728€ contre 210.100€ en 2019. L'évolution de l'enveloppe annuelle s'explique par le soutien de certains partenaires associatifs via des conventions pluriannuelles d'objectifs.
- Nouveautés dans les ressources pédagogiques : malle pédagogique avec sa maquette « prévention du risque inondation » ; 19 kits « une planète pour tous ». Bon maintien des demandes de prêts d'outils pédagogiques (72%).
- Animations/ Formations/Communication : 4 animations-formations en juillet et octobre ; 3ème Forum professionnel à Strasbourg le 30 septembre 2020 :100 participants. Formation des agents du département à la Fresque du Climat.

Communication sur les thématiques de l'environnement

- Nouvelle campagne sur l'écocitoyenneté #MoiJeLeFais (économie et préservation de l'eau).
- Communication autour de la collecte des biodéchets à Cronembourg (novembre).
- Maintien de la SERD (semaine européenne de la réduction des déchets), en format dématérialisé.

3. Chiffres clés

- Qualité de l'air : baisse d'environ 30% des émissions de NO₂ sur la période de confinement de mars à mai 2020 ;
- Concentrations en dioxyde d'azote NO₂ sous la valeur limite réglementaire annuelle sur toutes les stations de mesure du territoire en 2020 ;
- Pics de pollution : mise en œuvre de deux journées de gratuité dans les transports en commun ;
- Prévention et gestion du risque lié à la présence de cavités souterraines : réalisation de 11 inspections programmées, 1 intervention suite à l'apparition de désordre sur le domaine public, six interventions suite à l'apparition de désordres sur le domaine privé et 4 interventions suite au séisme du 4 décembre réparties sur les communes de Strasbourg, Schiltigheim, Hœnheim et Reichstett ;
- Prévention des Inondations : 48 dispositifs de lutte contre les coulées d'eaux boueuses installés (haies, fascines, bandes enherbées) pour un linéaire de 3 040 mètres ;
- 37 162 024 m³ d'eau potable produits en 2020 avec des taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés de 100% au titre du contrôle sanitaire

par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques ;

- 2.86 € TTC : prix moyen du m3 d'eau à Strasbourg sur la base d'une consommation de 120 m3 abonnement et assainissement compris au 01/01/2021 ;
- Près de 68 000 000 m3 d'eaux usées traitées en 2020 correspondant à 186 000 m3/j collectées via 1 650 km de réseau de collecte des eaux usées et traitées par 3 stations d'épuration, avec une conformité en performances épuratoires : 100% ;
- Sur 146 véhicules affectés à la propreté urbaine, 23 sont des véhicules électriques ;
- 246 balayeurs-conducteurs interviennent en régie et des entreprises issues de l'Économie Sociale et Solidaire sont intervenus pour 125.000 heures sur des prestations de nettoyage ;
- 8 opérations de nettoyage de printemps (Osterputz) ont été réalisées avec des matériels prêtés par le Service Propreté urbaine ;
- 13 toilettes publiques gardiennées, 6 toilettes publiques automatiques (2x Etoile, Illkirch, Maillon, Saint-Guillaume, place de bordeaux), et 11 toilettes publiques mobiles en location sont mises à la disposition des usagers sur les marchés des commerçants de Strasbourg ;
- Le service propreté Urbaine a collecté 8 388,126 t de déchets en 2020 (-530,414 t) ;
- 628 vélos à l'état d'épaves ont été retirés de l'espace public ;
- Les interventions en enlèvement de graffiti et d'affiches sauvages représentent 2 992 interventions , pour 47 500 m² de graffiti effacés ou recouverts et 6 435 m² d'affiches décollées soit un total de 543 935 m² ;
- 60 équipes de collecte ;
- Plus de 163 000 bacs sur le territoire ;
- 121 765 tonnes de déchets ménagers résiduels collectés ;
- 26 457 tonnes de matériaux issus des collectes sélectives tous dispositifs confondus collectés ;
- 13 239 tonnes de verre collectées ;
- 920 820 entrées en déchèteries ;
- 207 962 tonnes de déchets incinérés ;
- Compostage collectif : 38 sites actifs et 4 sites prêts contre 34 fin 2019 ;
- Compostage individuel : 441 subventions en 2020 contre 709 en 2019 ;
- Actions de sensibilisation au compostage réalisées en régie: 143 personnes formées en régie contre 478 en 2019.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

1. Principales missions de la direction

La direction du développement économique a pour vocation à soutenir l'activité économique du territoire et contribue au développement d'une économie locale plus vertueuse d'un point de vue écologique et social.

La Direction :

- Accompagne des projets d'entreprises ;
- Pilote et commercialise une offre foncière et immobilière ;
- Finance des opérateurs et des projets ;
- Anime des écosystèmes et des communautés professionnelles territoriales ;
- Apporte une expertise des enjeux économiques dans différentes politiques publiques de la collectivité ;
- Favorise l'innovation et l'expérimentation pour le développement de nouveaux services et de nouveaux emplois ;
- Assure la promotion du territoire, de son tissu économique et des projets économiques de la collectivité.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

L'année 2020 a été marquée par l'impact économique de la crise sanitaire et la pose des premières briques destinées à structurer les orientations du nouveau mandat, à commencer par l'élaboration du *Pacte pour une économie locale durable*.

Le Fonds Résistance

Par arrêté du 14 mai 2020, l'Eurométropole a validé sa participation au fonds Résistance de la Région Grand Est.

Ce fonds, auquel contribuent la Région Grand Est, la Banque des Territoires, les Conseils Départementaux et EPCI du Grand Est, propose une avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est perturbée par la crise sanitaire.

L'Eurométropole a signé une convention de participation financière avec la région Grand Est d'un montant de 988 178 €.

En 2020, la DDEA, qui assure l'instruction des dossiers pour son territoire, a instruit 155 demandes dont 87 ont eu un avis favorable pour un montant attribué égal à 1 215 150 €.

Beecome

Le dispositif a pour objectif de conforter et de valoriser une filière numérique locale forte, productrice de solutions et de services, afin de répondre au plus vite et de manière agile aux demandes des petites entreprises du territoire.

Co-construit avec nos partenaires de la chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole, la chambre de métiers d'Alsace, Alsace Destination Tourisme et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, validé par la Région Grand Est dans une délibération d'août 2020, ce dispositif a reçu plus de 220 dossiers de candidature et près de 140 structures ont été suivies.

En détail, sur les 8 premiers mois du dispositif :

- 350 demandes d'informations ;
- 223 dossiers de candidatures ;
- 132 structures accompagnées (dont 18 associations) ;
- 15 communes de l'EMS concernées.

Accompagnements par secteurs d'activités :

- 30 commerces ;
- 25 artisans ;
- 20 professionnels du tourisme ;
- 10 structures de l'Économie sociale et solidaire.

Le programme a déjà généré 90 k€ d'investissements, concentrés à 99% chez des prestataires locaux ou régionaux.

Appel à manifestation d'intérêt spécial COVID dans le cadre de « Territoires de Santé de Demain »

L'Eurométropole a décidé par arrêté du 26 juin 2020, la création d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour favoriser l'innovation en santé, dans le cadre du projet *Territoires de santé de demain (TSD)*. Cette initiative a été dotée de plus d'un million d'euros dans le budget supplémentaire voté par le Conseil du 12 juin 2020.

Pour mémoire, ce projet TSD a pour objectif de vulgariser les innovations mises au service de la population pour apporter une meilleure réponse aux besoins de santé. Il s'agit, notamment, de tirer profit de tout le potentiel du numérique et des collaborations orchestrées autour du bien-être et de la bonne santé du citoyen.

Dans ce cadre, l'appel à candidatures a eu pour objectif principal de mettre en évidence et de sélectionner les solutions organisationnelles, techniques et sociales innovantes en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19 et ses suites.

À l'issue d'une procédure de sélection par l'équipe projet TSD (composée par un représentant de 14 partenaires : l'EMS, la Ville de Strasbourg, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, l'Université de Strasbourg, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Biovalley France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, l'Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins Libéraux, Docaposte, la Plateforme Régionale d'Innovation en E-santé Mutualisée, l'Institut Hospitalo-Universitaire de Strasbourg, Grand E-Nov) et d'une validation par le comité de pilotage TSD (composé des représentants des membres de l'équipe projet et de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, la Communauté de Communes du pays de Bitche, l'Union Régionale des Professionnels de Santé des pharmaciens et France Assos Santé) du 22 septembre 2020, présidé par Madame Anne-Marie Jean Vice-Présidente en présence d'Alexandre Feltz, Adjoint à la Maire de Strasbourg, 21 lauréats ont été retenus.

Aide aux loyers

La Direction du Développement économique et de l'attractivité (DDEA), avec l'aide de la direction des finances, a traité 1700 demandes d'aides aux loyers déposées et instruites la deuxième quinzaine de décembre.

Le défi de créer 1400 comptes de tiers en un temps record a été relevé.

Près de 2 M € ont été mandatés, soit la quasi-totalité des aides aux loyers avant la date limite du 29/12/2020.

Le Pacte pour une économie locale durable

À la fois feuille de route commune du territoire, acte d'engagement des acteurs économiques locaux et positionnement stratégique, le Pacte vise à :

- assurer un développement économique local équilibré sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre ;
- amplifier la dynamique collective et les démarches locales de transitions (écologique, sociale, numérique) ;
- conforter Strasbourg, laboratoire européen des transitions.

Dès le lancement de la démarche, les acteurs économiques locaux ont été associés à la définition du Pacte. Il s'agit de poser collectivement les bases d'un engagement mutuel en participant au développement d'une économie de proximité exigeante et responsable, profitable au plus grand nombre, qui rayonne par son exemplarité.

La co-construction du *Pacte pour une économie locale durable* a été lancé le 4 novembre 2020. 360 délégués représentant 150 acteurs économiques du territoire ont participé aux travaux du Pacte de décembre 2020 à janvier 2021. Les 9 groupes de travail, réunis à raison de trois sessions chacun, ont posé les enjeux -7 axes d'engagement - et abouti à des propositions d'actions correspondant aux thématiques définies par les participants eux-mêmes au cours de la réunion de lancement du 4 novembre 2020. Ces travaux ont été restitués le 26 janvier 2021 lors d'un événement dédié au cours duquel la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg et leurs principaux partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers d'Alsace, Chambre d'agriculture d'Alsace, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Université de Strasbourg) ont annoncé leurs premiers engagements réciproques.

La recapitalisation de Locusem

La DDEA a préparé la recapitalisation de la société anonyme d'économie mixte LOCUSEM par un apport en numéraire de l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 2 250 000 € acté par la délibération du Conseil du 18 décembre. À travers cette recapitalisation, l'Eurométropole et la ville de Strasbourg souhaitent renforcer la capacité d'investissement de LOCUSEM en tant qu'acteur du renouvellement urbain et du développement économique du territoire.

Cette recapitalisation permettra à la société d'investir dans un nouveau plan d'affaires principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les petites communes de l'Eurométropole.

Territoires zéro chômeurs longue durée

L'Eurométropole de Strasbourg a délibéré le 18 décembre 2020 de son adhésion à l'association nationale « *Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée* » (TZCLD) pour s'engager dans l'expérimentation territoriale.

Cette démarche vise à résorber le chômage de longue durée en se fondant sur 3 principes : personne n'est inemployable, un grand nombre de travaux utiles et d'une grande diversité restent à réaliser et la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Le projet suppose de mettre en place une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui propose des emplois supplémentaires sur le territoire en articulation avec le tissu économique local pour des personnes privées durablement d'emploi volontaires à l'expérimentation. L'embauche en CDI permet de leur redonner confiance en soi, de favoriser le lien social et le sentiment d'utilité ainsi que d'augmenter leur pouvoir d'achat. Ce projet contribue à replacer une économie locale au cœur de bassin de vie et développe les compétences de la main d'œuvre disponible pour les entreprises. Le projet est organisé autour d'un processus bien établi : une fabrique du consensus territorial impliquant institutions, associations, entreprises, citoyens, chômeurs, bénévoles..., le recensement des capacités et envies des demandeurs d'emploi concernés et enfin, la recherche et la création d'activités utiles et non-concurrentes.

3. Chiffres clés

La Direction compte une cinquantaine de postes.

Budget de fonctionnement réalisé = 16 335 326 €, dont :

- 943 182 € au titre de l'enveloppe de Fonds Social Européen déléguée par l'État et qui contribue à l'insertion professionnelle des publics en difficulté ;
- 1 789 688 € au titre de l'enveloppe du Plan d'Investissement d'Avenir, déléguée par l'État au titre du projet Territoires de Santé de Demain qui soutient l'innovation dans le domaine de la santé.

Montant de la taxe de séjour collecté = 2 467 907 € (en baisse de plus de 63 % par rapport à 2019) avec un rendement fiscal de 93 % (ratio taxe effectivement collectée/ potentiel calculé).

Terrains en zone d'activités commercialisés : 366 ares pour 4 projets d'entreprises.

MISSION TERRE

1. Principales missions de la direction

La feuille de route écologique du mandat s'inscrit dans la perspective de mise en œuvre du plan climat et du schéma directeur des énergies « 100% renouvelables » en 2050.

La Direction de mission Transition énergétique, renouvelables et réseaux énergétiques (DM TERRE) a vocation à accompagner et piloter un ensemble d'actions sur des thématiques larges, visant la maîtrise de la demande d'énergie, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération et sa distribution.

Pilotage transversal de la transition énergétique :

La DM TERRE assure l'élaboration et le pilotage de la stratégie de transition énergétique (notamment par la réalisation du schéma directeur des énergies). Elle agit en transversalité, tant dans la coordination interne des thématiques liées (mobilités, habitat, urbanisme, économie, ...), qu'en externe, afin de favoriser un alignement des stratégies de développement de nos partenaires (opérateurs énergéticiens, bailleurs, promoteurs, Construction, ressources logistiques, ...) avec les objectifs énoncés par l'Eurométropole de Strasbourg.

À ce titre, la DMTERRE assure également le pilotage de la démarche *Cit'ergie* engagée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, outil de labellisation et d'amélioration continue de la performance énergétique des collectivités dans leurs champs de compétence respectifs ainsi que l'élaboration et pilotage de la stratégie de sobriété énergétique.

Autorité Organisatrice de Distribution d'Énergie (AODE) :

La DM TERRE assure la fonction d'Autorité Organisatrice de Distribution d'Énergie (AODE) des 65 réseaux électriques et gaziers, ainsi que des 4 réseaux de chaleur. Elle garantit les obligations de contrôle des concessionnaires et le renouvellement des contrats à échéance. Ces réseaux, propriété de l'Eurométropole, constituent de puissants leviers de la transition énergétique.

Développement de la production d'énergies renouvelables locales centralisées et décentralisées :

Le Schéma Directeur des Énergies (SDE) fixe des objectifs chiffrés de développement des énergies renouvelables locales disponibles, soient 3500 GWh en 2050, couvrant 55% des besoins d'une agglomération sobre, ayant réduit de 50% sa demande d'énergie finale. L'atteinte des objectifs territoriaux nécessite qu'elles soient toutes mobilisées simultanément (biomasse, photovoltaïque, géothermie profonde, énergies fatales, ...

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Transition énergétique

- Objectif « 100 % d'énergies renouvelables en 2050 »

La stratégie « 100% d'énergies renouvelables en 2050 » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a été validée en décembre 2019 concomitamment avec les objectifs du Plan climat 2030. La feuille stratégique et opérationnelle permet à la métropole d'engager durablement l'ensemble des acteurs dans la transition énergétique du territoire et de travailler transversalement sur les thématiques Air Énergie Climat, conduit au travers du Plan climat 2030 par un plan d'actions unique et fusionné donnant de la lisibilité aux politiques publiques.

Le scénario retenu doit être un « *accélérateur de transitions* » sur le territoire. Il s'appuie sur les **orientations principales** suivantes :

- Diviser par deux les consommations d'énergie du territoire ;
- Décarboner le système énergétique actuel ;
- Développer les énergies renouvelables et de récupération locales en valorisant le maximum du potentiel territorial au sein d'un mix-énergétique équilibré ;
- Développer une politique volontariste d'importation d'énergies renouvelables à l'échelle de la Région Grand Est, dans une solidarité urbain-rural ;
- Développer les réseaux énergétiques et faire évoluer les réseaux existants.

Le Schéma Directeur des Énergies (SDE)

Document de planification énergétique volontaire validé en décembre 2019 et définissant la stratégie « 100% renouvelables en 2050 » sur le territoire, le schéma directeur des énergies établit un diagnostic de la demande énergétique actuelle et future par type d'énergie et par secteur géographique, ainsi que les ressources renouvelables disponibles. Puis, il propose un scénario permettant par étapes successives, d'atteindre l'objectif, selon une démarche inspirée du scénario Négawatt qui s'appuie sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement massif de la production renouvelable.

Il s'agit d'une première version de ce document de planification qui va évoluer en 2021 par une révision du SDE intégrant notamment la dimension démocratique par l'association des citoyens aux réflexions.

➤ **Renouvellement de la convention partenariale entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'Agence de la Transition énergétique**

L'Eurométropole de Strasbourg et l'Agence de la Transition écologique (ADEME) ont engagé des échanges en vue de renouveler leur engagement et leur collaboration pour la période 2021-2026 à travers une nouvelle convention partenariale.

Cet accord appuie la politique de transition énergétique de l'Eurométropole de Strasbourg incarnée par l'ambition « 100 % renouvelables en 2050 », pour accélérer les transformations, entraîner une dynamique sur l'ensemble du territoire (communes, SEM, acteurs socio-économiques et citoyens), renforcer la cohérence de la mise en œuvre des différentes politiques publiques sur le territoire, apporter de la lisibilité à l'ensemble des acteurs et engager des actions innovantes.

Sur la période 2010-2020, près de 570 millions d'euros ont ainsi été investis sur le territoire pour la transition écologique. 515 projets ont notamment bénéficié de 84 millions d'aides de l'ADEME et de la Région Grand Est par le biais du programme *Climaxion*. L'ADEME a accompagné 242 projets sur cette période par une contribution de 72 millions d'euros (représentant 21% d'aides en moyenne par projet).

Une délibération, validant cette nouvelle convention, sera formalisée en 2021.

➤ [Poursuite et clôture de l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg dans l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »](#)

La collectivité a formalisé, en 2015, 2016 et 2017, trois plans d'action permettant la contractualisation de 1,784 millions d'euros affectés à 61 actions portées par 26 acteurs différents dans le cadre de l'appel à projet national « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* ». D'une durée de 3 ans, ce programme est arrivé à son terme en 2020 pour les dernières actions contractualisées en 2017.

➤ [Démarche Cit'ergie](#)

Issue du processus European Energy Award, la démarche *Cit'ergie* constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique énergétique et climatique portée par la collectivité.

L'engagement de la collectivité est apprécié sur la base de ses compétences propres ou des leviers d'action exercés auprès de sa sphère d'influence dans les six domaines du référentiel concernant directement ou indirectement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.

L'Eurométropole de Strasbourg et la Ville, ont souhaité effectuer une demande de labellisation commune, afin de renforcer l'articulation des démarches Climat-Air-Énergie portées par les deux collectivités.

Une mise à jour de l'état des lieux initial a été menée afin de se conformer à la dernière version du référentiel, comportant 60 actions au lieu des 79 du référentiel 2016 appliqué jusqu'alors. Un suivi des indicateurs plus fin a été réalisé et restitué en CoPil de suivi annuel 2020.

Dans la perspective de la candidature, le plan d'action conjoint PCAET/Cit'ergie a été adopté par délibération du conseil métropolitain le 18 décembre 2019 dans sa dimension stratégique et opérationnelle. La déclinaison opérationnelle de la stratégie de la Ville a en revanche nécessité un travail d'élaboration au cours de l'année 2020 (voir rapport d'activité de la Ville) afin d'envisager favorablement le dépôt d'une candidature commune au label Cit'ergie.

➤ [Maîtrise de l'énergie](#)

La collectivité s'engage dans une politique de maîtrise des consommations énergétiques du parc bâti, en contribuant à la mise en œuvre des énergies propres et renouvelables ainsi qu'en sensibilisant les occupants, personnels et usagers.

Mise en œuvre par les économies de flux, la sobriété est un élément incontournable du scénario de transition énergétique représentant une baisse d'environ 10 à 15% des consommations énergétiques.

[Énergies renouvelables](#)

➤ [Solaire photovoltaïque et thermique](#)

En 2020, l'Eurométropole de Strasbourg a poursuivi le déploiement de sa stratégie solaire par différentes voies :

- Accompagnement à la création d'une structure citoyenne (une société par action simplifiée « EnCES - Les brasseurs d'énergie ») avec l'objectif de développer, d'installer et d'exploiter des

équipements destinés à la production d'énergie d'origine renouvelable. Par ailleurs, l'Eurométropole a pris une participation à hauteur de 100 actions à la SAS « EnCES – Les brasseurs d'énergie » afin de faciliter la capitalisation de la SAS.

- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour mettre à disposition le parking du Zénith afin d'installer un parc photovoltaïque sur ombrières, d'une puissance installée de 4 MWc (22 500 m²), respectueuse de la qualité paysagère du site. Le lauréat sera connu mi-2021 pour une mise en service en 2023.

- Le cadastre solaire permet aux collectivités, entreprises et ménages du territoire d'obtenir gratuitement une information claire et précise, servant d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'une solution d'énergie renouvelable solaire thermique ou photovoltaïque.

- La modification 3 du PLUi a été engagée et sera un outil majeur pour la massification des installations solaires photovoltaïques et thermiques. Elle inclura, notamment, l'obligation d'installation de systèmes solaires sur les nouvelles constructions à raison de 0,7 Wc/ m².

- La solarisation du patrimoine est passée en phase opérationnelle. En 2020, l'Eurométropole de Strasbourg a acté la mise en service d'installations photovoltaïques sur deux chantiers patrimoniaux : le bâtiment du Parc Véhicule Ateliers (100 kWc) ainsi que sur le nouveau Parc d'Exposition, avec une installation de plus de 1 MWc de puissance. La mise en service des deux installations est prévue pour 2021 ou 2022.

➤ [Géothermie profonde](#)

La géothermie profonde s'inscrit au cœur de la stratégie 100% Énergies Renouvelables (EnR) du territoire. Elle devrait assurer à long terme, 20% de l'approvisionnement énergétique local et 40% de la chaleur injectée sur les réseaux de chaleur strasbourgeois.

Les épisodes sismiques survenus fin 2020 en lien avec les activités géothermiques de l'entreprise Fonroche à Vendenheim, ont néanmoins conduit à la prise de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2020, suspendant les projets.

Cette situation nouvelle nécessite l'engagement d'une réflexion, tant sur les causes de cet accident technologique que sur les conséquences qui en découlent en termes d'approvisionnement énergétique de la métropole. Une Mission d'information et d'évaluation sur la géothermie profonde a été constituée, dont les conclusions seront rendues à l'automne 2021.

➤ [Chaleur fatale \(BSW\)](#)

La récupération de chaleur de l'aciérie kehloise « *Badische Stahlwerke* » (quelques 45 GWh annuels) permettra d'alimenter en énergie près de 4500 logements à Strasbourg. L'Eurométropole collabore avec des collectivités partenaires françaises et allemandes pour la concrétisation du projet, qui sera soutenu par des financements nationaux et européens (programme Interreg V Rhin supérieur). Une société transfrontalière d'économie mixte sera constituée à l'automne 2021 ; elle assurera la création, la maintenance et l'exploitation de réseaux de transport de chaleur.

Réseaux énergétiques

Distribution de chaleur

➤ Réseaux de chaleur de l'Elsau et de l'Esplanade

Les contrats de concession des réseaux de chaleur de l'Elsau et de l'Esplanade arrivent à échéance le 30 juin 2022 et seront reconduits dans un cadre unifié.

Après abandon pour motif d'intérêt général d'une première procédure engagée en 2018, une nouvelle procédure de désignation d'un exploitant a été relancée en novembre 2020, intégrant une importation de chaleur fatale depuis l'aciérie BSW.

Le nouveau contrat de concession sera géré dans le cadre d'une SEMOp (société d'Economie Mixte à opération Unique). L'objectif est de moderniser le réseau et de conforter la part d'énergies renouvelables

Deux nouvelles extensions en dehors du périmètre concessif ont été réalisées courant 2018 dont les travaux se poursuivent en 2020, pour une puissance souscrite additionnelle de 15 MW : une extension vers la Krutenau et le déploiement sur les quartiers Citadelle Starlette.

➤ Réseau de chaleur de Hautepierre

Avec une puissance installée de 149 MWth, le réseau de chaleur dessert les quartiers de Hautepierre. Le contrat de concession a été souscrit en juillet 2016 pour cinq ans ; elle a été prolongée par avenant en 2020, pour une durée de 6 mois.

Actuellement alimenté à 100% au gaz, le réseau a vocation à terme à être alimenté par les futures centrales de géothermie profonde et/ou d'autres sources d'énergies renouvelables qui seront proposées par les candidats dans le cadre de la procédure de renouvellement de la concession de DSP.

Le lancement d'une procédure de désignation d'un nouvel exploitant sur le réseau de chaleur a été délibérée le 25 septembre 2020. Des objectifs ont été fixés, notamment la transition aux énergies renouvelables et la sécurisation de l'alimentation énergétique, la transparence financière, la compétitivité tarifaire, l'extension du réseau au profit des quartiers Cronenbourg, Koenigshoffen et Hoberg, la modernisation du réseau, l'optimisation de son fonctionnement et des consommations énergétiques. Un nouveau délégant devra être désigné pour une durée de 20 ans courant 2021.

➤ Réseau de chaleur du Wacken

Le contrat de concession a été attribué à Eco2Wacken (filiale de R-CUA) en 2014. Les demandes de raccordement ont été beaucoup plus importantes que prévu lors de la passation de contrat, notamment en raison des besoins nouveaux liés aux opérations d'urbanisation des quartiers Archipel 1 et Archipel 2. Afin d'accompagner le développement du réseau dans les conditions contractuelles (EnR >87% notamment), la collectivité a autorisé par avenant le délégataire à accroître sa capacité de production d'énergie renouvelable en important de la chaleur fatale du Port Autonome de Strasbourg. La pose de la conduite d'interconnexion a démarré en janvier 2021. Une sous-station d'échange sera construite en été 2021 sur le Quai

Jacoutot. Les injections de chaleur de récupération sur le réseau du Wacken doivent démarrer dès la fin de l'année 2021.

➤ Distribution d'électricité et de gaz

La gestion des réseaux de distribution d'électricité est assurée par SER (Strasbourg Electricité Réseaux), filiale d'ÉS (Électricité de Strasbourg). Les 33 contrats de concession, conclus entre 1993 et 1998 et sur une durée de 40 ans, sont gérés par l'Eurométropole de Strasbourg en vertu de la loi MPATAM.

La gestion des réseaux de distribution de gaz est assurée par R-GDS, société d'économie mixte locale (SEM) détenue à plus de 50% par la Ville de Strasbourg. R-GDS est à ce titre chargée de la conduite, de l'entretien et du développement des 32 réseaux de distribution mis à disposition des fournisseurs de gaz naturel.

À ce titre, l'Eurométropole assure le dialogue avec les délégataires, contrôle la qualité du service public et les comptes des concessions, instruit les dossiers d'extension de réseaux et perçoit les redevances afférentes.

L'année 2020 a été marquée par l'adoption du projet de Loi des Finances 2021, qui prévoit un transfert des recettes issues de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) des collectivités territoriales vers l'État, ainsi qu'une harmonisation des coefficients d'assiette.

Par ailleurs, une procédure de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de la desserte en gaz de la commune d'Osthoffen a été lancée et instruite en 2020.

3. Chiffres clés

- Consommation énergétique de la collectivité en 2020 : 68 932 MWh – 6 980 k€, dont :
 - Patrimoine bâti : 55 457 MWh – 5 225 k€
 - Carburants : 13 441 MWh – 1 746 k€
- Part d'EnR dans les réseaux de chaleur desservant le patrimoine : 38,9%
- Chaleur issue des réseaux de chaleur dans la consommation de chaleur patrimoniale : 26,9%
- Installations photovoltaïques sur le patrimoine (données 2019) :
 - Puissance installée : 45 kWc
 - Production sur l'année glissante : 24,5 MWh
- Production de chaleur et froid issus d'énergie renouvelable (données territoriales 2018) :
 - 525 GWh soit 8,9% de la consommation de chaleur
- Production d'électricité renouvelable (données territoriales 2018) :
 - 694 GWh soit 20,1% de la consommation d'électricité

MISSION CLIMAT

1. Principales missions de la direction/mission

La mission climat anime le plan climat air énergie territorial de l'Eurométropole de Strasbourg tant en interne (en lien avec la future labellisation *Cit'ergie*) qu'en externe.

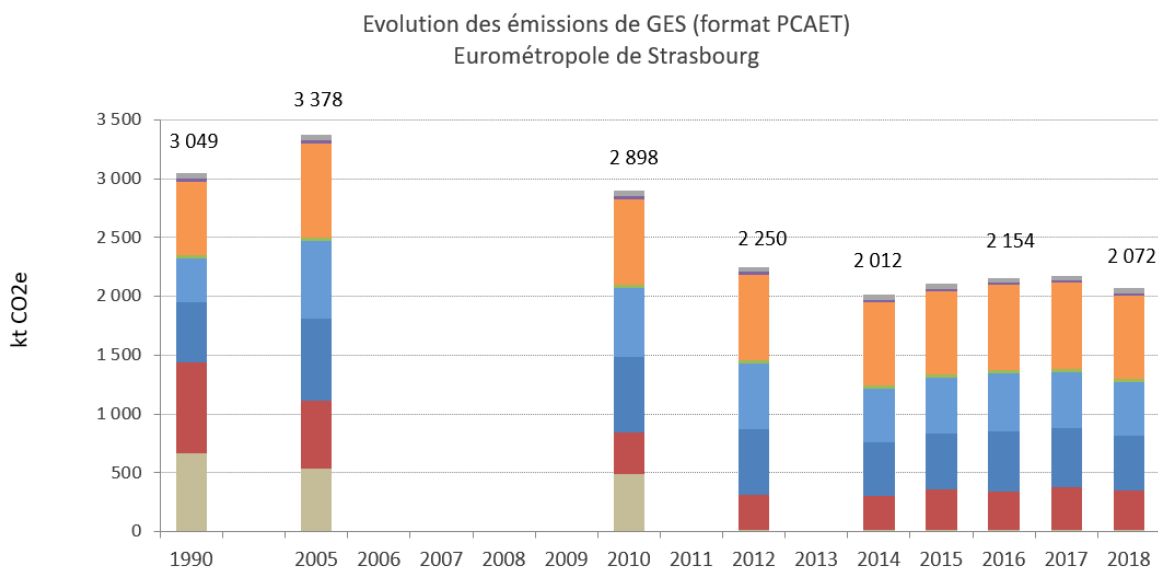
Elle organise le suivi et le pilotage des actions de ce plan et accompagne la transformation écologique du territoire à travers notamment *l'Alliance pour le climat* (bannière qui vise à fédérer les actions allant dans le sens de l'urgence climatique) et la création d'une agence pour le climat (guichet des solutions pratiques à destination notamment des particuliers, des communes et des petites entreprises).

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Tout au long de l'année 2020 : mission de préfiguration pour la création d'une agence locale du climat (benchmark national, discussions avec les partenaires extérieurs locaux, articulation avec les missions des directions, clarification des dispositifs externes liés aux futures missions de l'agence puis échanges avec les membres fondateurs pressentis pour la préparation des statuts) ;
- Juin 2020 : rendu de l'étude sur l'impact emploi de la transition énergétique sur le territoire de l'Eurométropole lancée en 2019 par l'ADEME ;
- 2^{ème} semestre 2020 : animation groupe de travail des référent.e.s Climat et mise à jour de l'état des lieux *Cit'ergie* pour labellisation commune *Cit'ergie* Ville et Eurométropole de Strasbourg (certification qualité européenne sur le management de la politique air-énergie-climat des collectivités) ;
- Septembre 2020 : évaluation carbone du compte administratif 2019 de l'Eurométropole (méthode nationale I4CE que Strasbourg a coconstruite avec 4 autres collectivités françaises) ;
- Septembre 2020 : lancement de *l'Alliance pour le climat* ;
- Octobre 2020 : déclaration de l'état d'urgence climatique (délibération en conseil métropolitain) ;
- Novembre 2020 : co-animation action de sensibilisation des élu.e.s aux enjeux climat-air-énergie ;
- Décembre 2020 : l'Eurométropole coordonne la réponse territoriale à l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la Région Grand Est concernant le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). Il s'agit d'une évolution de l'accompagnement des particuliers et des petites entreprises qui s'accompagne d'actions de mobilisation des professionnels de la rénovation énergétique des bâtiments.
- Décembre 2020 : dans le cadre de *l'Alliance pour le Climat*, création d'un groupe de travail intercommunal sur le Climat au niveau des maires et des DGS, chargé de proposer aux communes des formes d'accompagnement dans leurs projets de transformation écologique.

3. Chiffres clés

Évolution des émissions de gaz à effet de serre* sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :



Evolution des émissions de GES

Format PCAET-PRG 2013 - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020 et objectif 2030 PCAET



* émissions directes et indirectes / format PCAET / PRG 2013 – Source ATMO Grand Est invent'AirV2020

Baisse de 32% des émissions de GES entre 2018 et 1990 :

- Objectif du précédent plan climat : -30% en 2020 par rapport à 1990 / atteint
- Objectif du nouveau plan climat : -40% à horizon 2030 par rapport à 1990 / non atteint

Ratio par habitant pour 2018 = 4,2 tCO_{2e}./hab/an

TRANSFORMATION SOCIALE



DIRECTION SOLIDARITÉS SANTÉ JEUNESSE

I. Principales missions de la direction

La Direction solidarités santé jeunesse (DSSJ) a pour objectif de lutter contre les inégalités pour donner à chacun·e une place pleine et entière, à travers un ensemble de services et d'actions de proximité. La Direction s'appuie, en matière d'interventions sociale et médico-sociale, sur une logique intégrée qui regroupe les compétences de la Ville, du CCAS, de la Métropole mais également celle du Département, dans le cadre d'une convention de délégation (action sociale généraliste, aide éducative à domicile et action éducative en milieu ouvert, protection maternelle et Infantile, insertion des allocataires du Revenu de solidarité active) et de l'État (santé scolaire).

Pour l'Eurométropole, la DSSJ décline des politiques publiques en matière d'hébergement d'urgence et d'accompagnement vers le logement, d'accueil des gens du voyage, de soutien aux jeunes en situation de vulnérabilité, de santé et d'autonomie et enfin d'accès aux droits, d'insertion et d'inclusion numérique.

- > Contribuer à la mise à l'abri des personnes sans domicile fixe et faciliter leur accès au logement

L'Eurométropole de Strasbourg développe depuis 2006 une politique volontariste d'hébergement d'urgence intégrée dans sa compétence logement. Cela se traduit dans le Plan Local de l'Habitat de la collectivité par le financement de la construction de structures d'hébergement et de logements adaptés.

Les actions auprès des personnes précaires ont été déléguées au CCAS qui gère deux structures d'hébergement d'urgence, Fritz Kiener (42 places) et Remparts (40 places), des logements d'insertion (23 unités de vie familiale), une résidence sociale (8 unités de vie familiale) et une équipe médico-sociale de rue.

La démarche développée par l'Eurométropole depuis 2018, suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État, est celle du « *Logement d'abord* » qui se veut réformer en profondeur les principes à l'œuvre en matière d'hébergement et de logement et plus particulièrement pour les personnes sans domicile fixe. Il s'agit notamment de renforcer les dispositifs de veille et d'observation sociale, de mobiliser l'offre de logements du territoire dans un contexte de forte tension sur la demande à travers des actions et dispositifs innovants et enfin, de contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles en adaptant l'accompagnement aux personnes et en favorisant l'accès direct au logement plutôt que des étapes longues et parfois discontinues.

Depuis le 1er janvier 2017 l'Eurométropole gère également le Fonds de Solidarité Logement suite au transfert de compétence du Conseil départemental en vertu de la loi NoTre. Cette mission est accomplie par le Département Logement-FSL.

Les principaux champs d'intervention du FSL sont :

- le soutien financier des ménages pour l'accès ou le maintien dans un logement décent, grâce à des aides financières aux familles à revenus modestes ;
- l'accompagnement social lié au logement pour aider les ménages dans leur recherche de logement ou pour les aider à s'y maintenir ;
- le soutien financier de tout ménage occupant régulièrement son logement et présentant des difficultés à faire face au paiement de ses factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

-> Garantir la qualité de l'accueil des familles des gens du voyage sur le territoire :

L'accueil des gens du voyage est régi par la loi du 5 juillet 2000, dite loi Besson. Elle prévoit l'obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants d'aménager des aires d'accueil. Elle définit les Schémas départementaux d'accueil des Gens du voyage (SDAGV) pilotés par l'État et les Département comme étant les pivots du dispositif d'accueil des gens du voyage.

L'Eurométropole de Strasbourg est chargée de la création et de la gestion des aires d'accueil sur son territoire. Ce dispositif est piloté en régie par le Service Gens du voyage qui assure l'aménagement, la création et la gestion des aires, ainsi que la coordination sociale et le pilotage du Centre social ressource.

Trois types de dispositifs d'accueil sont ainsi mis en œuvre : 9 aires d'accueil permanentes, soit 298 places ouvertes à l'année ; un terrain d'appoint hivernal de 56 places avec un sanitaire collectif et des emplacements à la superficie plus réduite ; une aire de grand passage permettant d'accueillir 160 caravanes et destinée aux regroupements estivaux de grands groupes pour des passages d'une à deux semaines.

Un quatrième dispositif d'accueil, intitulé « terrains familiaux locatifs », dont les caractéristiques sont détaillées dans le décret du 26 décembre 2019, doit être développé pour répondre aux nouveaux besoins des voyageurs. Ce nouveau format d'habitat, à la différence des aires d'accueil, sont des opérations d'aménagement à caractère privé en vue de l'installation de caravanes à côté de bâtiments en dur : il doit permettre de prendre en compte le fort ancrage de certains voyageurs qui souhaitent pouvoir stationner à l'année, tout en conservant une caravane et une possibilité d'aller et venir. Aujourd'hui, l'EMS ne dispose d'aucun terrain familial locatif et doit donc amorcer un travail important de diagnostic social et de conception de cette nouvelle offre d'accueil spécifique.

Pour le Schéma départemental 2019-2024, l'EMS est soumis à des prescriptions importantes, avec notamment :

- la construction de l'aire de Mundolsheim-Souffelweyersheim ;
- la livraison de terrains familiaux locatifs sur Strasbourg (en remplacement de la prescription de la construction d'une deuxième aire d'accueil inscrite au précédent Schéma).

Conjointement aux missions de coordination sociale, le Service gens du voyage est agréé Centre social ressource par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin depuis 2017 pour :

- encourager la participation et l'inclusion sociale des gens du voyage ;
- faciliter l'accès au droit commun et responsabiliser les voyageurs ;
- soutenir la scolarité et la parentalité.

Pour avoir une action diverse et adaptée, le Centre social a fait appel à des associations qui interviennent directement sur les aires d'accueil.

Elles sont elles-mêmes agréées opérateurs EVS (Espace de Vie Sociale) par la CAF. Un 6ème EVS intervient depuis octobre 2020 sur l'aire d'accueil de Fegersheim. Un Lieu d'accueil enfant parent, « *L'autre caravane* », est également présent.

Dans le cadre de la réflexion engagée pour le renouvellement du projet social, la construction de réponses aux besoins spécifiques des Jeunes (12-25 ans) pour les aider à faire face à leur désœuvrement et encourager leur autonomie, a également été relevé comme une priorité à développer.

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et prévenir leur marginalisation sociale ou leur décrochage scolaire :

La DSSJ porte depuis 2017 et le transfert de compétence du Département à l'Eurométropole, deux dispositifs de prévention et d'insertion auprès des jeunes :

- le pilotage du dispositif de prévention spécialisée qui relève des politiques d'aide sociale à l'enfance et qui s'adresse aux jeunes âgés de 10 à 25 ans. La mise en œuvre de ces missions éducatives de prévention de la marginalisation sur le territoire de l'Eurométropole et notamment les territoires de la politique de la Ville a été confiée à cinq associations habilitées et conventionnées ; ces dernières rencontrent chaque année plus de 8000 personnes en entretien, sur l'espace public ou dans un bureau d'entretien.
- le pilotage du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) au bénéfice des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Il octroie des aides financières à plusieurs centaines de jeunes confrontés à une situation de précarité sur le territoire de l'Eurométropole. La gestion du FAJ a été confiée à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg (MLPE).

-> Promouvoir la santé et l'autonomie

En matière de promotion de la santé de la personne, les compétences de l'Eurométropole concernent les champs de l'observation, de la santé environnementale et de la santé mentale. Les objectifs stratégiques sont réalisés via la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) 2 à l'échelle de l'Eurométropole. Le portage en est assuré par le service santé-autonomie.

Avec le Conseil Local de Santé Mentale de l'Eurométropole (CLSM), il s'agit de favoriser l'intégration des personnes atteintes de troubles de santé mentale, envisager tant les parcours de soins, les ados et jeunes adultes, les personnes âgées, les questions de logement et d'hébergement, ainsi que l'insertion professionnelle.

La politique de la collectivité en faveur des personnes âgées et handicapées est destinée à faciliter l'inclusion de ces publics dans la Ville tout en favorisant leur autonomie.

En ce sens, le service santé-autonomie développe depuis plusieurs années des axes stratégiques allant dans ce sens :

- La carte Évasion : ce dispositif a été créé historiquement pour répondre aux axes de la politique de lutte contre l'isolement de la collectivité en favorisant également un accès à la culture et aux loisirs pour des personnes aux revenus modestes.
- Mobistras : système de transport à destination des personnes à mobilité réduite qui a pour objectif de répondre aux attentes des personnes ne pouvant pas emprunter le réseau bus et tram traditionnel du fait de leur handicap ou leur incapacité.
- La Commission intercommunale pour l'accessibilité a pour vocation de suivre l'accessibilité de la chaîne des déplacements : établissement publics, espaces publics et voirie, transport et logement.
- Agir en faveur de l'accès aux droits et aux services, de l'insertion et de l'inclusion numérique.

Au sein de la DSSJ, le Département Développement des Politiques Sociales crée et développe des réponses et projets, en transversalité, avec les différentes directions de la collectivité et les partenaires externes, selon les axes suivants :

- accès aux droits et aux services ;
- levée des freins pour la reprise d'activité ;
- inclusion numérique ;
- tarifications solidaires ;
- apprentissage de la langue française.

Il anime des collectifs d'acteurs de l'insertion socio-professionnelle tels que l'Equipe Technique Emploi et un réseau d'acteurs de l'inclusion numérique qui contribuent à établir des diagnostics des besoins et développer des projets sur ces différents axes. C'est ainsi qu'à vu le jour en 2019 le portail numérique interactif « *Bonjour Strasbourg* » ayant pour objet d'améliorer la cohérence des parcours des apprenants en Français Langue Etrangère (FLE) sur le territoire de l'Eurométropole. Ce portail, traduit en 5 langues offre une porte d'entrée commune aux apprenants et aux acteurs de la formation en FLE ; il constitue un outil de connaissance territorialisé de l'existant, pour accompagner le développement d'une offre de cours adaptée aux besoins du territoire.

II. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

1. Une année 2020 inévitablement marquée par la nécessaire adaptation des activités de la Direction au contexte de crise sanitaire liée à la COVID 19 :

- Des plans de continuité d'activité permettant, dès mars 2020, de continuer à accompagner la population à distance et à accueillir certaines personnes dans le cadre de l'urgence ;

- Des actions de prévention sur les aires d'accueil des gens du voyage et la création d'un 6e Espace de Vie Sociale agréé par la CAF pour l'aire de Fegersheim ;
- La continuité du service public au cœur des attentions de tou-te-s les collaborateur·rices de la direction, dans l'intérêt des habitant.e.s ;
- Des procédures dématérialisées et simplifiées, pour garantir l'effectivité des réponses
- La transformation des 2 hébergements d'urgence du CCAS (nuit) en 1 structure d'hébergement 24h/24 ;
- La traduction en 7 langues des attestations d'autorisation de sortie dans le cadre de la COVID 19, ainsi qu'en langue FALC (facile à lire et à comprendre) ;
- En lien avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la création d'un espace temporaire d'accueil pour personnes sans domicile avec animal de compagnie, implanté sur l'espace Joséphine Baker, afin que personne ne soit laissée à la rue en cette période de risque sanitaire.

2. La refonte de la charte d'Accompagnement Social Lié au Logement

Dans le cadre de la démarche « *Logement d'abord* », un travail partenarial de réécriture en ateliers a été coordonné par le Département Logement - FSL durant l'année 2020, avec l'appui du cabinet FORS, dans l'optique de construction d'une plateforme territoriale de l'accompagnement selon les principes du « *Logement d'abord* ».

Les enjeux de ce travail sont multiples :

- lisibilité de l'existant (hébergement, circuits vers logement accompagné ou ordinaire, dispositifs existants, IML) ;
- clarification du contenu des mesures d'accompagnement ;
- homogénéisation ou cadrage de certains modes de faire et de simplification des dispositifs ;
- renforcement des liens et des collaborations entre référents et opérateurs sociaux autour de la personne pour l'accompagner vers l'autonomie durable en logement ;
- transformation des logiques d'accompagnement des personnes en partant de leurs besoins réels plutôt que des dispositifs existants.

La finalisation et la diffusion de ce document cadre se fera en 2021.

3. La création de la plateforme Fac'il

Après un travail de concertation d'un an avec les acteurs du logement accompagné, la plateforme *FAC'il* est entrée en activité. *FAC'il* est une plateforme qui centralise et ventile l'offre en logement privé mobilisable à des fins sociales vers les différents dispositifs d'accompagnement des ménages modestes. Il s'agit pour un propriétaire de louer son logement à un organisme agréé, en vue de sa sous-location, ou de mettre en place un mandat de gestion confié à un organisme agréé assurant une gestion locative adaptée (AIVS ou AIS).

Malgré un contexte compliqué pour son démarrage les résultats après une année d'activité sont très encourageants. *FAC'il* a en effet contribué à la hausse des demandes d'information de propriétaires bailleurs sur les dispositifs IML. Le volume de logements captés en mandat de gestion est également en hausse.

Les perspectives de travail pour 2021 envisagent d'améliorer la coordination et l'orientation des ménages, de renforcer le lien avec les associations agréées en affinant leurs besoins et de travailler sur les niveaux de loyers conventionnés pour diminuer le taux de refus. La plateforme sera également déployée à l'échelle départementale à partir du 1er juillet 2021 pour une période de 3 ans, avec le soutien de l'État.

4. La réforme de la tarification globale des services intégrant la question de l'élargissement de la tarification solidaire :

En 2020, la DSSJ a mené le bilan de la politique eurométropolitaine de tarification solidaire, à l'échelle des services payants ayant développé en régie des réductions tarifaires ou/et une tarification solidaire via le quotient familial. Il a mis en exergue les effets d'une politique de réduction des inégalités mise en place à partir de 2010.

Le bilan a permis de poser les objectifs pour 2021, à savoir de proposer une stratégie globale dans la collectivité pour harmoniser et simplifier l'accès aux tarifications sociales et solidaires des services payants ainsi que de donner davantage de visibilité à cette politique publique.

5. Un engagement réaffirmé en faveur de l'inclusion numérique :

La candidature de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg à l'appel à projet lancé par l'État pour l'acquisition de pass numériques a été retenue. La DSSJ organisera la délivrance de 27.000 pass numériques, permettant d'accompagner vers l'autonomie numérique, sur la période 2020 - 2022, environ 3000 ménages. La date de démarrage du déploiement du dispositif a été fixée à février 2021.

6. La création d'un FAJ alternance et l'organisation de la 1e semaine de la prévention spécialisée

L'Eurométropole de Strasbourg a engagé en 2020 l'expérimentation d'un Fonds d'aide aux jeunes Alternance (FAJ-A) en partenariat avec la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg. Ce FAJ- A permet à des jeunes de 15 à 25 ans résidant sur l'Eurométropole de Strasbourg et ayant signé un contrat d'alternance (apprentissage ou de professionnalisation) d'obtenir une aide financière concernant leurs frais de transport, de matériel ou encore de restauration, d'un montant pouvant aller jusqu'à 600 €.

Elle a également organisé une première semaine de la prévention spécialisée, en lien avec les acteurs du territoire, dans le cadre de son appropriation de cette nouvelle compétence transférée en 2017 et pour poursuivre la création d'un socle commun aux partenaires conventionnés.

III. Chiffres clés

- 418 971 euros d'aides apportées par le Fonds d'Aide aux Jeunes à 762 jeunes, soit une hausse de 40% du budget global par rapport à 2019 ;
- 5081 aides financières accordées à des ménages par le Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 1 013 031 euros d'aides ;
- 2 575 personnes accueillies sur les aires d'accueil des gens du voyage ;
- 15 714 nuitées d'hébergement mises à disposition des personnes sans domicile fixe dans les structures d'hébergement du CCAS ;
- 10 136 douches prises à la Bulle espace de douche et de soins par des personnes sans abri ;
- 2 100 connexions sur la plateforme Bonjour Strasbourg par des personnes immigrées souhaitant accéder à des ateliers socio-linguistiques ;
- 222 biens immobiliers repérés par la plateforme *Fac'IL* en vue de leur location en intermédiation, à des personnes à revenus modestes ;
- 2 500 bénéficiaires de Mobistrass.

DIRECTION DE LA CULTURE

Mesures spécifiques et de soutien face au contexte sanitaire :

Dans le cadre du fonds de soutien exceptionnel de l'Eurométropole aux artistes plasticiens, 60 ensembles d'œuvres ont été acquis pour un montant de 220 000 € et mis à disposition des musées (MAMCS, Musée Tomi Ungerer, Musée Alsacien), des médiathèques (Fonds patrimonial et Centre de l'illustration) et de l'Artothèque.

Un fonds de soutien de 90 000€ a également été voté au profit des structures culturelles les plus touchées par la crise sanitaire.

Les librairies ont également été soutenues à hauteur de 140 000€ au moyen de l'achat par l'Eurométropole de chèques-cadeaux pour les agents de l'Eurométropole.

➤ Service de la Mission développement des publics

1. Principales missions de la direction

Les principales missions de la Mission développement des publics sont :

- D'accompagner et de soutenir la pratique amateur ;
- De faire la promotion des activités culturelles pour les salles, associations et festivals de l'Eurométropole, de gérer l'accueil au 5ème Lieu ;
- De gérer le dispositif de la carte *Atout voir* pour les jeunes de 11 à 25 ans habitant l'Eurométropole ;
- De gérer le fonds de soutien aux écoles de musique.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

La carte *Atout voir* est dans la 3e année de la convention triennale. Des réflexions sont menées sur une évolution de la carte pour un achat plus aisé, et une communication plus visible.

➤ Service de l'Action culturelle

1. Principales missions de la direction

L'action métropolitaine du service de l'action culturelle se caractérise par l'accompagnement du secteur du cinéma et d'audiovisuel, avec le soutien du CNC. Le fonds de soutien à la production audiovisuelle contribue à soutenir la production de films documentaires, de fictions et d'animations. Le bureau d'accueil des tournages assure l'accueil des professionnels

qui viennent tourner dans l'agglomération en assistant gratuitement les équipes de production.

L'Eurométropole porte également un fonds de concours permettant de soutenir les salles de spectacle du territoire situées à Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Oberhausbergen, Ostwald, Schiltigheim, Strasbourg et Vendenheim.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Les activités du bureau Europe Créative et du Forum Alentours - Rendez-vous de la coproduction rhénane - ont été adaptées afin de pouvoir organiser l'événement en ligne.

3. Chiffres clés

- 840 000 € versés au titre du fonds de soutien à la production audiovisuelle.
- 765 000 € versés à 11 salles de spectacle dans le cadre du fonds de concours.

➤ Service des Médiathèques

1. Principales missions de la direction

Premiers établissements culturels maillant le territoire, les établissements de lecture publique permettent l'accès à une offre de lecture publique à tous les citoyens ainsi que la fréquentation d'espaces publics gratuits pour toutes et tous. Les Médiathèques sont donc aussi des lieux qui ont une vocation sociale, notamment dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où ils sont présents et engagés. Ils favorisent ainsi l'appréhension du monde, de la société, de l'altérité et donc du vivre-ensemble, et ont vocation à favoriser l'émancipation de chacun et chacune dans la cité.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Action culturelle : 6 mois de réelle activité / annulation de 33 % de la programmation / saison 2020/2021 constituée à 90 % de reports. Les moments forts de l'année 2020 : Infantines (février 2020), micro-résidences « jeunes pousses » (7 médiathèques participantes, été 2020), exposition « Pages illustrées du Japon – 17e-19e siècle » (septembre-octobre 2020, Malraux, 1 800 visiteurs).
- Médiathèque Nord : études architecturales précisées lors du COPIL de février 2020, orientations du Maître d'œuvre validées lors du COPIL de novembre 2020. Le permis de construire a été déposé en tout début d'année 2021, permettant d'entrevoir une ouverture pour 2023.
- Action de soutien au réseau de libraires indépendants (12 000 €)
- Malraux : accueil du tournage *En quête de vérité*, 3ème Œil Story.

- Propositions de médiations à distance pour pallier l'absence de programmation culturelle : création d'un padlet, création de podcasts, création de capsules de lecture, conseils de lecture.

3. Chiffres clés

- Un chiffre symbolique de l'attachement des habitants à nos services : le 29 octobre 2020, veille du second confinement, 36 170 prêts ont été effectués.
- Statistiques 2019/2020 réseau EMS (Malraux, Médiathèque ouest, Médiathèque sud).

Années	Nb jours ouverture	Nb de prêts	Prêts/jour	Nb entrées	Entrées/jour	Nb PASS créés	Abon. renouvel.	Déjà inscrits commune	Total inscrits du mois
2020	157	605658	4413	309909	2093	4489	11312	381	16182
2019	226	1104156	4886	608383	2692	7400	13841	600	21841

- Budget de fonctionnement : EMS : 2 129 271 €.
- Effectifs du service (ville et EMS confondus) : 264.

DIRECTION DES SPORTS

I. Principales missions de la direction

La Direction des Sports pilote les politiques sportives, distinctes et complémentaires, de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pour un territoire physiquement actif et sportivement durable.

Pour ce faire, elle a pour mission de :

- Accompagner les territoires et soutenir les clubs et manifestations sportives ;
- Développer des animations sportives et de loisirs ;
- Assurer la gestion des ressources et du patrimoine sportif ;
- Proposer des programmes d'investissement pluri annuels en matière de rénovation et de création d'équipement sportif ;
- Observer les évolutions liées aux pratiques sportives.

Les compétences de l'Eurométropole en termes de sport portent sur :

- Les équipements sportifs d'intérêt métropolitain ;
- Le soutien aux initiatives communales susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement social et culturel de l'agglomération et présentant un intérêt intercommunal pour l'organisation de grandes manifestations et le soutien au sport de haut niveau amateur.

Leur mise en œuvre est assurée par 3 services opérationnels et 2 services fonctionnels :

1. Le service Aqua-Glisse

Il assure la gestion, la surveillance et l'animation des 8 piscines de l'Eurométropole, ainsi que l'exploitation estivale des plans d'eau. Il accompagne l'Éducation Nationale dans l'apprentissage de la natation scolaire en mettant à disposition des équipements et des personnels. Par ailleurs, les piscines proposent différentes formules pour développer le savoir nager des 6-11 ans.

Le service assure l'exploitation de la patinoire via la coordination de différents marchés de prestations.

Les principaux enjeux du service sont :

- l'adaptation de l'offre au regard des attentes du territoire ;
- l'amélioration continue du service rendu à travers une démarche qualité ;
- le développement du savoir nager.

2. Le service Patrimoine sportif

Il a pour mission de développer, de maintenir et d'exploiter techniquement les équipements sportifs appartenant à la Ville et à l'Eurométropole de Strasbourg, et d'assurer la logistique des manifestations. Cette année 2020 a vu une évolution organisationnelle importante avec la création de deux nouveaux départements opérationnels, le service en comptant désormais quatre (Espaces extérieurs, Gestion du patrimoine, Technique piscines, Logistique manifestations et transports), auxquels se rajoutent une mission sur les nouveaux projets ainsi qu'une expertise en géomatique.

II. Le département « Gestion du patrimoine »

Ce département, composé de 31 agents, intervient dans la gestion de l'ensemble du patrimoine sportif, notamment des équipements eurométropolitains que sont les 8 piscines, la patinoire, le stade de la Meinau, le Rhénus sport et l'aérodrome du Polygone.

III. Le département « Technique piscines »

Nouveau département, auparavant intégré au département « bâti », composé de 20 agents, il a pour missions d'assurer la maintenance et l'exploitation technique des piscines, en concertation avec leurs gestionnaires.

IV. Le département « Espaces Extérieurs »

Ce département, composé de 39 agents répartis sur 3 territoires (Nord, Sud et Ouest), intervient pour assurer la maintenance et l'entretien des espaces extérieurs sportifs. Il intervient également dans l'homologation fédérale des terrains de sport.

V. Le département « Logistique Manifestations et Transports »

Ce nouveau département, constitué principalement par des agents provenant du département de plein air, est composé de 12 personnes. Il a pour mission la prise en charge de la logistique pour les manifestations et les transports d'engins et de matériels.

1. Le service Vie sportive

Il a pour mission l'accompagnement du mouvement sportif, tant en soutien financier, en attribution de créneaux, qu'en interface logistique ou conseil pour son développement, ainsi que l'animation sportive du territoire, et notamment les équipements et espaces extérieurs, et en direction des publics les plus éloignés de la pratique physique. Il est structuré par 3

objectifs de politique publique : le « *sport performance* », le « *sport vivre mieux* » et le « *sport vivre ensemble* ».

2. Les missions stratégiques et transversales : Mistral

Le Mistral a pour mission l'accompagnement des services en termes administratifs avec les 4 assistantes de l'équipe de Direction, en termes de communication, de qualité et sécurité, ainsi que de prévention au travail, et pilote les dossiers stratégiques, complexes ou transversaux ; l'accompagnement des communes, avec le Centre de ressources sportives intercommunal ; l'accompagnement des usagers, avec l'accueil de la Direction.

3. Administration Générale et Ressources

Le service Administration générale et Ressources est composé de deux départements :

- **Ressources humaines**, piloté par le chef de service et composé d'une responsable Ressources humaines et de trois Assistants-es Ressources humaines, avec pour missions :
 - Le recrutement d'agents permanents sur postes vacants et en CDD ;
 - La gestion des enveloppes budgétaires dédiées aux vacances, saisonniers, CDD et heures supplémentaires, soit un budget annuel dédié d'un montant de 1,34M€ (VDS et EMS), pour une dépense de 1 055 340 €, la baisse étant consécutive à une activité diminuée des services opérationnels en raison de la pandémie (covid 19) au cours de l'année 2020.

Le plan de formation a totalisé 768 jours de formation soit 404 actions de formation pour 192 agents.

- **Ressources financières**, piloté par l'adjointe au chef de service qui a également la responsabilité des ressources numériques, et composé d'un responsable finance et marchés publics, de quatre comptables et d'une contrôleuse de gestion. Il a en charge :
 - La préparation budgétaire, en dépenses et recettes ;
 - L'exécution budgétaire, avec 1 506 mandats émis pour un montant total de 7 957 790 € en investissement et en fonctionnement (délai de paiement moyen de 13,49 jours) ; 350 titres de recettes pour un montant total de 2 480 177 € ;
 - Les analyses des coûts des équipements, notamment les 8 piscines, la patinoire, le stade de la Meinau et le Rhenus Sport ;
 - L'examen des comptes des associations, leurs fiches financières, le calcul des avantages en nature, les tableaux de bord de suivi de la politique d'accompagnement des clubs et le dialogue de gestion avec les clubs de haut niveau ;

- Le suivi des projets informatiques - notamment, le projet de portail associatif du logiciel de caisse des piscines, du logiciel de gestion des créneaux des gymnases et terrains de sport ainsi que la mise en place du Wi-fi.

VI. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

1. Pour les piscines et plans d'eau

La situation sanitaire de l'année 2020 a nécessité d'imaginer des modalités d'exploitation constamment adaptées aux retours d'expérience. Pas moins de huit ont été opérées pour trouver des ajustements en adéquation avec la situation locale, les contraintes météorologiques et le respect des recommandations nationales.

Durant cette période délicate pour honorer les cycles de natation scolaire, le lien a été permanent avec les interlocuteurs de l'Éducation Nationale et les dispositifs ont été reconfigurés pour permettre d'accueillir le plus rapidement et le plus massivement possible les élèves du territoire.

Différentes actions ont rythmé cette année 2020 très particulière :

- Opération de sensibilisation / cancer : piscine de Haute pierre : Nager contre le cancer (8 février) ;
- Journées ludiques au CNS avec l'installation de structures gonflables (28 et 29 février) ;
- Action de familiarisation en piscine et patinoire à destination des CE1 du territoire : Plouf et patins (Toussaint).

Les plans d'eau du Sud ont bénéficié d'une action en collaboration avec le Conseil départemental du Bas-Rhin (CD 67) pour favoriser l'apprentissage de la natation en milieu naturel et une sensibilisation à la pratique du beach polo.

Des projets ont été lancés ; d'autres ont connu des avancées significatives :

- Évoluer d'un « *plan piscines* » vers un « *plan baignade* » ;
- Entreprendre une démarche Qualité : mise en place d'ateliers, d'actions de sensibilisation, de petits déjeuners qualité, formalisation des processus, alimentation du plan d'amélioration continue, ... ;
- Lancement d'une dynamique plan fraîcheur : atelier, cartes fraîcheur, actions ... ;
- Organisation d'un séminaire de service (un an après la mise en œuvre de la nouvelle organisation), ainsi que sur la tarification en lien avec le service de l'Avant-garde du Rhin (AGR) ;
- Début des travaux de la phase II de la piscine de Haute pierre.

Quelques chiffres clés

- Fréquentations 2020 (hors juillet / août) : 654 424, soit - 44 % / 2019 ; fréquentations juillet / août 2020 : 282 135, soit + 11,6% / 2019 ; au total une fréquentation en baisse de - 35%.
- Tarification spécifique mise en place : 2 €+ maintien des tarifs réduits à 1 € ; un niveau habituel de recettes autour de 3,4 M € / an ; pour 2020 - 1,8 M € recettes.
- Fréquentation soutenue des plans d'eau : certains jours jusqu'à 2 500 personnes.

2. Pour la Vie sportive

L'Eurométropole accompagne les clubs de haut niveau du territoire ainsi que les athlètes individuels. Cet accompagnement est très important pour les clubs et les athlètes surtout en ces temps chamboulés par la Covid-19.

- Maintien des aides préexistantes aux clubs : malgré une activité réduite et en raison d'un championnat perturbé par la crise sanitaire, l'Eurométropole a maintenu son soutien aux clubs de performance (en subvention et en marché de prestation). Une façon d'affirmer sa volonté d'accompagnement des acteurs sportifs dans cette période d'incertitude, soit 2,35 M€.
- Exonération de redevance d'occupation du domaine public dans le cadre des dispositions légales, pour un montant de 141 250 €.
- Augmentation du soutien aux athlètes et entraîneurs : afin de permettre aux athlètes et désormais également aux entraîneurs et juges-arbitres, visant une qualification aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo de se préparer dans les meilleures conditions possibles, l'Eurométropole a réévalué pour la saison 2020-2021 son soutien financier de 3 à 4 000 €, faisant passer l'enveloppe à 76 000 € (+ 19 000 par rapport à n-1).

Les actions engagées avec les clubs sportifs professionnels ont par ailleurs été réorientées vers les trois piliers de la nouvelle municipalité strasbourgeoise (écologie, social, démocratie) afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de la politique sportive métropolitaine, et pour partie digitalisées.

De nombreuses manifestations ont dû être annulées ou reportées à 2021 en raison de la crise sanitaire (courses de Strasbourg Eurométropole, ballet nautique, eurominichamp's...). Les frais engagés pour la préparation de ces manifestations ont pu être couverts par des subventions délibérées en amont.

Certaines manifestations ont cependant pu être décalées après l'été (Internationaux de tennis, meeting d'athlétisme), le cas échéant en adaptant le concept (*NL contest digital*). Ces événements ont pu bénéficier d'un soutien constant des collectivités, voire d'aides exceptionnelles, pour assurer leur pérennité et absorber le surcoût lié au protocole sanitaire validé par la préfecture et l'ARS.

L'organisation d'un séminaire Sport performance mercredi 16 décembre 2020 (65 participants - dirigeants, entraîneurs, athlètes, partenaires institutionnels et économiques, personnes

qualifiées) a permis de maintenir le dialogue et de mieux mesurer l'impact, pour des pistes d'avenir.

Enfin, le concours d'architecte du projet de restructuration du stade de la Meinau a abouti fin 2020 à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement d'architectes *Populous* associé à Rey-Lucquet, pour un montant de travaux prévisionnel de 100 M€ HT.

3. Pour le Centre de ressources sportives intercommunal

Soutien aux communes pour les plans d'eau à usage de baignade

L'été 2020 a été complexe à gérer concernant les plans d'eau du territoire. L'Eurométropole a apporté un accompagnement spécifique aux communes en fournissant une signalétique « *consignes sanitaires* » harmonisée sur les plans d'eau.

En ce qui concerne les fonds de concours, suite aux remarques du contrôle de légalité, le calcul du fonds de concours en fonctionnement a dû être totalement repris, portant à 50% le taux de soutien (hors ressources humaines).

Les rencontres intercommunales

La crise sanitaire a été un facteur nécessitant l'adaptation des actions en direction des communes. Les grands rendez-vous de concertation entre la Métropole et les communes qui habituellement animent les territoires (réunions des bassins de vie) ont dû être adaptées tout comme les ateliers du sport de l'Eurométropole.

- Les ateliers du sport : organisés durant les Internationaux de Tennis de Strasbourg, ils se sont déroulés au mois de septembre sous un format exceptionnel en raison du respect des gestes barrières. Cette édition a tout de même rassemblé 29 communes autour de sujets de politique sportive tels que le sport performance, les JOP 2024 (labellisation *Terre de Jeux*) ou les activités nautiques.
- Les réunions bassins de vie : celles-ci n'ayant pas pu être organisées en présentiel sur les territoires, un format « *bassins de vie réunis* » a rassemblé 28 communes mi-décembre 2020 sur le prolongement des thématiques des ateliers du sport métropolitain qui s'étaient tenus au mois de septembre et des pistes de renforcement de l'intervention de l'Eurométropole.

Déploiement du dispositif Vitaboucle

Depuis l'été, le dispositif *Vitaboucle* n'a été complété que par un seul nouveau circuit sur la commune de Niederhausbergen. Le travail de préparation avec les communes de Hangenbieten, Kolbsheim, Mundolsheim et Oberhausbergen permet de proposer 4 nouveaux circuits futurs pour passer de 26 à 30 le nombre de « *Vitaboucles* » sur le territoire métropolitain.

ACCOMPAGNEMENT MISSIONS TRANSVERSALES



AUDIT INTERNE ET MAÎTRISE DES RISQUES

Articulation des fonctions d'assurance et de la maîtrise des risques

La Ville et l'Eurométropole se sont fixées des objectifs ambitieux et pour faciliter leur atteinte de manière efficace, elles se sont dotées de fonction d'assurance et de maîtrise. Celles-ci permettent de construire et structurer les processus, de mesurer leur maîtrise et de les améliorer.

Les fonctions d'assurance et maîtrise des risques au sein de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg sont portées à 3 niveaux (et conformément aux préconisations de l'Institute of Internal Auditors) :

- Au niveau opérationnel (1^{ère} ligne de maîtrise) par les directions dans la conduite de leurs activités en vue d'atteindre les objectifs fixés par la gouvernance en mettant en œuvre les dispositifs associés ;
- Au niveau de la 2^e ligne de maîtrise par les fonctions de management des risques et du contrôle interne qui apportent leur expertise, leur assistance aux directions pour faciliter par un processus d'amélioration continue l'atteinte des objectifs ;
- Enfin, au niveau de la 3^e ligne de maîtrise, par l'Audit interne, qui par son indépendance, vérifie que le dispositif de maîtrise mis en place à tous les niveaux est efficace pour l'atteinte des objectifs. Ainsi il délivre une assurance du niveau de maîtrise auprès de la gouvernance.

Le travail des deux derniers niveaux est présenté ci-après.

1. Principales missions

L'Audit interne

L'objectif principal recherché par la mise en place de l'Audit interne est de disposer d'une structure indépendante et objective, et dont la mission principale est l'évaluation de l'efficacité et de la cohérence du système de contrôle interne. L'audit interne est une activité régie par des normes professionnelles (le Cadre de référence internationales des pratiques professionnelles, les lignes directrices de *l'Institute of Internal Auditors*, traduites et adaptées en France par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes) partagées et reconnues au niveau national et international, ce qui lui confère un rôle spécifique au sein de l'administration et le place comme l'interlocuteur privilégié de la gouvernance dans le domaine des risques et de leur évaluation. Le cadre d'exercice de l'Audit interne au sein de l'administration est décrit dans la Charte de l'Audit interne de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, régulièrement actualisée et validée par le Comité d'audit et des risques (jusqu'en octobre 2020 quand il a été remplacé par le Comité d'audit).

Les missions qui sont confiées à l'Audit interne permettent ainsi de donner à la gouvernance de l'organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, d'émettre, le cas échéant, des recommandations pour l'améliorer, et de contribuer ainsi à créer de la valeur ajoutée. Le résultat attendu est d'encourager et de conforter toutes les initiatives prises pour prévenir et maîtriser les risques, et permettre ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs.

L'Audit interne suit également l'avancement des plans d'actions faisant suite aux recommandations préconisées lors des missions d'audit. L'Audit interne communique à la direction générale et aux directions opérationnelles le résultat de ce suivi à échéance, en distinguant, les actions déjà réalisées, celles en cours de réalisation, et celles qui restent à mettre en œuvre.

L'Audit interne est identifié depuis quelques années comme le point d'entrée et de sortie unique de l'administration vis-à-vis de la Chambre régionale des comptes Grand-Est et de la Cour des comptes ; de même pour des enquêtes nationales (Ressources humaines, Police municipale, Finances/Pandémie Covid...), l'Audit interne gère les transmissions avec les directions concernées.

Le management des risques et le contrôle interne

La direction générale a mandaté des personnes ayant des compétences en management des risques et en contrôle interne. Leurs missions principales sont les suivantes :

- Animer le renforcement du dispositif de maîtrise des risques et opportunités en accompagnant les directions dans sa mise en œuvre et son suivi ;
- Développer le dispositif de contrôle interne et de conformité, le promouvoir, et piloter sa mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation.

Ainsi ces personnes accompagnent les directions dans le déploiement de la démarche de gestion des risques et le renforcement du contrôle interne en proposant des outils adaptés et une méthodologie commune, en formant les directions dans sa mise en œuvre et en diffusant une culture commune. L'objectif principal est l'amélioration continue de la maîtrise des risques de la collectivité et du territoire. 3 types de cartographie seront ainsi développés : la cartographie des risques majeurs, les cartographies des risques projet et des cartographies thématiques (risques d'atteinte à la probité, ressources humaines...).

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

L'Audit interne

En janvier 2020, l'Audit interne de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg est devenue la première structure d'Audit interne d'une métropole française à être certifiée par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes. Depuis, à ce jour, seules deux autres collectivités territoriales françaises ont obtenu la même certification : l'Inspection générale du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, et l'Inspection générale du Conseil départemental de l'Essonne.

Le Comité d'audit et des risques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg était composé pour moitié de membres de la direction générale des services et de personnalités qualifiées et extérieures à l'administration. En adéquation avec la temporalité du nouveau mandat et afin de renforcer son indépendance, sa composition et son périmètre ont été revus en octobre 2020. Depuis, par arrêté de la maire et de la présidente, un comité d'audit a été créé, et se compose dorénavant de 6 personnalités qualifiées, extérieures et indépendantes à la fois du politique et de l'administration.

Le management des risques et le contrôle interne

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg est l'une des seules métropoles à avoir établi sa cartographie des risques majeurs. Au cours de l'année 2020, l'actualisation de la cartographie

des risques majeurs s'est organisée avec la constitution d'une équipe projet. La méthodologie a été définie. Le registre des risques a été mis à jour. Les outils nécessaires ont été construits (échelles de cotation des impacts, de la fréquence et du niveau de maîtrise en collaboration avec les services experts, base de saisie des risques, déroulé des entretiens...). Les entretiens d'identification et d'évaluation des risques majeurs ont ainsi pu être menés auprès de la direction générale, des directions, des missions de la direction générale et des syndicats pour une vision globale, argumentée et multiculturelle des risques.

Le comité de pilotage du 9 octobre 2020 a validé l'ensemble de la méthodologie d'actualisation de la cartographie des risques et les outils associés ainsi que l'installation d'un comité des risques constitué principalement de la Maire, la Présidente, la Présidente Déléguée, l'Adjoint et le vice-Président en charge des finances et des élus délégués en charge de la thématique. Le premier comité des risques se réunira en juin 2021. Outre la validation de la politique de management des risques proposée pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, il examinera la cartographie des risques majeurs et les risques à traiter en priorité. Les résultats de la mise à jour de la cartographie des risques majeurs alimenteront l'Audit interne dans l'élaboration de son plan d'audit pour les années à venir.

L'accompagnement des directions dans l'analyse de leurs risques et l'élaboration de cartographie de risques projet se met peu à peu en place. Le service PVA a été accompagné pour analyser un de ses risques opérationnels. En parallèle, 5 cartographies des risques-projet ont été élaborées : il s'agit d'analyser les risques des dossiers portés à l'arbitrage.

3. Chiffres clés

Audit interne

- 5 missions ayant donné lieu à des rapports d'audit définitifs en 2020.
- 1 mission inscrite au plan d'audit 2019 ayant donné lieu à un projet de rapport d'audit en 2020.
- 5 missions inscrites au plan d'audit 2020, dont seul le travail d'investigation a pu être réalisé, en raison de la crise sanitaire Covid19.
- taux de mise en œuvre des plans d'action suivis : 70 % des actions ouvertes.

Management des risques

- 28 entretiens menés auprès de la direction générale, des services et des syndicats soit 103 personnes rencontrées dans le cadre de l'actualisation de la cartographie des risques.
- 41 risques majeurs dont 4 nouveaux émergents ont été évalués lors de ces entretiens.
- 5 analyses des risques menées sur des dossiers portés à l'arbitrage.

MISSION DES TEMPS ET SERVICES INNOVANTS

1. Principales missions de l'entité

Une politique temporelle vise à garantir une meilleure qualité de vie, à réduire les inégalités liées aux temps de la ville, mais aussi à produire une nouvelle organisation temporelle des services à la population, de l'organisation de notre territoire comme de notre société.

Elle contribue ainsi à faire des territoires à vivre, en mettant l'accent sur la réorganisation des offres existantes, ce qui peut impliquer une économie en termes d'investissements (mutualisation d'équipements publics, ou décalages horaires...) et de fonctionnement.

Elle est aussi, par définition, **au cœur de processus d'innovation**, sur lesquels la collectivité peut s'appuyer pour améliorer la cohérence globale de son action et faire preuve d'exemplarité. Dans cette logique, elle coordonne le laboratoire de l'innovation.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Observatoire du télétravail (Ville et EMS) :

- Réalisation d'une enquête « *Tirer les enseignements de la crise* » en lien avec la DRH qui portait sur les innovations nées de la crise : organisation du travail, management, télétravail, innovations dans la manière de délivrer du service. Présentation et diffusion de la synthèse.
- Animation d'ateliers sur le télétravail confiné.

Laboratoire de l'innovation : de « *La transfo* » vers le laboratoire de l'innovation (Ville et EMS)

- Réalisation d'une exposition retraçant 18 mois de « *transfo* » et édition d'un ouvrage ;
- Accompagnement de deux projets lauréats du concours 2019 : journée pour la nature et la plateforme « *je cherche je trouve* » ;
- Animation de petits déjeuners de l'innovation et de la participation, en lien avec la mission participation citoyenne : les outils de la concertation, le droit à l'expérimentation ;
- Structuration du réseau des laboratoires d'innovation du Grand Est.

Comptoir des services (Ville et EMS) :

- Relance du projet de comptoir des services.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

1. Principales missions

La Direction de la communication informe et communique auprès de diverses cibles (agent.es, habitant.es, visiteurs.euses, journalistes) concernant l'action publique, les services publics et la vie du territoire. Créatrice de lien avec les habitant.es, d'image et moyen de mise en notoriété, elle cherche à communiquer à bon escient, au bon moment et de la meilleure manière possible. Elle adapte les messages et les outils de communication aux cibles afin que les messages soient les plus efficaces.

La direction de la communication travaille en lien avec les parties prenantes pour clarifier les objectifs et les cibles ; elle définit les axes de communication, les outils et les calendriers dans des plans de communication qu'elle met en œuvre. Elle est aussi garante de l'image de Strasbourg.eu, de sa charte graphique et éditoriale mutualisée, et travaille pour cela en lien étroit avec les chargé.e.s de communication de l'ensemble de la collectivité.

Composée de 37 agent-es, la direction de la communication est composée de 6 services : éditions communication externe, numérique, communication interne, relations presse, veille stratégique et documentaire.

- **Le service Éditions** (5 journalistes dont un rédacteur en chef et son adjointe + 7 vacataires) est chargé de la conception et de la rédaction de *Strasbourg Magazine* (10 numéros /an) et d'*Eurométropole magazine* (6 numéros /an), ainsi que de la publication d'articles et de contenus multimédia sur la page « *L'Actu* » du site Strasbourg.eu. Il produit aussi le trimestriel interne *Tribune* (4 numéros /an).
- **Le service Communication externe** (7 chargé-es de communication + 1 graphiste) est chargé de l'élaboration des plans et des campagnes de communication externe (image, accompagnement de projet, promotion événementielle...) depuis la conception jusqu'à la diffusion. Il gère aussi les réseaux d'affichage et l'achat d'espace publicitaire.
- **Le service numérique** est composé de 4 chef-fes de projet web, 2 administratrices web, 3 producteur-trices de contenus et 1 photographe (+ photographes freelance). Il remplit à la fois un rôle éditorial (community management, production de vidéo, de photos, d'actu web, mises à jour de sites web), de gestion de projet (conception et administration de sites web et de services mobiles), de soutien technique (streaming video), et de gestion des journaux électroniques urbains.
- **Le service Communication interne** (1 responsable et 1 chargée de communication) est chargé d'informer les agents sur les questions RH, la vie de la collectivité et les moyens de participer à celle-ci. Au service de la culture d'administration et du collectif

d'agents, il s'exprime à travers différents supports : la lettre mensuelle *En direct* envoyée avec la fiche de paie, l'intranet Totem, des mailings, de l'affichage (à l'exception de Tribune, magazine produit par le service éditions).

La communication interne travaille en lien étroit avec la DGS et la DRH. En 2020, année marquée par la crise sanitaire COVID, son action a été ressentie comme essentielle.

- **Le service des relations presse** (4 attachée.es de presse, 1 responsable et 1 assistante) informe et communique auprès des journalistes locaux, nationaux et internationaux sur l'action de la Ville et des élu-es représentant l'institution. Il a un rôle de collecte et de traitement de l'information essentiel à tous les autres services. Il travaille étroitement avec le cabinet pour définir les éléments de langage.
- **Le service veille stratégique et documentaire** (2 agents) produit une revue de presse écrite quotidienne 365 jours /365 et une veille à la demande. Son rôle consiste à la fois à mesurer les retombées des relations presse et à apporter une veille d'aide à la décision pour le cabinet et d'autres services.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, 2020 a vu se confirmer la tendance à la digitalisation des supports de communication et a mis en exergue le rôle de la communication interne dans un contexte de télétravail généralisé. Cette période a aussi poussé les différents services à travailler davantage en transversalité pour informer les habitant-es et agent-es sur les supports toujours disponibles.

➤ **Éditions**

Le service Éditions a procédé à la refonte éditoriale et graphique du magazine interne *Percussion*, rebaptisé *Tribune*. Sa fréquence de parution reste de quatre numéros par an.

La période préélectorale conjuguée à la crise sanitaire a empêché la publication au premier semestre de trois des cinq numéros annuels d'*Eurométropole Magazine* (263 000 ex.). L'activité du service Éditions s'est reportée sur la page « L'Actu » du site Strasbourg.eu et au profit de l'intranet Totems, pour mettre en lumière la mobilisation des agents de l'Eurométropole.

Les différents marchés (mise en page, impression, distribution) ont été renouvelés pour une durée d'un an renouvelable trois fois. *Eurométropole Magazine* est désormais imprimé sur papier recyclé.

➤ **Communication externe**

Communication de crise : Covid

Depuis le début de la crise sanitaire, la direction de la communication s'est fortement mobilisée pour informer, sensibiliser et accompagner les habitant.es :

- campagne d'information lors du premier confinement.
- création du site covid.strasbourg.eu rassemblant toutes les infos pratiques, sur le fonctionnement des services publics notamment (communication digitale et radio).
- Campagne « *Vélo, le geste barrière* » : campagne de communication globale visant à favoriser l'usage du vélo pendant la période de crise Covid. Déclinée en affichage, insertions presse, campagne sur le web et réseaux sociaux. Très bonne réception de la campagne qui a été ressortie à plusieurs reprises en 2020 et 2021.
- Forte campagne de sensibilisation dès la fin de l'été pour rappeler les gestes barrières, en partenariat avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé : campagne d'affichage Decaux, affichettes et flyers pour distribution dans les rues par les médiateurs santé.
- Création d'une newsletter à destination des 800 élus de l'Eurométropole pour les informer de l'évolution de la situation et des dispositions prises par la collectivité.
- Importante communication pour informer de la mise en place des tests de dépistage dans les quartiers (flyers)...
- Communication redoublée en décembre pour prévenir les risques liés aux fêtes de fin d'année : choix d'un visuel décalé (un Père Noël masqué) pour toucher la cible jeune (campagne d'affichage, flyers, affichettes).

[Campagne de rentrée « Strasbourg aime ses étudiants »](#)

Dans un contexte de crise sanitaire, l'objectif était de rassembler et fédérer pour la première fois les différents partenaires de la vie étudiante (Eurométropole, Université, Crous) autour d'un message commun à l'occasion de la rentrée étudiante : mobilisation de tous les acteurs pour accompagner au mieux les étudiant.es pour cette rentrée inédite. En raison de l'annulation des événements habituellement proposés à la rentrée, une communication numérique renforcée a été déployée sur les supports de communication des différents partenaires : mutualisation des moyens, multiplication des supports avec une meilleure couverture de la campagne.

[Foire européenne](#)

La direction de la communication a conçu et réalisé un stand « *ECO-logie-nomie* » visant à démontrer que l'écologie pouvait aller de pair avec le développement économique. Deux totems permettaient de détailler le propos, à travers huit thématiques techniques, un vélo cargo permettait aux visiteurs de recharger leur téléphone et un animateur faisait gagner des paniers garnis locaux.

[Conférences 5G](#)

La communication a soutenu fortement le lancement de la 1ère conférence citoyenne « *la 5G et les usages du numérique* » le 2 décembre : achat de spots radio (Top music, France Bleu) et

communication essentiellement digitale compte tenu du contexte sanitaire (réseaux sociaux + achat d'espace).

Sécurité

Compte tenu des risques importants d'incivilités en fin d'année, lancement d'une campagne de communication ultra décalée à destination des plus jeunes reprenant les codes du rap et appelant « OKLM » (au calme) : campagne d'affichage Decaux + réseaux sociaux.

Communication « Alliance pour le Climat »,

Elle vise à fédérer les acteurs du territoire autour des enjeux climatiques. Appel lancé à l'occasion de la foire européenne 2020 puis relayé sur nos sites et réseaux sociaux, entraînant près de 1000 signatures.

L'Alliance pour le climat donnera lieu à la conception d'une charte graphique permettant de diffuser le message de cet appel sous forme d'affiches, de publications et d'insertions presse.

Vœux

Les vœux de l'Eurométropole ont été envoyés en version papier et en version électronique avec un visuel décliné en affichage Decaux sur l'ensemble des communes. Ce dispositif a été complété par la production d'un message vidéo.

➤ **Numérique**

La crise sanitaire a entraîné le report d'une partie de la communication vers le numérique : les informations liées à la crise sanitaire ont été rassemblées dans un « hub » dédié covid.strasbourg.eu avec une mise à jour quotidienne des informations pratiques.

- Besoin accru de services dématérialisés notamment dans le secteur des services à la population à l'échelle de l'ensemble des deux collectivités.
- Création de nouvelles modalités de communication et d'animation dans d'autres secteurs : culture, sport, social, événements... notamment dans certains métiers qui faute d'actions sur le terrain ont imaginé d'autres moyens de poursuivre leur activité.
- Augmentation du nombre de newsletters et de leur rythme d'envoi.
- Modération des usagers sur les réseaux sociaux.

➤ **Relations presse**

En lien avec le contexte sanitaire, le début d'année 2020 a été plutôt calme en terme de relations presse. Elle a été l'occasion de repenser nos outils et de pratiquer de nouvelles façons de travailler notamment proposer aux journalistes des visioconférences et de dématérialiser les dossiers de presse.

L'activité a repris très fort après les élections. La conférence de rentrée politique en septembre, la gratuité des transports pour les moins de 18 ans et les différentes conférences

de presse en lien avec les aides versées aux acteurs du territoire en lien avec le contexte sanitaire ont capté l'attention des médias.

➤ **Communication interne**

Avec le confinement, plusieurs milliers d'agents-es se sont retrouvés-es en télétravail du jour au lendemain et les incidences ont été importantes sur le management des équipes.

La communication interne a recentré toute son activité sur la communication de crise ainsi que sur le maintien du lien entre les agents-es et les équipes, grâce aux médias digitaux (intranet, ateliers en visioconférences, mails). Toutes les opérations événementielles, l'accueil des nouveaux arrivants ainsi que l'activité du tiers-lieu Tipi, ont été annulées.

Parmi les opérations marquantes, on peut noter :

- La création d'une rubrique « *Information Coronavirus* » sur Totems regroupant toutes les informations utiles concernant la crise sanitaire.
- La création d'un carnet de bord sur Totems (avec l'aide des journalistes de l'équipe des magazines) avec publication d'articles plusieurs fois par semaine pour valoriser les agents-es et les services mobilisés. Mais également des contenus plus ludiques comme les photos et commentaires des agents-es concernant leurs espaces de télétravail, des séances de sport en vidéo assurées par les collègues de la direction des sports, des conseils de lectures par les collègues des médiathèques...
- Création d'un calendrier de l'avant interne. Basé sur les contributions des agents (recettes de cuisine, tutos bricolage, musique et contes de Noël) pour créer du lien durant le deuxième confinement.

3. **Chiffres clé**

- 33 campagnes d'affichage émises par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.
- 100 campagnes affichage émises par des partenaires planifiées sur les réseaux Ville et Eurométropole de Strasbourg.
- Après une interruption quasi-totale lors du premier confinement, la collectivité a pu reprendre l'affichage sur le réseau Decaux, mais avec des rotations et des options réduites.
- 3,7 M de visites / 2M de visiteurs sur le portail principal strasbourg.eu
- Près de 50 000 comptes / 100 000 démarches réalisées sur le portail Mon Strasbourg.
- Abonnement aux réseaux sociaux :
 - Facebook : 107.000 fans
 - Twitter : 105.000 followers
 - Instagram : 40.000 abonnés
 - LinkedIn : 20.000 abonnés
- 38 sites internet en service pour les deux collectivités :
 - Compétence Ville 21

- Compétence Eurométropole 11
- Compétence double 6

Un inventaire afin de rationaliser et d'optimiser cette offre a été réalisé, afin de concentrer le trafic sur une dizaine de sites phares.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROGRAMMATION

La **Direction des finances et de la programmation (DFP)** est une direction au service des services, au cœur du fonctionnement de l'administration.

La Direction des finances et de la programmation participe, en lien avec les élus et les directions - opérationnelles comme fonctionnelles - à la définition des orientations financières et stratégiques de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans ce cadre, la DFP assure les procédures budgétaires et comptables, les analyses financières et fiscales, la gestion de la dette et la cohérence du système d'information financière en coordonnant l'activité des **cinq entités** de la direction et en animant le réseau des correspondants et des responsables finances.

Direction ressource au service de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg, elle agit selon le domaine de compétence pour l'une ou l'autre collectivité avec une clef de répartition (49,48 % EMS) actualisée annuellement par la Commission Mixte Paritaire.

1. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

L'année 2020 a été particulièrement marquée par l'impact de la crise sanitaire et le renouvellement des assemblées sur les activités des équipes de la direction :

- Service comptabilité et cellule d'assistance et de formation : bascule fin mars 2020 dans la dématérialisation complète de la chaîne comptable ;
- Service du budget : calendrier budgétaire très bouleversé (vote du Budget Supplémentaire de l'EMS anticipé, calendrier de préparation du calendrier budgétaire pour la préparation du BP 2021 totalement revu) ;
- Service études financières et fiscales : identification et préparation des impacts de la réforme de la fiscalité directe locale ; préparation du vote prévoyant l'exonération des 2/3 de contribution foncière des entreprises pour les professionnels du tourisme.
- Direction :
 - 1^{er} semestre : Participation à la cellule de crise COVID quotidienne animé par la Direction générale ; appui au montage de dispositifs d'aide d'urgence.
 - 2^{ème} semestre : mise en place de séminaires de formation des nouveaux élus dès la rentrée 2020 et tenue de séminaires sur le plan pluriannuel d'investissement (novembre 2020) et les saisies du BP 2021 en fonctionnement (décembre 2020).

2. Chiffres clés

La Direction des Finances et de la programmation compte 36 postes budgétaires fin 2020.

Le délai global de paiement est passé à 20,07 jours pour toute l'année 2020 alors que le délai règlementaire est à 30 jours.

- 49 458 mandats édités et 11 663 titres ;
- 34 873 factures enregistrées ;
- Encaissement de 267,3 M€ de produit de fiscalité, de 65,9 M€ de taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de 79,6 M€ de Dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- Réalisation de 40 M€ d'emprunts nouveaux ; conjugués au remboursement de 46,3 M€ d'emprunts passés, notre encours de dette a décru de 6,3 M€ ;
- Taux moyen de la dette : 1,66 % (61 % d'emprunts à taux fixes / 39 % de taux variables) ;
- Mise à jour du règlement budgétaire et financier et approbation par la nouvelle assemblée délibérante ;
- La crise sanitaire a nécessité la constitution d'une provision de 2M€ liée aux risques pesant sur les concessions ;
- Comptabilisation des délégations de service public en affermage sur compte 24 conformément à la demande du comptable public.

I. Service du budget et de la programmation

1. Principales missions

Budget :

- Élaboration du calendrier budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative) ;
- Suivi des saisies effectuées par les services, rôle de conseil auprès des services, et préparation des documents d'arbitrages pour la direction générale et les élu.es ;
- Prise en compte des arbitrages et saisie dans l'outil financier ;
- Élaboration des documents budgétaires et des délibérations afférentes.

Programmation :

- Suivi du plan pluriannuel d'investissement ;
- Préparation des arbitrages du PPI ;
- Modification du PPI après chaque étape budgétaire.

Remboursements :

- Calcul du remboursement de la masse salariale de la ville et d'autres satellites à l'Eurométropole de Strasbourg, employeur unique ;
- Calcul du remboursement des frais d'administration générale de la ville à l'Eurométropole.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

La préparation budgétaire 2021 a été décalée de quelques mois pour un vote au mois de mars 2021, consécutif à l'arrivée d'un nouvel exécutif. Ainsi, la préparation budgétaire qui se déroulait d'ordinaire du mois de juillet jusqu'au mois d'octobre pour un vote en décembre N-1 a été décalée d'octobre 2020 à mi-février 2021.

Dans le cadre de cette préparation budgétaire, deux séminaires PPI et budget ont été organisés en novembre et en décembre dont l'objectif était d'acculturer les élu.es. Des fiches par projet PPI ont été préparées par les services et centralisées au service du budget afin de les partager avec les élu.es.

Parallèlement à cette préparation budgétaire, un travail de présentation du budget d'investissement par objectifs de développement durable, initié en 2019 pour le budget primitif 2020, a été poursuivi et affiné. Le travail entamé avec I4CE - Institut de l'économie pour le climat - a connu une avancée puisqu'un travail de classement des différents projets d'investissement au regard de l'émission de CO2 a été initié.

3. Chiffres clés

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
BP 2020	420 355 500	953 650 500	1 374 006 000
<i>Bprincipal</i>	<i>346 300 000</i>	<i>719 300 000</i>	<i>1 065 600 000</i>
<i>Bannexes</i>	<i>74 055 500</i>	<i>234 350 500</i>	<i>308 406 000</i>
BS 2020	105 085 486,36	60 122 585,62	165 208 071,98
<i>Bprincipal</i>	<i>37 600 000</i>	<i>7 100 000</i>	<i>44 700 000</i>
<i>Bannexes</i>	<i>67 485 486,36</i>	<i>53 022 585,62</i>	<i>120 508 071,98</i>
DM 2020	-11 334 514	6 502 586	-4 831 928
<i>Bprincipal</i>	<i>-27 300 000</i>	<i>4 400 000</i>	<i>-22 900 000</i>
<i>Bannexes</i>	<i>15 965 486,36</i>	<i>2 102 585,62</i>	<i>18 068 072</i>
TOTAL 2020	514 106 473	1 020 275 671	1 534 382 144
<i>Bprincipal</i>	<i>356 600 000</i>	<i>730 800 000</i>	<i>1 087 400 000</i>
<i>Bannexes</i>	<i>157 506 472,72</i>	<i>289 475 671,24</i>	<i>446 982 143,96</i>

Nombre de virements de crédits effectués : 2 048.

Nombre de fiches projets PPI recensées : 165 .

II. Service de la comptabilité

1. Principales missions

- suivi de l'intégration des factures des fournisseurs et de la base de tiers ;
- contrôle et conseil de l'exécution des dépenses et des recettes ;

- suivi des régies ;
- élaboration des comptes administratifs.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Déploiement de la dématérialisation totale dans le contexte du télétravail rendu obligatoire par la crise sanitaire, ce qui a permis une diminution du délai global de paiement de 30 jours à 20 jours.
- Lancement du projet d'informatisation des régies, visant à fiabiliser et sécuriser leur suivi comptable.

3. Chiffres clés

- 49 458 mandats édités et 11 663 titres ;
- 34 873 factures enregistrées ;
- 7 437 tiers créés (Ville et Eurométropole) ;
- 21 régies de recettes, régies d'avances et régies d'avances et de recettes gérées, toutes activités confondues.

III. Service études financières et fiscales

1. Principales missions

- Suivi des recettes de nature fiscale ainsi que les dotations de l'Etat ;
- Analyse des nouvelles dispositions fiscales contenues dans les lois de finances initiale et rectificatives ;
- Établissement des prévisions de recettes et suivi des encaissements ;
- Gestion de la TVA, établissement des déclarations CA3 et suivi des vérifications de comptabilité.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Examen de la réforme de la fiscalité directe locale ; études chiffrées sur les impacts de la réforme et de la crise sanitaire ; production de notes informatives à l'attention de l'exécutif ;
- Contrôle fiscal du secteur TVA, l'« assainissement » de l'ex Communauté de communes *Les Châteaux*, n'ayant pas donné lieu à rehaussement ;
- Suivi de 5 contentieux portant sur le taux de TEOM. Tous les recours ont été rejetés ;
- Poursuite de l'analyse des impositions directes locales acquittées par l'EMS à raison de son patrimoine.

3. Chiffres clés

- Encaissement de 267,3 M€ de produit de fiscalité, de 65,9 M€ de TEOM et de 79,6 M€ de DGF ;
- 480 K€ de dégrèvement de taxe foncière, acquittée jusqu'alors par l'EMS ;
- 4,3 M€ de transfert de droit à déduction de TVA sollicités.

IV. Service financement et trésorerie

1. Principales missions de la direction

- Effectuer un suivi quotidien de la trésorerie et activer, le cas échéant, les lignes de trésorerie en procédant à des tirages ou remboursements, dans le cadre d'une gestion dite de "trésorerie zéro" ;
- Négocier et mettre en place les emprunts avec les différents prêteurs, conformément au cahier des charges ;
- Centraliser, assurer un suivi des données relatives aux garanties d'emprunt et vérifier la faisabilité des nouvelles demandes, eu égard aux ratios légaux ;
- Élaborer les documents réglementaires concernant la dette propre et garantie de l'Eurométropole (annexes IV du budget primitif et du compte administratif) ;
- Procéder aux paiements des échéances et commissions des emprunts ;
- Assurer une veille, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, pour des opérations de gestion active de dette (réaménagement de dette, couverture) ;
- Définir l'assiette des dépenses d'investissement éligibles au fonds de compensation de la TVA et établir les états déclaratifs réglementaires à destination de la Préfecture.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Prise en charge de la chaîne comptable complète des mandats et titres du service (côté ordonnateur).

3. Chiffres clés

- Montant de l'encours du budget principal au 31/12/2020 : 579,3 M€ ;
- Mobilisation de 40 M€ d'emprunts nouveaux ;
- Nombre de mandats et titres : 470 ;
- Montant de l'encours garanti au 31/12/2020 : 2 104 M€ ;
- Nombre d'emprunts garantis : 3 002.

DIRECTION DES RESSOURCES LOGISTIQUES (DRL)

➤ Ressources logistiques : missions principales

La Direction des ressources logistiques est au cœur du fonctionnement de l'administration et « au service des services ». Elle structure et anime l'ensemble des prestations contribuant à assurer aux agent.e.s des conditions de travail performantes.

Elle intervient dans des activités de :

- Support logistique (bâtiments, installations techniques, nettoyage ...)
- Prestation (courrier, standard, sécurité, imprimerie - reprographie, nettoyage, ...)
- Gestion d'équipements (informatique, véhicules, téléphonie, ...)
- Suivi et de conseil pour les achats transversaux (fournitures administratives et techniques, gardiennage, énergie, ...)
- Gestion patrimoniale (locaux administratifs du site Etoile, ...).

Direction ressource au service de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, elle agit selon le domaine de compétence pour l'une ou l'autre collectivité avec une clé de répartition validée par la Commission Mixte Paritaire.

1. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

L'année 2020 a été particulièrement marqué par l'impact de la crise sanitaire sur les missions et la charge de travail des équipes de la direction :

- Service informatique : mise en place du télétravail massif ;
- PVA : appui logistique fort dans des opérations de mise en sécurité de personnes fragiles ou de transport de matériel de protection ;
- Moyens généraux : maintien des installations en fonction, renseignement à la population par l'intermédiaire du standard, opérations de mise sous pli de très grande envergure ;
- Imprimerie : infographie des nombreux supports de communication liés au COVID ;
- Mission achats opérationnels : fortement mobilisé dans l'achat de matériels de protections et dans sa distribution depuis le début de la crise.

2. Chiffres clés

La Direction des ressources logistiques compte 416 postes budgétaires fin 2020 avec un budget annuel de dépenses se décomposant comme suit :

Dépenses DRL Réalisé 2020	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS	33,02 M€	14,27 M€	47,29 M€
VILLE	18,49 M€	5,80 M€	24.29 M€
Total	51.51 M€	20.07 M€	71.58 M€

Recettes DRL Réalisé 2020	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS	2 194 K€	4 083 K€	6 277 K€
VILLE	149 K€	0 K€	149 K€
Total	2 343 K€	4 083 K€	6 426 K€

➤ **Achats opérationnels : missions principales**

Le rôle de la Mission Achats opérationnels au sein de la DRL est de maximiser la performance globale des achats (Achats Opérationnels) et des approvisionnements. La qualité, les coûts globaux et les coûts internes sont les principaux paramètres de ce travail analytique rigoureux. Pour cela, la mission effectue une veille fournisseurs, en amont des marchés, lors des phases de consultation, puis une négociation et une rédaction des marchés au moyen d'un pilotage global de la performance des achats. Ce suivi s'effectue en collaboration avec le SACP, en s'appuyant sur la professionnalisation des acheteurs et approvisionneurs.

1. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Gestion de la COVID-19. La MAO a été en 2020 au centre du dispositif d'achats et d'approvisionnement pour équiper nos agents en matériel de protection. Dans les premiers mois de la pandémie, elle est également intervenue en appui logistique pour le compte de l'ARS.
- Reprise de la gestion achats et approvisionnement de l'habillement, et EPI avec la création d'un magasin central.
- Initialisation du remplacement de l'outil de gestion de stock magasin central.

2. Quelques chiffres clés

Dépenses MAO 2020	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS	12.2 M€	0.264 M€	12.4 M€

➤ **Département Achats :**

Marché fourniture électricité **100% d'énergie d'origine renouvelable (ENR)**.

Gestion Covid : Montant commandes COVID 2020 : 4 362 998,68 € TTC. 1 902 677 masques commandés à MAO par les services .

➤ Département Approvisionnement

EMS	2020	EMS Évolution 2019-2020 (%)
Nombre de demandes services Techniques	834	-20,65%
Montants des achats techniques	404 500	-14,77%
Nombre total de Factures	1 288	118,68%

Énergie : tableaux-synthèse

Énergie EMS	Électricité	Chauffage Urbain	Gaz	Fioul
Nombre de bordereaux (factures)	96 (5841)	114	280	12
Consommations kwh ou litres	36 255 028	17 225 020	17 030 372	384 385
Nombre de contrats	1004	13	47	5
Coût €	4 482 651	1 097 148	879 101	26 510,10

➤ Département Contrôle qualité nettoyage et produit nettoyage et consommables gestion multi-sites

Nettoyage externalisé Eurométropole : 26 sites + 1 sites vitrerie : Montant total 555 K€.

Marchés de produits et matériels d'entretien Eurométropole (utilisés par 42 services et directions) : 317 662.99 €.

- Dépenses achats et magasin → 1 815 302 € ;
- Dépenses fournitures de bureau → 107 380 € ;
- Mobilier → 252 189 € ;
- Dépenses gardiennage → 897 164 € ;
- Dépenses énergies : 8 858 398 € - Contrats gérés : 1069 – Consommation 71 077 898 KWh ;
- Dépenses eau : 493 915 € - contrats gérés : 147 - Consommation 183 093 m3 ;
- Nettoyage externalisé : 26 sites Montant total 555 K€ ;
- 3052 factures traitées au total.

➤ Service Imprimerie : missions principales

Le Service Imprimerie de l'Eurométropole de Strasbourg a en charge la réalisation de tous les travaux d'impression qui répondent aux besoins de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pour des communes-membres de l'Eurométropole et plus ponctuellement pour des tiers.

1. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Validation et mise en œuvre du projet de service co-construit avec l'ensemble des agents.
- Création de l'accueil unique.
- Renouvellement des triples certifications ISO 9001- ISO 14001 et passage de l'OHSAS 18001 à l'ISO 45001, ainsi que les certifications PEFC et FSC garantissant la provenance du papier et la bonne gestion des forêts ainsi que le label *Imprim'vert*.
- Le travail réalisé par l'optimisation de formats d'impression offset a permis d'une part d'économiser 5,81 tonnes de papier offset et d'autre de compenser la hausse de production suite à la ré-internalisation de certaines productions.
- Mise en production d'un nouveau logiciel de gestion pour les commandes imprimerie.
- Acquisition d'un traceur scanner plieuse et d'un traceur hybride Led UV.

2. Chiffres clés

Dépenses SIMP 2020	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS	855 381 €	215 025 €	1 070 406 €

Recettes SIMP 2020	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS	11 180 €	52 307 €	63 487 €

- La consommation totale de papier en 2020 est de 78,12 tonnes.
 - Impression numérique 11,23 tonnes de papier.
 - Impression offset 66,89 tonnes de papier dont 45,97 % certifié PEFC, 2,55 % certifié FSC mixtes, 51,48 % certifié FSC recyclé.

- 5,81 tonnes de papier offset ont été économisées suite au travail réalisé par l'optimisation de formats d'impression offset.
- 93,13 % des travaux noir et blanc, sont réalisés en recto-verso.
- 87,20 % des travaux couleur, sont réalisés en recto-verso.
- 100 % des déchets ont été retraités ou éliminés par le biais d'une filière certifiée et habilitée.

Émissions de CO ₂ (dioxyde de carbone)	Production de CO ₂	Tendance
2020	285 tonnes	↘
2019	444 tonnes	↘
2018	529 tonnes	↘

➤ Service Parc véhicule et ateliers : missions principales

Service ressource au service de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, il agit selon le domaine de compétence pour l'une ou l'autre collectivité avec une clé de répartition validée par la Commission Mixte Paritaire. Pour 2020, l'action du service PVA se répartissait à 28,18 % pour la Ville et 71,82 % pour l'Eurométropole de Strasbourg.

1. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Le service est devenu titulaire des 4 lots pour la maintenance des véhicules STIS67. Ils correspondent à la maintenance des 80 poids lourds des 3 compagnies du territoire de l'EMS. Le service prend également en charge la flotte des véhicules ex-DIREST. Le service PVA a renouvelé ses certifications ISO 9001 (qualité) ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (sécurité).

Nouveau programme d'acquisition lié à la mise en place de la zone à faible émission (ZFE).

2. Chiffres clés

- 146 agents.
- 17 217 interventions réalisées par le département maintenance, dont 14 556 en régie.
- 180 prestations de transport de marchandises et 89 prestations de transport de personnes.
- 2 925 sorties pour le site Fédération (225 647 km parcourus) et 13 791 sorties (382 724 km parcourus) pour le Centre administratif, au compteur de Vel'auto.

Émissions de CO₂ (dioxyde de carbone)

La combustion 1 688 788 litres de carburant et de gaz (GPL et GNV) a généré l'émission de 4 419 471 kgs de CO2.

Dépenses :

Dépenses PVA 2020	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS	3.9 M€	3.5 M€	7,4 M€

Principales dépenses

- Achat de véhicules et d'engins : 2 941 079 € ;
- Achat de pièces détachées : 349 492 € ;
- Achat de carburants : 1 909 008 € ;
- Travaux externalisés (véhicules) : 375 897 € ;
- Modernisation des équipements de travail : 133 064 €.

Recettes : Fonctionnement : 303 097€ et Investissement : 240 €.

LE PARC DE L'EUROMÉTROPOLE EST COMPOSÉ DE
➤ 195 berlines et berlines de société,
➤ 286 véhicules utilitaires
➤ 233 poids lourds
➤ 860 bicyclettes dont 33 électriques
➤ 27 scooters/motos
➤ 229 matériels de déneigement
➤ 269 petits matériels
➤ 994 autres engins et matériels
114 véhicules, engins et équipements ont été acquis en 2020

Marchés :

En 2020, 49 marchés ont été initiés pour l'Eurométropole de Strasbourg. 96 marchés ont été reconduits fin 2020.

- Moyens généraux : missions principales

Ce service, qui compte 142 agents-es (dont 20 agents-es de l'équipe renfort), joue le rôle de « maître de maison » pour tous les bâtiments rattachés au pôle Etoile. Il assure également le pilotage de la DSP (délégation de service public) Restauration.

Il s'articule autour 4 départements :

- « Courrier – standard – pré-accueil » (45 agents-es) : opérations de traitement et d'acheminement du courrier, réception et orientation des appels de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pré-accueil du bâtiment 38RH ;
- « Aménagement et exploitation du Pôle Etoile » (29 agents) : suivi et réalisation d'études, petits travaux sur des opérations ponctuelles et entretien des bâtiments du pôle Etoile ;
- « Nettoyage » (41 agents-es) : propreté et hygiène des locaux du pôle Etoile ;
- « Ressources » (23 agents-es) : gestion des ressources humaines, financières et logistiques du service. Une équipe renfort (20 agents) lui est rattachée.

Le service intervient également dans la logistique de diverses manifestations.

1. Faits marquants de l'année et principaux projets

- Crise sanitaire : participation considérable à la logistique au début de la crise sanitaire (livraison de masques à l'ARS, affichage, distribution de gel sur les sites du pôle Etoile... ;
- Gestion de la mise sous pli des masques et des primes Covid-19 ;
- Envoi des masques aux habitants et aux agents/élus de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Maintien de la vérification des organes sécuritaires et des visites des locaux techniques pôle Etoile ;
- Installation de l'exécutif de la Ville et de l'Eurométropole au niveau 1 nécessitant une réfection avec sécurisation des locaux ;
- Accompagnement technique lors de grands projets : accessibilité du public et extension du CA, remplacement armoires électriques et éclairage des trois niveaux de la galette, remplacement de la centrale de traitement d'air du 38 RH. ;
- Mise en place d'un protocole de nettoyage Covid avec produits désinfectants et aspiration avec filtres HEPA ;
- Nettoyage et désinfection complète de tous les locaux du CA et du 38RH avant le déconfinement par l'ensemble des agents qui ont travaillé du 8 au 10 mai (jours fériés).

2. Chiffres clés

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses MG 2020	1 713 806.27 €	817 609.63€	2 531 415 .90 €
Recettes MG 2020	216 501.69 €	277 410.82 €	493 912.51 €

- Département Courrier : frais d'affranchissement 2020 : 769 355 € incluant 227 336 € correspondant à l'envoi de 330 015 enveloppes pour les masques.
- Département Standard/pré-accueil : nombre d'appels : 371 933 (6 semaines de données n'ont pu être transmises par le prestataire) ; nombre de personnes accueillies au 38RH : 10 700.
- Département Aménagement et Exploitation du Pôle Etoile : Ce département assure la maintenance des bâtiments du Pôle Etoile (CA, Soleure), avec un total de 3 104 interventions (862 interventions d'aménagement, 1 944 d'exploitation et 298 de conciergerie) dont 830 périodiques et déménagement de 330 agents.
- Département Nettoyage : 37 694 m² de surface nettoyée sur 3 sites.
- Département Ressources/Équipe renfort : composée de 20 agents, l'équipe renfort, en situation de reclassement, intervient sur les missions « *Vigipirate* », « *équipe mobile* », « *aire de bus* » et missions dites « *intermédiaires* » (mise sous pli, saisie informatique, alimentation des WC et fontaines à eau).

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

I. Principales missions de la direction

La direction des ressources humaines assure le pilotage de la stratégie en matière de ressources humaines, accompagne les agents ainsi que l'ensemble des services déconcentrés (services administration générale et ressources et référents ressources humaines) dans tous les actes de gestion, de recrutement, d'accompagnement professionnel et social qui font le quotidien professionnel des agent.e.s et mène le dialogue social avec les organisations syndicales.

II. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

1. La gestion de la crise sanitaire

La Direction des ressources humaines s'est trouvée en première ligne pour répondre aux défis posés à la collectivité par la gestion sanitaire et sociale de la pandémie de la Covid-19.

L'activité a largement été marquée par l'accompagnement des agents.e.s, des encadrant.e.s et des services dans ce contexte inédit qui a généré des mutations dans l'organisation du travail. Ainsi, les règles de gestion RH (absences, télétravail, temps de travail, rémunération...) ont été largement adaptées au cours des différentes phases de la crise. Une communication régulière aux agent.e.s a été assurée et des dispositifs spécifiques d'accompagnement des managers ont été mobilisés.

De nombreuses intersyndicales ont été organisées par la DRH en 2020. La plupart d'entre elles était liées à l'évolution et au suivi de la situation de crise. Elles ont permis de débattre de la mise en œuvre des directives nationales, de la protection des agents, de répondre aux multiples questions ouvertes par des bouleversements sans références passées, et à chercher les meilleures options pour maintenir la continuité possible du service public.

Il a notamment fallu réorganiser profondément les circuits de validation et de production des arrêtés et des paies (paies, indemnités, vacations, pensions, etc.) de 12.000 agents.es.

En ce qui concerne la thématique emploi, l'activité est restée soutenue tant dans le recrutement que dans le conseil aux Directions. Pour répondre néanmoins aux besoins des directions/services tout en respectant scrupuleusement les contraintes sanitaires, un processus d'entretien de recrutement à distance a été mis en place.

Pour les mobilités relevant des obligations de l'employeur, les dispositifs ont dû être adaptés en conséquence: interruption de nombreux stages de transition professionnelle, arrêt des avis des instances médicales, difficulté de mobilisation des personnels issus du terrain et peu habitués au télétravail. L'activité a consisté à maintenir de la manière la plus

pertinente possible le lien avec les agent.e.s durant une grande partie de l'année, à reconstruire les conditions d'accueil dans les services. Néanmoins les reclassements s'avèrent plus importants que l'année précédente notamment grâce à une reconstitution de l'équipe en charge des dispositifs.

L'activité du département Maintien et développement des compétences a, elle aussi, été perturbée. De nombreuses formations (250 sessions) ont été annulées dans le courant de l'année du fait des confinements successifs. Néanmoins, tout a été mis en œuvre pour maintenir une continuité d'apprentissage notamment en repensant les parcours avec de la formation à distance chaque fois que cela était possible (Écoles du management, formations bureautiques, formations en langues...). Ainsi, 10 797 jours de formation ont malgré tout pu être réalisés et 2091 dossiers traités.

Une attention particulière a été portée sur les formations relevant d'obligations réglementaires (sécurité au travail, formations statutaires...) afin que les agents.e.s ne soient pas pénalisés.e.s.

La médecine du travail a été fortement mobilisée. Elle a notamment consisté à instruire et donner les avis pour placement des agents vulnérables en télétravail ou en Autorisation spéciale d'absence (ASA) lors des confinements d'une part, les reprises en présentiel lors des déconfinements d'autre part. Une autre partie de l'activité a été consacrée à la gestion des cas avérés et des cas contacts COVID, ainsi qu'au soutien psychologique des agents-es touchés-es personnellement ou parmi leurs proches.

Par ailleurs, la Médecine du travail a participé très activement aux réunions quasi hebdomadaires du CHSCT en préparant et donnant des avis sur toutes les questions sanitaires (masques, gestes barrières, protection particulières de certains métiers...), sur les plans de continuité d'activité des services et sur les plans de reprise d'activité, en collaboration avec la Directrice des ressources humaines et la Chargée de mission prévention et sécurité au travail. Les avis ont aussi concerné la restauration collective, l'établissement d'arbres décisionnels pour les cas contacts et les cas avérés de Covid, les conseils ergonomiques pour les télétravailleurs et télétravailleuses, les tests biologiques, les masques alternatifs, la collecte des déchets, le projet de désinfection du mobilier urbain. Des mises à jour périodiques ont été réalisées en fonction de l'évolution de l'épidémie.

2. Les projets

En dépit de nombreux freins imposés par les circonstances, 2020 a été marquée par des projets dynamiques. Ainsi, une démarche de modernisation de l'ensemble du système d'information des ressources humaines (SIRH) a été lancée. Cette perspective pluriannuelle vise, à un horizon de 5 à 6 ans, à refondre les applications informatiques. Il s'agit de répondre aux objectifs de simplification et de dématérialisation des outils informatiques qui animent le service des gestionnaires de ressources humaines. L'ensemble des agent.e.s pourront ainsi bénéficier d'un accès simplifié aux procédures et aux informations dont ils-elles ont besoin.

Le projet de développement d'un logiciel d'évaluation des risques professionnels et suivi des plans d'actions est bien avancé, et devrait être complètement opérationnel fin 2021.

L'année 2020 a également permis de renégocier les contrats de prestation prévoyance et mutuelle santé pour permettre aux agents de souscrire les meilleures garanties possibles tout en préservant la solidarité intergénérationnelle au bénéfice des retraités de la collectivité. Les organisations syndicales ont pris toute leur place dans ce travail.

Par ailleurs, à l'issue des élections municipales de juin 2020, les membres de l'Agenda social se sont réunis en septembre. Cette rencontre a permis aux représentants des 9 organisations syndicales de débattre de nombreux sujets à travailler durant le mandat avec Mme la Maire, Mme la Présidente, M. le Vice-président en charge des affaires du personnel, M. le 1er adjoint à la Maire, la DGS et la DRH.

Le développement et la mise en œuvre d'un nouveau portail de publication des offres d'emploi adossé à *Mon Strasbourg* a mobilisé les équipes alors que les candidatures et actes de recrutement, sur postes permanents et pour l'emploi non-permanent, continuent leur progression.

Les activités du dispositif Insertion ont, quant à elle, largement consisté à maintenir le lien avec les salarié.e.s durant le confinement. Ils/elles ont ensuite été de nouveau accompagné.e.s pour une réinsertion professionnelle avec des résultats intéressants du fait que les salarié.e.s ont repris rapidement une activité professionnelle qui a été perçue positivement par les employeurs (45 % des sorties vers l'emploi). La reprise des recrutements des nouveaux salarié.e.s en insertion a été plus lente du fait d'activités prioritaires dans les services (34 nouveaux recrutements en 2020 contre 85 en 2019).

Plusieurs projets portés par les directions opérationnelles ont été accompagnés : le départ des agent.e.s de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg au 1er janvier 2020, le transfert de l'A35 et des agente..s de l'État à l'Eurométropole de Strasbourg, la mise à disposition du GIP Sport Santé, une mise à jour des astreintes, la création du centre d'appels de vaccination de l'Eurométropole et le recrutement de son personnel.

3. Une activité intense, la protection des agent-e-s au cœur de l'activité de la DRH

En matière de traitement des accidents du travail et de maladies professionnelles, un stock de dossiers accusant un retard non négligeable a été partiellement absorbé. Un audit organisationnel interne sur le périmètre de la cellule en charge des traitements a été mené.

En matière de handicap, la collectivité reste très engagée dans le maintien dans l'emploi de ses agents, elle contribue à l'amélioration des conditions de vie de ses agents et est en recherche constante de solutions de compensation du handicap en réseau pluridisciplinaire des services. Une constante évolution des pratiques est observée, comme le montre l'exemple du recours de plus en plus fréquent au bureau à hauteur variable pour alterner les postures de travail assis-debout. La Réforme 100% Santé dans son volet audiologie est également un succès pour les agents, avec un impact mesurable pour la collectivité.

Si le taux d'emploi de 7,92% reste bon, il baisse depuis 2 ans et retrouve son niveau de 2015-2017 en nombre et en pourcentage. La collectivité doit donc rester vigilante sur son axe recrutement afin d'être davantage attractive pour les travailleurs disposant d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

La direction mène également de très nombreuses interventions sociales dans des domaines très variés : professionnel, santé, financier, familial, administratif, logement.

En 2020, 1 364 interventions sociales ont été enregistrées. 60 % des interventions font suite à la demande du salarié. Près de 47% des demandes relèvent du domaine professionnel/santé, avec un suivi plus soutenu des agents en absence maladie longue.

III. Chiffres clés

- 13 718 candidatures ont été réceptionnées sur les portails emploi ;
- 1040 actes de recrutement réalisés pour pourvoir des emplois permanents, 1233 contrats ;
- Taux d'emploi de personnes en situation de handicap au 31 décembre 2020 : 7.92% ;
- 510 travailleurs handicapés appelés « bénéficiaires de l'obligation d'emploi-BOE » ;
- 25 repositionnements d'agents-es relevant du dispositif de prévention de l'inaptitude et du reclassement en 2020 contre 17 en 2019 ;
- Pilotage du dispositif « *don de jour solidaire* » en faveur d'un-e collègue parent d'un enfant gravement malade : 19 familles concernées (45 donateurs-es issus des services de la collectivité, 229,5 jours de dons recueillis, 155,5 jours mobilisés).

Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Etoile – 67076 strasbourg Cedex
Téléphone : +33 (0)3 68 98 51 32
Strasbourg.eu

